



Nations Unies

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2004-31 juillet 2005

Assemblée générale

Documents officiels

Soixantième session

Supplément n° 2 (A/60/2)

Assemblée générale
Documents officiels
Soixantième session
Supplément n° 2 (A/60/2)

Rapport du Conseil de sécurité

1^{er} août 2004-31 juillet 2005



Nations Unies • New York, 2005

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*.

Table des matières

Chapitre

Page

Introduction	1
--------------------	---

Première partie

Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

I. Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005 . . .	27
II. Déclarations faites ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005	30
III. Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005	33
IV. Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité établis par ceux qui en ont assuré la présidence entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005.	37
V. Séances tenues par le Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005	38
VI. Rapports annuels des comités des sanctions	63
VII. Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents aux missions de paix des Nations Unies, organisées entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005	64
VIII. Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005	65
IX. Groupes d'étude et instances de surveillance et rapports correspondants.	68
X. Missions du Conseil de sécurité et rapports correspondants	69
XI. Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005	70
XII. Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005	72
XIII. Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005	78
XIV. Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005	79

Deuxième partie

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

1. Tribunal international chargé de poursuivre les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	
Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	81
2. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie	83
A. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité	83
B. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	84
C. La situation en Bosnie-Herzégovine	86
3. La situation en Côte d'Ivoire	88
4. Points relatifs à la situation au Moyen-Orient	92
A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne	92
B. La situation au Moyen-Orient	97
1. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	97
2. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement	99
3. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban	100
5. La situation entre l'Iraq et le Koweït	105
6. La situation au Burundi	108
7. La situation en Somalie	111
8. Renforcement de la coopération avec les pays qui fournissent des contingents	113
A. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	113
B. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	113
C. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	113

D.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	114
E.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	114
F.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).	114
G.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	115
H.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	115
I.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies au Burundi, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	115
J.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	116
K.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	116
L.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	116
M.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)	117
9.	La situation au Timor-Leste	118
10.	La situation en Afghanistan	120
11.	Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes.	122
12.	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan	130
13.	La question concernant Haïti	135
14.	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie	137
15.	La situation au Libéria	139
16.	La situation en Sierra Leone	142
17.	Aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix	144

18.	La situation en Afrique	144
19.	La situation concernant la République démocratique du Congo	145
20.	Justice et état de droit	149
21.	La situation à Chypre	150
22.	Réunions du Conseil de sécurité à Nairobi (18 et 19 novembre 2004)	153
23.	La situation dans la région des Grands Lacs	154
24.	Les femmes et la paix et la sécurité	156
25.	La situation en République centrafricaine	157
26.	La situation concernant le Sahara occidental	158
27.	La situation en Guinée-Bissau	159
28.	Relations institutionnelles avec l'Union africaine	161
29.	Mission du Conseil de sécurité	162
30.	Non-prolifération des armes de destruction massive	163
31.	Protection des civils dans les conflits armés	164
32.	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité	164
33.	La situation en Géorgie	165
34.	Armes légères	166
35.	Les enfants et les conflits armés	167
36.	Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest	168
37.	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	169
38.	Consolidation de la paix après les conflits	169
39.	La situation concernant l'Iraq	170
40.	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies	172
41.	Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies	173
42.	La crise alimentaire en Afrique, menace contre la paix et la sécurité	174
43.	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle du Conseil de sécurité face aux crises humanitaires – défis à relever, expérience acquise et orientations futures	174
44.	La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix	174
45.	Lettres datées du 26 juillet 2005, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies	175

Troisième partie

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

1. Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale	177
2. Documentation et méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité	178
3. Questions relatives à la Cour internationale de Justice	179
A. Date de l'élection pour pourvoir un poste devenu vacant à la Cour internationale de Justice	179
B. Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice	179
C. Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice	179
4. Synthèse des travaux du Conseil de sécurité durant le mois	180

Quatrième partie

Comité d'état-major

Travaux du Comité d'état-major	181
--	-----

Cinquième partie

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais n'ayant pas fait l'objet d'un débat lors des réunions du Conseil au cours de la période considérée

1. Communication concernant les Comores	183
2. Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan	183
3. La question indo-pakistanaise	184
4. Communications concernant l'Organisation de la Conférence islamique	184
5. Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive	184
6. Communications concernant la situation en Afrique	185
7. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	186
8. Communications concernant les relations entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda	186
9. La situation concernant le Rwanda	187
10. Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies	188
11. Communication émanant du Kazakhstan	188
12. Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria	188
13. Communications concernant la Corée	189
14. Communication concernant la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie	189
15. Communications concernant le Myanmar	189

16.	Communications concernant l'Union européenne	189
17.	Questions générales relatives aux sanctions	190
18.	Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.	190
19.	Communications concernant le Conseil de coopération du Golfe.	191
20.	Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa	191
21.	Communications concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.	192
22.	Communication concernant l'Organisation de coopération de Shanghai	192
23.	Communication concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale	192
24.	La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane	192
25.	Communication concernant le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est.	192
26.	Communication concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective.	193
27.	Communication concernant l'Éthiopie	193

Sixième partie

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

1.	Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies	195
2.	Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies créée en application du paragraphe 1 de la résolution 1284 (1999)	197
3.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	202
4.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	203
5.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda	212
6.	Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	212
7.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone	213
8.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	214
9.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.	214
10.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	216
11.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	217
12.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	218

13. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	219
14. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire	220
15. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	221

Appendices

I. Liste des membres du Conseil de sécurité en 2004 et 2005	223
II. Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité	224
III. Présidents du Conseil de sécurité	233
IV. Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1 ^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005	234

Introduction

Déjà observée ces dernières années, la tendance à l'accroissement continu de la quantité et de l'ampleur des activités du Conseil de sécurité s'est encore affirmée au cours des 12 derniers mois.

Une fois de plus, l'Afrique a été au premier rang des préoccupations du Conseil, dont les travaux consacrés à ce continent ont été dominés par plusieurs situations de conflit – République démocratique du Congo, Libéria, Côte d'Ivoire et Somalie – ou d'après conflit – Burundi, Sierra Leone, République centrafricaine et Guinée-Bissau.

Le Soudan a tenu une place importante dans les travaux du Conseil, en raison de la gravité de la situation créée par la crise actuelle. Soucieux de mettre un terme au plus vieux conflit d'Afrique, le Conseil a adopté huit résolutions et tenu à Nairobi, les 18 et 19 novembre 2004, sa quatrième session extraordinaire hors Siège depuis qu'il a commencé à se réunir à New York. Une fois le processus de paix de Naivasha mené à bien, il a clairement manifesté son attachement à la paix et la sécurité au Soudan en y faisant déployer la Mission des Nations Unies au Soudan, marquant ainsi l'ouverture d'un nouveau chapitre de l'histoire du pays.

Le Conseil a continué à suivre de près la situation au Moyen-Orient, en tenant une fois par mois une réunion publique d'information sur les questions importantes de l'actualité, telles que les élections présidentielles en Palestine ou le plan de retrait israélien. Le Liban a également tenu une place importante dans ses travaux, à la suite de l'adoption de sa résolution 1559 (2004), le 2 septembre 2004, et des événements qui ont suivi sur le terrain.

Le Conseil s'est aussi penché sur la question concernant Haïti, notamment en se rendant sur place du 13 au 16 avril 2005.

En ce qui concerne les grands problèmes, la lutte contre le terrorisme est restée au premier rang des priorités du Conseil, traitée principalement par le Comité créé par la résolution 1373 (2001) et par les comités créés par les résolutions 1267 (1999) et 1540 (2004) et donnant lieu à des activités de coopération et de coordination entre eux.

Afrique

Union africaine

À une séance tenue à Nairobi le 19 novembre 2004 sur les relations institutionnelles avec l'Union africaine, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture, au nom des membres du Conseil, d'une déclaration (S/PRST/2004/44) réaffirmant les liens qui existent entre l'ONU et l'Union africaine, se félicitant de la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et invitant le Secrétaire général à étudier, en étroite concertation avec le Président de la Commission de l'Union, de nouveaux modes de coopération entre les deux organisations, compte tenu tout particulièrement de l'élargissement du mandat de l'Union et de la création de ses nouveaux organes.

Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest

Saisi du rapport du Secrétaire général sur les moyens de faire face aux problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2005/86), le Conseil a tenu le 25 février 2005 une séance publique à laquelle le Secrétaire général a assisté. Ses membres ont adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/9) dans laquelle ils réaffirmaient la nécessité d'adopter dans la région une politique plus ample en matière de prévention des conflits, de gestion des situations de crise et de consolidation de la paix et demandaient aux États Membres et aux principaux partenaires de la communauté internationale d'étudier les moyens pratiques d'aider la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à renforcer ses capacités dans les domaines de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix.

Libéria

Le Secrétaire général a régulièrement présenté des rapports (S/2004/725 et 972 et S/2005/177 et 391) au Conseil de sécurité, qui a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général ou de son adjoint sur les activités de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Des progrès avaient certes été accomplis dans la stabilisation du pays et la mise en œuvre de l'Accord général de paix, mais il restait bien

des problèmes auxquels il fallait s'attaquer, y compris les préparatifs de l'élection programmée en octobre 2005, la réinstallation des déplacés et des réfugiés, la réintégration des ex-combattants et le rétablissement de l'autorité de l'État sur la totalité du territoire.

Par sa résolution 1561 (2004), adoptée à l'unanimité le 17 septembre 2004, le Conseil a prorogé le mandat de la MINUL jusqu'au 19 septembre 2005.

Le Conseil a continué de suivre et d'évaluer le régime des sanctions imposé au Libéria; il a examiné les sanctions en consultation officielle, les 7 octobre 2004 et 29 mars 2005, et à cette occasion ses membres ont entendu des exposés du Président du Comité créé par la résolution 1521 (2003).

Au vu des constatations et recommandations formulées par le Groupe d'experts dans son rapport (S/2004/955), le Conseil a décidé à l'unanimité, par sa résolution 1579 (2004) du 21 décembre 2004, de prolonger de 12 mois les interdictions concernant les armes, le bois et les voyages et de six mois celle concernant les diamants, et de réactiver le Groupe d'experts pour mandat expirant le 21 juin 2005.

Le 21 juin 2005, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1607 (2005), par laquelle il a prorogé de six mois les sanctions concernant les diamants ainsi que le mandat du Groupe d'experts.

Sierra Leone

Le Conseil a reçu régulièrement des rapports du Secrétaire général (S/2004/724 et 965 et S/2005/763 et Add.1 et 2) et entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général sur les activités de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL).

Le 17 septembre 2004, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1562 (2004), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUSIL jusqu'au 30 juin 2005.

Le 27 octobre, le Président du Conseil de sécurité a partagé avec les présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, la présidence d'une réunion marquant la publication du rapport final de la Commission vérité et réconciliation. Le Vice-Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, Mohamed Kamara, a fait une déclaration et remis officiellement le rapport de la Commission.

Le 17 mai 2005, à l'issue de consultations officielles, le Président a fait au nom du Conseil une déclaration à la presse, se félicitant des progrès accomplis en Sierra Leone et faisant savoir que les membres du Conseil comptaient examiner la question de la prorogation proposée du mandat de la Mission en juin 2005. Le 30 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1610 (2005), par laquelle il prorogait le mandat de la MINUSIL pour une ultime période de six mois expirant le 31 décembre 2005.

Le 24 mai, en séance publique, le Président du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, le juge Emmanuel Ayoola, a fait un exposé au Conseil sur ce que le Tribunal avait accompli jusqu'alors et présenté une version fraîchement mise à jour de sa stratégie d'achèvement des travaux, à la suite de quoi le Président a fait une déclaration à la presse au nom des membres du Conseil, assurant à nouveau le Tribunal de l'appui du Conseil.

Guinée-Bissau

Le 22 octobre 2004, en consultation officielle, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, a fait un exposé au Conseil sur la situation en Guinée-Bissau depuis la signature, le 10 octobre 2004, du mémorandum d'accord entre le Gouvernement et les mutinés.

Le 2 novembre, face aux événements qui avaient conduit à l'assassinat, le 6 octobre, du chef d'état-major et du Chef des ressources humaines des forces armées, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/41) dans laquelle il condamnait on ne peut plus fermement l'emploi de la force pour régler des différends ou vider des griefs.

Le 22 décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1580 (2004), par laquelle il a prorogé le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS) pour une période d'un an expirant le 22 décembre 2005 et révisé ce mandat selon les recommandations du Secrétaire général.

Le 31 mars 2005, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/14) dans laquelle il constatait les progrès accomplis en Guinée-Bissau et demandait à ceux qui participaient à la vie politique du pays de s'engager à faire leur part pour que le processus électoral se déroule dans le calme jusqu'aux élections de juin 2005.

Le 17 mai, le Président a fait une déclaration à la presse où il a rappelé les inquiétudes que la situation politique en Guinée-Bissau inspirait aux membres du Conseil.

Le 23 juin, en consultation officieuse, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2005/380) ainsi que les dernières nouvelles concernant la tenue des élections présidentielles, le 19 juin, après quoi le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse.

Côte d'Ivoire

Le 4 août 2004, en consultation officieuse, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général sur le résultat du sommet d'Accra consacré à la Côte d'Ivoire (29 et 30 juillet). Le 5 août, il a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/29) dans laquelle il se félicitait de la conclusion de l'Accord d'Accra III et il engageait instamment les parties ivoiriennes à continuer d'honorer les engagements pris dans ce document.

Le 6 novembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/42) à la suite de l'attaque menée le jour même contre les forces françaises, à Bouaké, la condamnant et exigeant que les parties ivoiriennes mettent fin immédiatement à toute opération militaire.

Le 15 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1572 (2004), par laquelle il a imposé à la Côte d'Ivoire, avec effet immédiat, un embargo de 13 mois sur les armes. Il a aussi institué une interdiction de voyage et un gel des avoirs qui devaient entrer en vigueur le 15 décembre 2004. Par la même résolution, il a créé un Comité chargé de surveiller l'application des sanctions.

Le 16 décembre, à l'issue de consultations officieuses, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/48) dans laquelle il rendait hommage aux efforts de médiation déployés par l'Union africaine pour relancer le processus de paix en Côte d'Ivoire et soulignait que toute entorse faite par les parties ivoiriennes aux engagements pris vis-à-vis du facilitateur de l'Union africaine, le Président d'Afrique du Sud Thabo Mbeki, constituerait une menace contre le processus de paix et de réconciliation.

Le 1^{er} février 2005, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1584 (2005), par laquelle il a autorisé l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les forces de soutien françaises à surveiller l'application de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1572 (2004) et prié le Secrétaire général de former un groupe d'experts chargé de surveiller l'embargo sur les armes et les sanctions pendant une période de six mois.

Le 28 mars, en séance publique, le Conseil a entendu un exposé sur la situation en Côte d'Ivoire fait par le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, Aziz Pahad, au nom de la mission de médiation de l'Union africaine pour la Côte d'Ivoire. Le premier adjoint du Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, Alan Doss, a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2005/186).

Le 4 avril, par sa résolution 1594 (2005), le Conseil a prorogé d'un mois le mandat de l'ONUCI et des forces de soutien françaises, à titre de mesure-relais, vu que les mandats expiraient le jour même.

Le 26 avril, en séance publique, le Conseil a entendu des exposés du Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud et du représentant du Nigéria, s'exprimant au nom de l'Union africaine, à la suite de la signature de l'Accord de Pretoria par les parties ivoiriennes, le 6 avril.

Le 4 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1600 (2005) prorogeant d'un mois de plus, jusqu'au 4 juin, le mandat de l'ONUCI et des forces de soutien françaises.

Le 25 mai, le Président a fait une déclaration à la presse, selon laquelle les membres du Conseil se félicitaient de l'accord sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et sur la réorganisation des forces armées, signé le 14 mai 2005 à Yamoussoukro par les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire et les forces armées des Forces nouvelles, et demandaient instamment aux parties de l'appliquer intégralement.

Le 3 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1603 (2005) prévoyant la désignation d'un Haut Représentant pour les élections en Côte d'Ivoire et prorogeant jusqu'au 24 juin le mandat de l'ONUCI et des forces de soutien françaises, après quoi le Président a fait une déclaration à la presse, disant la

préoccupation qu'inspirait au Conseil la détérioration des conditions de sécurité en Côte d'Ivoire.

Le 24 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1609 (2005) prorogeant de sept mois le mandat de l'ONUCI et des forces de soutien françaises et renforçant l'effectif de la composante militaire et police civile de la Mission.

Le 6 juillet, à l'issue de consultations officieuses, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/28) faisant suite à la signature, le 29 juin à Pretoria, de la Déclaration sur la mise en œuvre de l'Accord de Pretoria, dans laquelle il exigeait que toutes les parties ivoiriennes concernées s'acquittent intégralement de tous les engagements pris sous la houlette des médiateurs de l'Union africaine.

Le 26 juillet, en consultations officieuses, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hédi Annabi, sur la dégradation de la situation sur le plan de la sécurité, y compris les combats du 23 juillet dans certains secteurs au nord d'Abidjan.

Burundi

Le 15 août 2004, lors de consultations d'urgence, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur la situation au Burundi, à l'occasion du massacre perpétré au camp de transit pour réfugiés congolais situé à Gatumba. Il a ensuite adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/30) dans laquelle il a condamné le massacre avec la plus grande fermeté et demandé aux autorités du Burundi et de la République démocratique du Congo de coopérer activement entre elles afin que les auteurs et les responsables de ces crimes soient traduits en justice sans tarder.

Le 19 août, lors de consultations, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Marie Guéhenno, a fait au Conseil un exposé sur l'évolution de la situation dans la région après le massacre du camp de Gatumba.

Le 31 août, lors de consultations, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a présenté le premier rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) (S/2004/682) et souligné que des progrès, quoique lents, avaient été accomplis dans l'application de l'Accord d'Arusha.

Le 3 septembre, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté oralement au Conseil un rapport préliminaire sur l'enquête relative au massacre perpétré au camp de Gatumba.

Le 23 septembre, le Conseil a tenu une séance privée avec le Président du Burundi, Domitien Ndayizeye, qui a informé les membres du Conseil de l'évolution récente de la situation au Burundi, et notamment de l'adoption d'un projet de constitution par l'Assemblée nationale et le Sénat, le 17 septembre, et de la décision du Gouvernement de transition de tenir un référendum sur ce projet le 20 octobre 2004.

Le 1^{er} décembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1577 (2004), dans laquelle il a reconduit le mandat de l'ONUB pour une nouvelle période de six mois allant jusqu'au 31 mai 2005. Dans des déclarations faites après l'adoption de la résolution 1577 (2004), les représentants de la France, de l'Allemagne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Espagne ont mis l'accent sur l'importance du message qu'elle adressait à ceux qui avaient revendiqué le massacre de Gatumba et se sont félicités que le Gouvernement burundais ait décidé de mener sa propre enquête afin de déterminer l'identité des auteurs, ainsi que de demander à la Cour pénale internationale de l'aider à les traduire en justice. Le représentant des États-Unis d'Amérique a souligné que le Gouvernement burundais devait mettre en place rapidement la Commission vérité et réconciliation pour mettre fin à l'impunité.

Le 14 mars 2005, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Carolyn McAskie, sur la situation sur le terrain au Burundi. Il a ensuite adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/13) dans laquelle il a salué l'approbation de la Constitution et appelé tous les Burundais à demeurer engagés dans la voie de la réconciliation nationale.

Le 23 mai, à l'issue de consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/19) dans laquelle il a pris note avec satisfaction de la déclaration signée le 15 mai 2005 par le Président burundais et le chef de la rébellion du Palipehutu-FNL, qui prévoyait la cessation immédiate des hostilités, l'adoption dans le délai d'un mois d'un cessez-le-feu permanent et des négociations ne gênant pas le processus électoral.

Le 31 mai, après avoir entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la situation sur le terrain et les préparatifs des élections, le Conseil a adopté sa résolution 1602 (2005), dans laquelle il a reconduit le mandat de l'ONUB pour une nouvelle période de six mois.

Le 15 juin, le Ministre de la justice du Burundi, Didace Kiganaha, s'est adressé aux membres du Conseil lors d'une séance publique et a indiqué que le Gouvernement burundais souscrivait aux recommandations faites dans le rapport de la mission d'évaluation chargée par le Secrétaire général d'examiner l'opportunité et la possibilité de créer une commission d'enquête judiciaire internationale (S/2005/158), rapport qui avait été présenté par le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, Ralph Zacklin.

Le 20 juin, le Conseil a adopté la résolution 1606 (2005), dans laquelle il a prié le Secrétaire général d'engager des consultations avec le Gouvernement et les autres parties burundaises concernant l'application des recommandations faites dans le rapport.

République centrafricaine

Le 25 octobre 2004, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général, Lamine Cissé, sur les événements survenus en République centrafricaine depuis juillet 2004. Dans une lettre du 28 octobre (S/2004/875), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient pris note de sa proposition de proroger jusqu'au 31 décembre 2005 le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine. Le 28 octobre également, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/39) dans laquelle il a, entre autres, demandé aux bailleurs de fonds internationaux et aux institutions financières internationales d'apporter un appui à la République centrafricaine pour les élections.

Le 6 janvier 2005, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général sur l'évolution de la situation dans le pays depuis octobre 2004. Dans une déclaration à la presse dont le Président a donné lecture à l'issue des consultations, les membres ont engagé les partenaires internationaux de la République centrafricaine à

continuer de soutenir le processus de transition, en particulier en finançant les élections.

Le 12 avril, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général sur l'évolution de la situation dans le pays depuis janvier. Dans une déclaration à la presse dont le Président a donné lecture à l'issue des consultations, les membres ont accueilli avec satisfaction le premier tour des élections et souligné l'importance du second tour, prévu pour le 1^{er} mai 2005.

Le 2 juin, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques sur la situation en République centrafricaine.

Le 22 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/35) dans laquelle il s'est vivement félicité du bon déroulement des élections présidentielles et législatives et a invité le Gouvernement centrafricain, ainsi que l'ensemble des forces politiques et sociales, à consolider le dialogue national et à assurer la réconciliation nationale.

République démocratique du Congo

Le Conseil de sécurité a continué de suivre régulièrement et de près la situation en République démocratique du Congo, grâce à des rapports périodiques du Secrétaire général et des exposés du Département des opérations de maintien de la paix et du Représentant spécial du Secrétaire général. La violence a continué de sévir sur le terrain, en particulier dans l'est du pays.

Le Conseil s'est dit préoccupé par la poursuite de la violence et de l'instabilité en République démocratique du Congo et a encore fait pression sur les parties congolaises pour qu'elles continuent à adhérer pleinement au processus de paix. Il a à plusieurs reprises affirmé son appui à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et demandé une restructuration stratégique de la Mission sur le terrain, ainsi que l'application d'une politique de tolérance zéro à l'égard des membres de la Mission coupables d'abus sexuels. Il a également insisté tout particulièrement sur la nécessité de mettre en œuvre et de surveiller l'embargo sur les armes instauré par sa résolution 1493 (2003) et étendu à tout le pays par sa résolution 1596 (2005) du 18 avril 2005.

Le 1^{er} octobre 2004, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1565 (2004), dans laquelle il a, entre autres, prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 31 mars 2005, prié le Secrétaire général de déployer d'urgence des capacités militaires supplémentaires au profit de la MONUC conformément à la recommandation contenue dans sa lettre du 3 septembre 2004 (S/2004/715), et autorisé l'augmentation des effectifs de la MONUC de 5 900 personnels, y compris jusqu'à 341 personnels de police civile.

Le 2 décembre, à la demande du Gouvernement de la République démocratique du Congo, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'urgence au cours de laquelle ses membres ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix sur des opérations militaires que l'armée rwandaise aurait menées en République démocratique du Congo, dans la province orientale du Nord-Kivu.

Le 7 décembre, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/45) sur la situation dans la zone frontalière entre le Rwanda et la République démocratique du Congo, dans laquelle il a appelé tous les gouvernements de la région à s'engager à utiliser pleinement les mécanismes qu'ils étaient convenus d'établir et à consacrer leurs ressources à la promotion de la paix et de la stabilité.

Le 9 février 2005, le Secrétaire général a envoyé au Président du Conseil une lettre (S/2005/79) concernant la suite donnée aux allégations d'exploitation et d'abus sexuels faites à l'encontre de casques bleus déployés en République démocratique du Congo, dans laquelle il a exposé les grandes lignes de la politique de tolérance zéro, que des instructions administratives étaient venues renforcer, et indiqué les mesures prises pour qu'il y ait une enquête.

Le 2 mars, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/10) dans laquelle il a condamné l'assassinat de neuf Casques bleus bangladais, le 25 février, au cours d'une attaque perpétrée par des milices près de Kafé, en République démocratique du Congo.

Le 14 mars, le Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) a fait au Conseil un rapport sur les travaux du Comité et sur ses débats relatifs aux recommandations que lui avait présentées le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo dans son dernier rapport en date (S/2005/30).

Le 30 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1592 (2005), dans laquelle il a prorogé le mandat de la MONUC jusqu'au 1^{er} octobre 2005, avec l'intention de le proroger pour des périodes additionnelles.

Le 7 avril, lors de consultations, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur l'accord conclu à Rome, le 31 mars 2005, concernant le désarmement et la démobilisation de l'organisation paramilitaire Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Le 12 avril, il a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/15) dans laquelle il a salué la déclaration adoptée par les FDLR le 31 mars et demandé aux FDLR de traduire en actes leurs déclarations positives.

Le 18 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1596 (2005), dans laquelle il a décidé que l'embargo sur les armes s'appliqueraient à tout destinataire en République démocratique du Congo, sous réserve de certaines dérogations, et que des limitations des déplacements et des sanctions financières seraient imposées aux individus et entités dont il aurait été établi qu'ils avaient enfreint l'embargo, et prié le Secrétaire général de rétablir, pour une période expirant le 31 juillet 2005, le groupe d'experts visé dans la résolution 1533 (2004), en l'augmentant d'un cinquième expert pour les questions financières.

Le 7 juin, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général portant sur les élections qui devaient se tenir en République démocratique du Congo (S/2005/320) et sur la nécessité d'adapter le mandat et les ressources de la MONUC compte tenu de la difficulté du rôle qu'elle aurait à jouer à cette occasion. Le Secrétaire général a ensuite publié un additif à ce rapport (S/2005/320/Add.1) dans lequel étaient plus particulièrement examinés les aspects financiers de la question.

Le 29 juin, dans une déclaration du Président (S/PRST/2005/27), le Conseil a demandé à l'ensemble des parties congolaises de respecter la décision du Parlement tendant à ce que la période de transition qui arrivait à échéance le 30 juin 2005 soit prolongée de six mois, décision qui visait à permettre l'organisation des élections dans des conditions logistiques et des conditions de sécurité satisfaisantes.

Le 13 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/31) dans laquelle il a condamné avec la plus grande fermeté le massacre d'une cinquantaine de personnes survenu le 9 juillet 2005 à Ntulu-Mamba, en République démocratique du Congo.

Le 29 juillet, il a adopté à l'unanimité la résolution 1616 (2005), dans laquelle il a décidé de reconduire jusqu'au 31 juillet 2006 l'embargo sur les armes tel que défini et modifié par ses résolutions 1493 (2003) et 1596 (2005) et a prié le Secrétaire général de rétablir le Groupe d'experts visé dans sa résolution 1533 (2004) pour une période expirant le 31 janvier 2006.

Région des Grands Lacs

Le 27 octobre 2004, à une séance publique, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Ibrahima Fall, a fait au Conseil de sécurité un exposé sur les préparatifs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs qui devait se tenir à Dar es-Salaam les 19 et 20 novembre 2004.

Le 13 juillet 2005, lors de consultations, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait aux membres du Conseil un exposé sur l'état d'avancement des préparatifs de la deuxième Conférence sur la région des Grands Lacs, prévue pour novembre 2005.

Mission en Afrique centrale

Le représentant de la France, Jean-Marc de La Sablière, a pris la tête d'une mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo, au Burundi, au Rwanda et en Ouganda qui s'est déroulée du 21 au 25 novembre 2004. Le 30 novembre, il a exposé au Conseil les constatations issues de la mission, et notamment présenté les résultats d'évaluations des processus de paix en cours en République démocratique du Congo et au Burundi et des perspectives de paix et de stabilité dans la région. Le 8 décembre, il a présenté le rapport de la mission (S/2004/934) lors d'une séance publique.

Érythrée et Éthiopie

Le 13 septembre 2004, le Représentant spécial du Secrétaire général, Legwaila Joseph Legwaila, a présenté au Conseil de sécurité le rapport d'activité du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée

(S/2004/708). Le 14 septembre, par sa résolution 1560 (2004), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) jusqu'au 15 mars 2005 et approuvé les ajustements apportés à la MINUEE, y compris sa présence et ses opérations, que le Secrétaire général avait recommandés.

Le 21 décembre, après la présentation du rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2004/973 et Corr.1) et l'exposé fait par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Président du Conseil de sécurité a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a indiqué que les membres du Conseil saluaient le plan de paix en cinq points du Gouvernement éthiopien et le fait que l'Érythrée continuait à accepter la décision de la Commission du tracé de la frontière, et encourageaient les deux pays à œuvrer à la normalisation totale de leurs relations et à réaffirmer leur attachement à l'Accord d'Alger.

Le 15 février 2005, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix au sujet de la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée.

Le 11 mars, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Legwaila Joseph Legwaila, et de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Lloyd Axworthy, portant sur la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie et axé sur le rapport du Secrétaire général (S/2005/142). Le 14 mars, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1586 (2005), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUEE jusqu'au 15 septembre 2005.

Le 11 juillet, après la présentation du rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2005/400) et un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, le Président a fait observer, dans une déclaration à la presse, que le Conseil était profondément préoccupé par le manque de progrès dans l'application de la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée et encouragé les deux parties à œuvrer à la normalisation totale de leurs relations.

Somalie

Le 17 août 2004, lors de consultations officieuses, le Conseil a examiné le rapport du Groupe

de contrôle créé en vertu de la résolution 1519 (2003) concernant la Somalie (S/2004/604). Le rapport a été présenté par le Président du Comité créé par la résolution 751 (1992). Le même jour, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1558 (2004), par laquelle il a prorogé le mandat du Groupe de contrôle pour une période de six mois.

Le 26 octobre, dans le cadre de consultations officielles, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant du Secrétaire général et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, Winston Tubman, sur le rapport du Secrétaire général en date du 8 octobre (S/2004/804) et sur des faits plus récents relatifs à la Conférence de réconciliation nationale du peuple somalien. Le Conseil a ensuite adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/38) dans laquelle il a réitéré sa volonté de parvenir à un règlement global et durable de la situation en Somalie.

Le 19 novembre, au cours de leur réunion à Nairobi, les membres du Conseil ont adopté une déclaration du Président sur la Somalie (S/PRST/2004/43), se félicitant des progrès accomplis dans le processus de réconciliation nationale en Somalie.

Le 16 décembre, le Président du Comité créé par la résolution 751 (1992) a fait une déclaration au Conseil de sécurité sur le rapport à mi-parcours du Groupe de contrôle, dans lequel il était indiqué que l'embargo sur les armes continuait d'être violé par des individus et des groupes à l'intérieur et à l'extérieur de la Somalie et que les pays de la région n'étaient pas en mesure de contrôler efficacement sa mise en œuvre.

Le 18 février 2005, le Conseil a reçu le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2005/89) qui proposait de renforcer le rôle de l'ONU en Somalie, faisant à ce sujet des recommandations spécifiques. Le 2 mai, donnant suite à ces propositions, le Secrétaire général a nommé François Lonseny Fall comme son Représentant spécial et Chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Le 7 mars, le Représentant sortant du Secrétaire général, Winston Tubman, a rendu compte au Conseil de la situation en Somalie. À l'issue des consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/11) accueillant avec satisfaction les progrès accomplis dans le processus de réconciliation

nationale en Somalie et les efforts de réinstallation en cours déployés par le Gouvernement fédéral de transition. Il a en outre réitéré son appui aux efforts de l'Union africaine visant à faciliter le processus de transition en Somalie.

Le 15 mars, lors de consultations officielles, le Conseil a examiné le rapport du Groupe de contrôle créé en vertu de la résolution 1558 (2004) pour enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes (S/2005/153). Le rapport a été présenté par le Président du Comité créé par la résolution 751 (1992). Le même jour, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1587 (2005), par laquelle il a prorogé le mandat du Groupe de contrôle pour une période de six mois.

Le 14 juillet, lors de consultations officielles, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, François Lonseny Fall, sur le dernier rapport du Secrétaire général (S/2005/392) et sur l'évolution récente du processus politique. Au cours de la même réunion, le Président du Comité créé en vertu de la résolution 751 (1992) a fait une déclaration au Conseil sur le rapport à mi-parcours du Groupe de contrôle. À l'issue des consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/32), dans laquelle il a demandé aux dirigeants somaliens de continuer d'œuvrer à la réconciliation, en menant un dialogue ouvert à toutes les parties et en recherchant le consensus.

Soudan

Le 4 août 2005, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, sur la situation dans la région du Darfour, au Soudan. Le Secrétaire général a informé le Conseil sur les réunions de haut niveau qu'il a tenues avec 13 chefs d'État africains et les débats sur le Darfour qui avaient été organisés par le Président de l'Union africaine en marge du sommet d'Accra. Il a mis le Conseil au courant de sa décision d'envoyer immédiatement une équipe des Nations Unies à Addis-Abeba pour étudier avec l'Union africaine les besoins pour ce qui est de la protection des observateurs de l'Union africaine au Darfour.

Le 24 août, lors de consultations officielles, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques sur la situation au

Darfour. Dans une déclaration faite ensuite à la presse, le Président du Conseil a indiqué que les membres du Conseil demandaient instamment à toutes les parties de collaborer pour mettre fin à la violence et parvenir à des solutions susceptibles d'atténuer les souffrances humaines au Darfour.

Le 2 septembre, le Représentant spécial du Secrétaire général, Jan Pronk, a présenté au Conseil le rapport le plus récent du Secrétaire général sur la situation au Darfour (S/2004/703).

Le 18 septembre, par 11 voix pour, avec 4 abstentions, le Conseil a adopté la résolution 1564 (2004) par laquelle il s'est déclaré gravement préoccupé par le fait que le Gouvernement soudanais ne s'était pas pleinement acquitté des obligations qui lui incombent en vertu de la résolution 1556 (2004) et du Communiqué commun avec le Secrétaire général, en date du 3 juillet 2004; a déploré les récentes violations du cessez-le-feu par toutes les parties; a approuvé et appuyé l'intention de l'Union africaine de renforcer et d'élargir sa mission d'observation dans la région du Darfour et engagé les États Membres à appuyer ces efforts de l'Union; a demandé au Gouvernement soudanais et aux groupes rebelles de coopérer pour parvenir à une solution politique dans le cadre des négociations qui avaient lieu à Abuja; et a prié le Secrétaire général de créer rapidement une commission internationale d'enquête pour enquêter immédiatement sur les informations faisant état de violations du droit international humanitaire et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme par toutes les parties dans le Darfour et pour déterminer si des actes de génocide avaient eu lieu.

Le 24 septembre, à la demande du Président du Nigéria, Olusegun Obasanjo, en sa qualité de Président de l'Union africaine, le Conseil a tenu une séance publique. Se félicitant de l'adoption de la résolution 1564 (2004), le Président Obasanjo a réitéré sa préoccupation au sujet de la grave situation au Darfour, rappelé la nécessité impérieuse de trouver une solution à la situation humanitaire et réaffirmé la volonté de l'Union africaine de déployer une mission élargie aussi rapidement que possible.

Le 30 septembre, le Conseil a tenu des consultations officieuses pour entendre des exposés faits par Louise Arbour, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et par le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du

génocide, Juan Méndez, sur la visite qu'ils avaient récemment effectuée au Soudan. L'après-midi du même jour, le Conseil a tenu une séance privée pour entendre le Ministre soudanais des affaires étrangères, Mustafa Osman Ismail.

Le 5 octobre, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait un exposé au Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur le Darfour (S/2004/763) et le processus de Naivasha. Le 26 octobre, le Conseil a adopté la résolution 1569 (2004) rendant officielle sa décision de se réunir à Nairobi les 18 et 19 novembre 2004 afin d'examiner la question du Soudan et les autres efforts de paix menés dans la région.

Le 4 novembre, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté au Conseil le rapport du Secrétaire général sur le Darfour (S/2004/881) et informé les membres du Conseil de la situation au Darfour. Après l'exposé, le Président a fait une déclaration à la presse condamnant les violations continues des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et du droit international humanitaire et réitérant son appui au rôle de chef de file de l'Union africaine dans les efforts déployés pour le règlement de la crise au Darfour.

Le 18 novembre, le Conseil a tenu une session extraordinaire à Nairobi, sa quatrième organisée ailleurs qu'au Siège de l'Organisation des Nations Unies depuis qu'il a commencé à se réunir à New York, afin de donner un nouvel élan aux négociations de paix et de mettre fin au conflit le plus long d'Afrique. Il a entendu le Président du Kenya, Mwai Kibaki, le Secrétaire général, le Premier Vice-Président du Soudan, Ali Othman Taha, le représentant du Nigéria et représentant du Président de l'Union africaine, Aminu Bashir Wali, le Président du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (SPLM/A), John Garang et le Président de l'Ouganda et Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, Yoweri Museveni. Le Conseil a ensuite repris le dialogue avec les parties dans le cadre d'une séance privée.

Le 19 novembre, à Nairobi, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1574 (2004) par laquelle le mandat de la mission préparatoire des Nations Unies au Soudan a été prorogé jusqu'au 10 mars 2005. Les membres du Conseil ont jugé encourageant le fait que le Gouvernement soudanais et le SPLM/A avaient

signé, plus tôt dans la journée, un mémorandum d'accord dans lequel ils s'engageaient à parvenir à un accord de paix global avant la fin de 2004.

Le 7 décembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté aux membres du Conseil le rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2004/947).

Le 21 décembre, à l'issue de consultations au sujet de la situation au Soudan, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a exprimé la profonde préoccupation du Conseil devant la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire au Darfour et condamné les violations répétées du cessez-le-feu.

Le 10 janvier 2005, dans une déclaration du Président à la presse, le Conseil s'est félicité de la signature à Nairobi le 9 janvier 2005 de l'Accord de paix global entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée de libération du Soudan (SPLM/A) et exprimé sa volonté d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord, à l'aide de mesures telles que le déploiement d'une opération de soutien à la paix.

Le 11 janvier, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait un exposé au Conseil sur la situation au Soudan et présenté le rapport du Secrétaire général (S/2005/10 et Corr.1).

Le 4 février, le Représentant spécial du Secrétaire général a informé le Conseil du rapport du Secrétaire général sur le processus de paix de Naivasha et sur les besoins de la mission des Nations Unies au Soudan qu'il est proposé de créer (S/2005/57).

Le 8 février, le Conseil a tenu une séance publique en présence du Secrétaire général, du Premier Vice-Président du Soudan, Ali Othman Taha, et du Président du Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais (SPLM/A), John Garang, ainsi que du Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine au Soudan, Baba Gana Kingibe. Le Président du Conseil a ensuite fait, au nom des membres de ce dernier, une déclaration à la presse dans laquelle il a souligné leur attachement à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Soudan.

Le 16 février, le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a présenté au Conseil les résultats de la Commission internationale d'enquête sur le Darfour (S/2005/60) et déclaré que la saisine de la

Cour pénale internationale était le seul moyen crédible de traduire en justice les responsables des crimes commis au Darfour.

Le 10 mars, le Conseil a adopté la résolution 1585 (2005), par laquelle il a prorogé, à titre de renouvellement technique, le mandat de l'UNAMIS, qui devait expirer ce jour-là, pour une période d'une semaine. Le 17 mars, par la résolution 1588 (2005), le Conseil a prorogé le mandat de l'UNAMIS d'une semaine supplémentaire.

Le 24 mars, par la résolution 1590 (2005), le Conseil a créé pour une période initiale de six mois, allant jusqu'au 24 septembre 2005, la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), dont l'effectif comportera au maximum 10 000 militaires et une composante civile comprenant un maximum de 715 membres de la police civile, dont le mandat serait de soutenir et de surveiller la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

Le 29 mars, par 12 voix pour, avec 3 abstentions, le Conseil a adopté la résolution 1591 (2005) par laquelle il a créé un Comité du Conseil de sécurité chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1556 (2004) et que la résolution 1591 (2005) avait étendu à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena dans la région du Darfour. Le Comité a en outre été prié de désigner les individus à frapper d'une interdiction de voyage et d'un gel des avoirs.

Le 31 mars, par 11 voix pour, avec 4 abstentions, le Conseil a adopté la résolution 1593 (2005) en vertu de laquelle il a décidé de déférer à la Cour pénale internationale la situation au Darfour depuis le 1^{er} juillet 2002.

Le 12 mai, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil sur les deux derniers rapports du Secrétaire général concernant le Soudan : le premier portant sur l'assistance des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan (S/2005/285) et le second étant un rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2005/305). Après quoi, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/18) dans laquelle il a félicité vivement l'Union africaine pour le rôle vital de chef de file qu'elle assume au Darfour.

Le 25 mai, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui venait d'achever

une visite au Soudan et au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba, a rendu compte au Conseil dans le cadre de consultations privées. Il a présenté quatre voies à suivre pour parvenir à une paix durable au Darfour.

Le 2 juin, le Secrétaire général, qui revenait d'une visite d'une semaine effectuée au Soudan, a rendu compte au Conseil de la conférence d'annonce de contributions qui s'était tenue à Addis-Abeba le 26 mai 2005 et qu'il avait coprésidée avec Alpha Oumar Konaré, le Président de la Commission de l'Union africaine.

Le 29 juin, lors d'une séance publique, le Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno-Ocampo, a informé le Conseil sur les premières activités menées par la Cour pour mettre en œuvre la résolution 1593 (2005). La séance a été suivie d'une réunion à huis clos pendant laquelle les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues avec le Procureur.

Le 29 juin également, lors de consultations officieuses, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a rendu compte au Conseil du rapport récent du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global et sur le déploiement de la Mission des Nations Unies au Soudan (S/2005/411).

Le 14 juillet, dans une déclaration à la presse lue par le Président, les membres du Conseil se sont félicités de la prise de fonction, le 9 juillet, de la présidence du nouveau Gouvernement d'unité nationale au Soudan, ainsi que de la signature le 5 juillet d'une déclaration de principes concernant le conflit au Darfour.

Le 22 juillet, lors d'une séance publique, les membres du Conseil ont entendu un exposé fait par le Représentant spécial du Secrétaire général sur le rapport récent du Secrétaire général sur la situation au Darfour, ainsi que sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Dans le cadre des consultations qui ont suivi la séance, le Président du Comité créé en vertu de la résolution 1591 (2005) a fait une déclaration au Conseil sur les travaux du Comité.

Sahara occidental

Le 24 septembre 2004, le représentant du Maroc a adressé au Secrétaire général une lettre accompagnée

d'un mémorandum de clarification sur la question du Sahara occidental (S/2004/760).

Le 26 octobre, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), au cours desquelles le Représentant spécial du Secrétaire général, Alvaro de Soto, a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2004/827). Le 28 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1570 (2004) prorogeant le mandat de la MINURSO de six mois, jusqu'au 30 avril 2005.

Les 25 avril, 26 mai et 12 juin 2005, le représentant du Front POLISARIO a fait tenir au Président du Conseil de sécurité des lettres sur la question du Sahara occidental.

Le 28 avril, le Conseil, après avoir examiné le rapport du Secrétaire général en date du 19 avril (S/2005/254) et ayant pris note de son rapport d'étape du 27 janvier (S/2005/49), a adopté à l'unanimité la résolution 1598 (2005) prorogeant le mandat de la MINURSO jusqu'au 31 octobre 2005.

Le 28 juillet, le Conseil a pris note de la lettre du Secrétaire général en date du 25 juillet 2005 (S/2005/497), dans laquelle celui-ci appelait l'attention du Conseil sur la résolution 1598 (2005) et des autres résolutions pertinentes du Conseil sur le Sahara occidental et déclarait qu'il avait décidé de nommer l'Ambassadeur Peter van Walsum (Pays-Bas) comme son Envoyé spécial pour le Sahara occidental pour l'aider à évaluer la situation et à rechercher avec les parties, les États voisins et d'autres protagonistes le meilleur moyen de sortir de l'impasse politique actuelle (voir S/2005/498).

Questions diverses

Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Jan Egeland, a informé le Conseil à trois reprises au cours de la période considérée (21 octobre 2004 et 27 janvier et 10 mai 2005) de la situation humanitaire en Afrique. Il a indiqué que les situations d'urgence en Afrique dominaient l'action humanitaire et déclaré que la communauté humanitaire se félicitait de l'occasion qui lui était offerte de porter à l'attention du Conseil les difficultés qu'elle éprouvait à obtenir des ressources suffisantes pour aider à faire face aux besoins humanitaires pressants et les problèmes auxquels elle se heurtait pour toucher les populations vulnérables du continent.

Le 30 mars 2005, la présidence a organisé un débat public sur les questions africaines dans les travaux du Conseil de sécurité lors de la session de synthèse des 25 séances que le Conseil a consacrées pendant le mois de mars aux questions africaines. Des délégations ont souligné les causes profondes des conflits en Afrique et la nécessité de conjuguer les efforts de paix et de sécurité à des stratégies de développement à long terme pour passer d'une logique de règlement à une de prévention et ont salué en même temps les efforts que le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité déployaient conjointement à cet égard. La proposition du Secrétaire général visant à créer une commission de consolidation de la paix a été fréquemment évoquée, tout comme l'ont été les initiatives de réforme sur l'amélioration des travaux du Conseil de sécurité. Tout en se félicitant de la coopération croissante entre l'Union africaine et la CEDEAO en Afrique, des délégations ont souligné qu'il importait de renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies et avec les organisations régionale. L'amélioration de la coopération régionale entre les opérations de maintien de la paix a également été préconisée, notamment pour résoudre des problèmes transfrontaliers. Des délégations ont reconnu que l'essentiel des efforts du Conseil continuait d'être axé sur le continent, soit 60 % de son programme de travail, et que l'ONU avait tiré de précieux enseignements de l'expérience accumulée au cours des dernières années dans le domaine du maintien de la paix et pourrait en tirer parti pour accroître son efficacité.

Le 30 juin, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, James Morris, a informé le Conseil de la crise alimentaire en Afrique, en mettant l'accent sur le lien entre la crise et la sécurité dans ce domaine et les effets conjugués des ravages du VIH/sida, de la sécheresse et de la gestion malsaine des affaires publiques.

Le 27 juillet, lors d'une séance privée tenue au titre du point intitulé « Lettres datées du 26 juillet 2005, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/485 et S/2005/489) », le Conseil a entendu un exposé de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général sur les questions liées aux établissements humains au Zimbabwe, Anna Tibaijuka.

Amériques

Haïti

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a suivi de très près l'évolution de la situation en Haïti en tenant régulièrement avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Représentant spécial du Secrétaire général, Juan Gabriel Valdés, des réunions à ce sujet. Le Conseil a à chaque occasion rappelé qu'il importe de promouvoir le développement économique à long terme ainsi que la sécurité et la stabilité politique, et indiqué qu'il était conscient de la précarité de la situation sécuritaire dans le pays.

Le 10 septembre 2004, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/32) dans laquelle il se félicitait de la nomination de Juan Gabriel Valdés comme Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Le 29 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1576 (2004) par laquelle il prorogeait le mandat de la MINUSTAH de six mois, jusqu'au 1^{er} juin 2005.

Le 12 janvier 2005, le Conseil a tenu un débat public sur Haïti. À l'issue de la séance, il a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/1) réaffirmant l'engagement à long terme du Conseil en faveur d'Haïti et soulignant que la réconciliation nationale, la sécurité et le développement économique demeuraient que la clef de la stabilité du pays.

Le représentant du Brésil, Ronaldo Mota Sardenberg, a conduit une mission du Conseil de sécurité envoyée en Haïti, du 13 au 16 avril 2005, en même temps que celle du groupe consultatif ad hoc sur Haïti, du Conseil économique et social. Le 20 avril, l'Ambassadeur Sardenberg a dressé devant le Conseil, le bilan de la mission, assorti d'une évaluation de la situation en Haïti. Le 13 mai, l'Ambassadeur Sardenberg a présenté le rapport de la mission (S/2005/302) lors d'une séance publique.

Le 31 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1601 (2005), par laquelle il prorogeait le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 24 juin 2005, dans l'intention de le renouveler encore.

Le 7 juin, à la demande du Gouvernement haïtien, le Premier Ministre par intérim d'Haïti, Gérard Latortue, s'est adressé au Conseil à l'occasion d'une

séance privée. Il a fait le point de la situation dans son pays et avancé des idées sur la manière d'y améliorer la sécurité, notamment par le biais de la coopération entre la MINUSTAH et la police nationale haïtienne.

Le 22 juin, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1608 (2005) prorogeant le mandat de la MINUSTAH jusqu'au 15 février 2006 et augmentant temporairement les effectifs de son personnel militaire de 800 membres et ceux de sa police civile de 275 membres.

Le 28 juillet, les membres du Conseil ont entendu, lors de consultations officieuses, un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à la suite de la récente visite qu'il avait effectuée en Haïti, ainsi que les faits nouveaux relatifs à la situation en matière de sécurité et au processus électoral.

Asie

Afghanistan

Le Conseil de sécurité a continué à suivre les activités de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et à évaluer la situation sur le terrain par le biais des rapports régulièrement établis par le Secrétaire général et des exposés faits par le Département des opérations de maintien de la paix et le Représentant spécial du Secrétaire général.

Le 25 août 2004, lors d'une séance publique, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général, Jean Arnault, qui a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2004/634) et a souligné que la tenue de l'élection présidentielle nécessitait l'assistance internationale accrue et le déploiement de moyens supplémentaires pour la sécurité.

Le 13 septembre, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil des attaques perpétrées contre les locaux des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et la Commission indépendante des droits de l'homme à Herat.

Le 17 septembre, le Conseil a adopté la résolution 1563 (2004) par laquelle il prorogeait l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité, pour une période de 12 mois, jusqu'au 13 octobre 2005.

Le 12 octobre, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur la première élection présidentielle de l'histoire de l'Afghanistan, tenue le 9 octobre 2004, avec un taux de participation élevé et au cours de laquelle aucun incident violent grave n'avait été déploré. À l'issue de consultations, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/35), saluant la tenue de l'élection présidentielle, félicitant les Afghans, la MANUA et l'Organe mixte d'administration des élections et les invitant à préparer les élections législatives.

Le 9 novembre, le Conseil a publié un communiqué de presse dans lequel il se félicitait de la certification de Hamid Karzaï en tant que Président et soulignait qu'elle constituait une étape historique importante.

Le 10 janvier 2005, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général. À l'issue de la séance, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture d'une déclaration à la presse dans laquelle les membres du Conseil ont renouvelé leur appui aux travaux de la MANUA et fait état de leur intérêt pour la tenue d'élections législatives et locales au printemps de 2005.

Le 22 mars, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général qui a indiqué que les autorités électorales afghanes avaient annoncé que la date des élections législatives et provinciales avait été fixée au 18 septembre 2005.

Le 24 mars, le Conseil a adopté la résolution 1589 (2005) par laquelle il reconnaissait que parmi les questions qui se posaient en Afghanistan figuraient notamment la lutte contre la drogue, l'insécurité dans certaines provinces, les menaces terroristes posées par des éléments d'Al-Qaida, les Taliban et d'autres groupes extrémistes et la nécessité de désarmer, démobiliser et réinsérer, dans tout le pays, toutes les milices afghanes et de démanteler les groupes armés illégaux.

Le 24 juin, le Conseil a, lors d'une séance publique, entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général et du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Antonio Maria Costa. Le Représentant spécial a fait part de sa vive inquiétude devant la détérioration de la sécurité en Afghanistan et les conséquences néfastes qu'elle a sur les préparatifs des prochaines élections.

Le Directeur exécutif a souligné les principaux sujets de préoccupation de l'Office.

Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Le 11 octobre 2004, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Danilo Türk, sur la situation à Bougainville.

Le 22 décembre, le Conseil a tenu des consultations officieuses et salué l'adoption de la Constitution de Bougainville. Les membres du Conseil ont reconnu le rôle important joué par la Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (MONUB) et convenu de la nécessité d'en proroger le mandat.

Dans une lettre datée du 23 décembre 2004 (S/2004/1016), le Président du Conseil a informé le Secrétaire général que le Conseil avait pris note de sa recommandation relative à la prorogation du mandat de la MONUB jusqu'au 30 juin 2005, contenue dans sa lettre (S/2004/1015). Le Conseil a également prié le Secrétaire général de lui présenter dans les trois mois à venir, un rapport évaluant la situation sur le terrain et comportant un plan pour la fin de la Mission.

Le 7 avril 2005, le Conseil a examiné, lors de consultations officieuses, le rapport du Secrétaire général (S/2005/204) et s'est félicité du succès des préparatifs des premières élections à Bougainville ainsi que de la pleine application du mandat de la MONUB.

Le 15 juin, dans une déclaration du Président (S/PRST/2005/23), le Conseil a rendu hommage au Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée et aux dirigeants bougainvilliens en ce qu'ils avaient entrepris d'appliquer pleinement l'Accord de paix de Bougainville et a accueilli avec satisfaction la tenue, du 20 mai au 9 juin 2005, des élections générales organisées pour élire le Président et les membres de la Chambre des représentants de Bougainville.

Timor-Leste

Le Conseil de sécurité a continué à recevoir régulièrement des rapports du Secrétaire général sur les activités de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO). À la fin du mandat de la MANUTO le 20 mai 2005, le Conseil a établi pour une période d'un an une mission politique spéciale de relais, le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste.

Le 24 août 2004, le Conseil a tenu une séance publique au cours de laquelle le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté le rapport intérimaire du Secrétaire général sur la MANUTO (S/2004/669). Il a fait observer que le Gouvernement du Timor-Leste avait accompli des progrès en prenant officiellement en charge la sécurité intérieure et extérieure du pays et en adoptant une nouvelle législation.

Le 15 novembre, lors d'une séance publique, le Représentant spécial du Secrétaire général, Sukehiro Hasegawa, a fait au Conseil un exposé du rapport du Secrétaire général sur la MANUTO (S/2004/888), et fourni des informations sur la création de huit groupes de travail chargés d'identifier les mesures susceptibles de favoriser un passage sans heurt du maintien de la paix à une œuvre d'édification nationale et à une assistance internationale de type plus traditionnel.

Le 16 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1573 (2004) par laquelle il prorogeait le mandat de la MANUTO pour une dernière période de six mois, jusqu'au 20 mai 2005.

Le 28 février 2005, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général (S/2005/99), présenté par son Représentant spécial. Une attention particulière a été appelée sur la recommandation du Secrétaire général concernant le maintien de la présence de l'ONU au Timor-Leste à l'expiration du mandat de la MANUTO. Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Timor-Leste, José Ramos-Horta, a informé le Conseil des efforts conjoints faits avec l'Indonésie pour régler les problèmes en suspens et de la décision des deux gouvernements de constituer une Commission vérité et amitié.

Le 28 avril, le Conseil a adopté la résolution 1599 (2005) par laquelle il établissait le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), une mission politique spéciale de relais d'un an à la fin du mandat de la MANUTO, le 20 mai 2005.

Le 16 mai, lors d'une séance publique, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a présenté le rapport du Secrétaire général sur la fin du mandat de la MANUTO (S/2005/310) et fait le point des préparatifs liés à l'exécution du mandat du BUNUTIL.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Conseil de sécurité a continué d'examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, à intervalles réguliers, à l'occasion d'exposés mensuels du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et de hauts fonctionnaires du Secrétariat.

Le 31 août 2004, le Président a fait une déclaration à la presse, par laquelle les membres du Conseil ont condamné les attaques terroristes en Israël qui avaient coûté la vie à des innocents. Ils ont condamné aussi tous les autres actes de terrorisme, dénoncé l'escalade de la violence au Moyen-Orient et demandé à toutes les parties de faire en sorte que le processus de paix au Moyen-Orient se poursuive.

Le 4 octobre 2004, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, au cours duquel le représentant de l'Algérie a présenté un projet de résolution. Ce projet a été mis aux voix le 5 octobre, mais n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent.

À la suite d'un des exposés présentés régulièrement par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, puis de consultations officieuses organisées le 22 octobre, le Président a souligné dans une déclaration à la presse que le Conseil de sécurité s'inquiétait de l'absence de progrès dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient et demandé instamment aux deux parties de commencer à appliquer dès que possible les dispositions de la Feuille de route.

Le 13 janvier 2005, à la suite d'un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques au sujet de l'élection présidentielle palestinienne tenue le 9 janvier 2005, puis de consultations officieuses, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/2) portant sur les questions suivantes : l'élection présidentielle palestinienne; le processus politique futur, en particulier la tenue des élections législatives palestiniennes; le renforcement des institutions palestiniennes; l'aide internationale au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne; et la nécessité d'appliquer pleinement la Feuille de route pour créer un État palestinien indépendant, viable, démocratique et souverain, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité.

Le 16 février, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/6), dans laquelle il se félicitait de la tenue du sommet de Charm el-Cheikh (Égypte), le 8 février 2005, et de la reprise de négociations directes entre le Premier Ministre israélien, M. Ariel Sharon, et le Président de l'Autorité palestinienne, M. Mahmoud Abbas.

Dans une déclaration du Président (S/PRST/2005/12) adoptée le 9 mars, le Conseil de sécurité a accueilli avec satisfaction les conclusions issues de la Réunion de Londres du 1^{er} mars sur l'appui à l'Autorité palestinienne.

Le 21 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, le Groupe arabe (voir S/2005/469) ayant demandé que le Conseil de sécurité tienne immédiatement une séance pour examiner l'évolution récente de la situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. M. Alvaro de Soto, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation dans la région.

Le Conseil a continué d'appuyer un règlement global et juste de la situation au Moyen-Orient, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), aux fondements de la Conférence de Madrid, au principe de l'échange de territoires contre la paix, aux accords préalablement conclus par les parties et à l'initiative proposée par le Prince héritier d'Arabie saoudite et adoptée lors du sommet arabe de Beyrouth.

Liban

En raison des événements survenus au Liban pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a été amené à examiner la situation dans ce pays à plusieurs reprises.

Le 2 septembre 2004, le Conseil a adopté la résolution 1559 (2004) par neuf voix, avec six abstentions. Le Secrétaire général du Ministère libanais des affaires étrangères a pris la parole devant le Conseil avant le vote et a demandé aux États membres du Conseil de retirer le projet de résolution. Dans la résolution 1559 (2004), le Conseil a notamment demandé à nouveau que soient strictement respectées la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance politique du Liban, placé sous

l'autorité exclusive du Gouvernement libanais, demandé instamment à toutes les forces étrangères qui y sont encore de se retirer du Liban et demandé que toutes les milices libanaises et non libanaises soient dissoutes et désarmées.

Le 18 octobre, le Conseil a examiné le rapport soumis par le Secrétaire général (S/2004/777) sur l'application de la résolution 1559 (2004). Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Terje Roed-Larsen, a présenté ce rapport et rappelé la conclusion du Secrétaire général, qui estime que les obligations énoncées dans la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité n'ont pas été remplies. En réponse au rapport, le Conseil a, dans une déclaration du Président (S/PRST/2004/36) adoptée le 19 octobre, demandé que le Secrétaire général continue de lui rendre compte de l'application de la résolution 1559 (2004) tous les six mois.

Le 15 février 2005, les membres du Conseil ont entendu un exposé sur l'attentat terroriste à l'explosif commis le 14 février 2005 à Beyrouth, qui a coûté la vie à l'ancien Premier Ministre libanais Rafiq Hariri, et ont adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/4) dans laquelle le Conseil a condamné sans équivoque cet attentat et prié le Secrétaire général de suivre de près la situation au Liban et de lui faire rapport d'urgence sur les circonstances, les causes et les conséquences de cet acte terroriste. Le 18 février, le Secrétaire général a informé le Conseil de sa décision d'envoyer une mission d'enquête à Beyrouth.

Le 7 avril, à la suite de la publication du rapport sur la mission d'enquête (S/2005/203), le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1595 (2005) dans laquelle il a décidé de créer une commission d'enquête internationale indépendante afin d'aider les autorités libanaises à enquêter sur tous les aspects de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre.

Le 29 avril, M. Terje Roed-Larsen, nommé aux fonctions d'Envoyé spécial pour l'application de la résolution 1559 (2004) (voir S/2004/974), a présenté au Conseil le premier rapport semestriel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2005/272).

Le 4 mai, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/17) dans laquelle il a demandé à nouveau que soient pleinement appliquées toutes les obligations contenues dans la résolution 1559 (2004).

Le 7 juin, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/22) condamnant dans les termes les plus vigoureux l'attentat terroriste à la bombe commis le 2 juin à Beyrouth (Liban), qui a tué un journaliste libanais, Samir Kassir, et demandant instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue et de responsabilité en vue d'assurer le succès du processus électoral et de la formation du gouvernement dans le pays.

Dans une déclaration du Président (S/PRST/2005/26) adoptée le 22 juin, le Conseil s'est félicité des élections parlementaires libanaises qui s'étaient déroulées entre le 29 mai et le 19 juin 2005 et a demandé à nouveau que soient pleinement appliquées toutes les obligations contenues dans les résolutions 1559 (2004) et 1595 (2005).

Le 12 juillet, dans une déclaration faite à la presse, le Président a exprimé la condamnation sans équivoque, par le Conseil, de l'attentat terroriste à l'explosif commis le même jour au Liban, qui a fait un mort et plusieurs blessés, dont le Ministre libanais de la défense.

Le Conseil a continué de renouveler tous les six mois le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban [résolutions 1583 (2005) et 1614 (2005)].

FNUOD

Le Conseil a également continué de renouveler tous les six mois le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement [résolutions 1578 (2004) et 1605 (2005)].

Iraq

Processus politique

Le 12 août 2004, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1557 (2004) et a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour une nouvelle période de 12 mois.

Le 19 août, le Président a fait une déclaration à la presse précisant que les membres du Conseil rendaient hommage au premier chef de la MANUI, Sergio Vieira de Mello, et à 21 de ses collaborateurs qui avaient perdu la vie à Bagdad le 19 août 2003.

Le 7 septembre 2004, le rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) sur les activités de la MANUI a été distribué (S/2004/710 et Corr.1). Ce rapport faisait état des principaux événements survenus en Iraq depuis le 5 août 2004, du processus de formation de la Conférence nationale en août, des besoins de la MANUI en matière de sécurité, ainsi que des activités de l'ONU dans le domaine de l'assistance électorale.

Le 14 septembre, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ashraf Jehangir Qazi, et le représentant des États-Unis d'Amérique, M. John Danforth, ont fait chacun un exposé devant le Conseil de sécurité, sur les activités de la MANUI et celles de la Force multinationale en Iraq, respectivement.

Le 21 septembre, s'agissant de la mise en place d'une structure de sécurité intégrée pour la MANUI, le Secrétaire général a adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2004/764) informant le Conseil de son intention de créer une structure de sécurité intégrée pour la MANUI, qui comprendrait notamment des unités de gardes.

Le 27 septembre, le Président du Conseil de sécurité a donné des précisions aux membres du Conseil sur la réunion tenue le 21 septembre 2004 par le Ministre espagnol des affaires étrangères, en qualité de Président du Conseil de sécurité, avec la Troïka de la Ligue des États arabes (les Ministres des affaires étrangères de l'Algérie, de Bahreïn et de la Tunisie), le Ministre iraquien des affaires étrangères et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à la demande de ce dernier. Le sujet de la réunion était le processus politique en Iraq.

Le 1^{er} octobre, en réponse à la lettre du Secrétaire général concernant la structure de sécurité intégrée pour la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) (S/2004/764), le Conseil s'est félicité des arrangements énoncés dans la lettre et a demandé instamment aux États Membres de répondre positivement en versant des contributions.

Le 30 novembre, le Conseil a adopté en séance publique le texte d'une lettre que le Président du Conseil proposait d'envoyer au Secrétaire général pour l'informer que le Conseil approuvait la création d'un fonds d'affectation spéciale proposée dans sa lettre du 26 novembre 2004 adressée au Ministre des affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas (S/2004/927,

annexe I). Dans la lettre du Président (S/2004/929), le Conseil demandait au Secrétaire général de créer le fonds d'affectation spéciale au plus tard le 3 décembre 2004 pour le financement d'une entité distincte qui serait placée sous le commandement unifié de la force multinationale, avec pour mission spécifique d'assurer la sécurité de la présence des Nations Unies en Iraq.

Le 13 décembre, le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté au Conseil un exposé sur la situation politique et en matière de sécurité en Iraq.

Le 31 janvier 2005, le Président du Conseil de sécurité a donné lecture d'une déclaration à la presse concernant les élections tenues la veille en Iraq. Les membres du Conseil ont félicité le peuple iraquien d'avoir exercé son droit de vote dans des conditions difficiles et ont fait référence aux mesures qui restaient à prendre dans le cadre du processus de transition et à l'importance de la réconciliation, de l'unité nationale et d'un processus politique inclusif.

Le 16 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil de sécurité de la situation en Iraq. Après cette séance publique, le Conseil a souligné, dans une déclaration du Président (S/PRST/2005/5), qu'il importait que les prochaines étapes de la transition soient ouvertes à tous et transparentes. Il a demandé instamment à l'ONU de se préparer sans tarder et a encouragé les membres de la communauté internationale à fournir des conseillers et une aide technique à l'ONU pour lui permettre de s'acquitter de ce rôle.

Le 11 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq a informé le Conseil des faits récemment intervenus dans ce pays, en mettant l'accent sur la transition politique en cours depuis les élections du 30 janvier. Après cette séance, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse, indiquant que le Conseil se félicitait de l'évolution récente de la situation politique en Iraq et espérait qu'un gouvernement de transition serait formé sans tarder en Iraq.

Le 29 avril, le Président a fait une déclaration à la presse dans laquelle il a salué la formation du Gouvernement de transition de l'Iraq envisagée dans la résolution 1546 (2004), déploré les actes de violence et encouragé toutes les forces politiques iraqiennes à poursuivre le processus et le dialogue politique ouverts à tous entrepris dans l'intérêt du peuple iraquien.

Le 31 mai, le Conseil a entendu une déclaration du Ministre iraquien des affaires étrangères, M. Hoshiyar Zebari, et un exposé présenté par la représentante des États-Unis d'Amérique, M^{me} Anne Patterson, s'exprimant au nom de la force multinationale en Iraq, au sujet du mandat de la force multinationale, conformément à la résolution 1546 (2004). Les membres du Conseil ont pris note de la lettre du Ministre iraquien des affaires étrangères datée du 24 mai 2005 (S/2005/337, annexe), demandant au Conseil de permettre la prorogation de ce mandat jusqu'à ce que le processus politique se termine. Dans une déclaration à la presse, le Président a indiqué que les membres du Conseil avaient décidé que le mandat de la force multinationale en Iraq serait prorogé conformément à la résolution 1546 (2004) et à la demande du Gouvernement de transition de l'Iraq.

Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus et restitution des biens koweïtiens

Le Coordonnateur de haut niveau chargé de la question du rapatriement ou du retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles et de la restitution des biens koweïtiens, M. Yuli Vorontsov, a informé le Conseil de la situation en la matière lors de consultations officieuses (19 août et 15 décembre 2004 et 19 avril et 20 juin 2005), en s'appuyant sur les rapports du Secrétaire général.

Dans une déclaration faite par le Président à la presse le 19 août 2004, le Conseil a accueilli avec satisfaction l'engagement pris par le Vice-Président de l'Iraq de faire participer les autorités iraqiennes à la recherche des personnes toujours portées disparues et a exprimé l'espoir que le Coordonnateur de haut niveau serait bientôt en mesure de se rendre en Iraq afin de progresser dans sa mission.

Le 15 décembre, dans une déclaration à la presse, le Président a indiqué que le Conseil appuyait pleinement les travaux du Coordonnateur de haut niveau et se félicitait de la récente restitution de biens koweïtiens, en novembre 2004, ainsi que de l'approche constructive adoptée par le Gouvernement iraquien de transition, qui a facilité cette restitution.

Le 19 avril 2005, le Président a fait une déclaration à la presse au nom du Conseil, dans laquelle il s'est dit convaincu que le nouveau Gouvernement iraquien de transition faciliterait le règlement de ce problème et a appelé toutes les parties

concernées à continuer d'œuvrer à la recherche d'une solution satisfaisante à l'ensemble des problèmes en suspens en matière humanitaire et de restitution de biens, qui relèvent du mandat du Coordonnateur de haut niveau.

Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies

Les 8 septembre et 7 décembre 2004 et les 8 mars et 8 juin 2005, le Président exécutif par intérim de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), Demetrios Perricos, a présenté au Conseil les dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième rapports trimestriels (S/2004/693, S/2004/924, S/2005/129 et S/2005/351, respectivement) sur les travaux de la COCOVINU, conformément au paragraphe 12 de la résolution 1284 (1999), et a fait part de ses vues sur la façon de procéder pour conclure, à terme, l'examen de la question des obligations incombant à l'Iraq en matière de désarmement.

Le 15 octobre, le Président a mis les membres du Conseil de sécurité au courant d'un entretien avec le Président exécutif par intérim de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU), qui avait rencontré, le 8 octobre, M. Charles Duelfer, du Groupe d'investigation en Iraq, pour discuter de la teneur du rapport du Groupe publié le 6 octobre.

Le 24 juin 2005, en réponse à une lettre du Secrétaire général (S/2005/406), le Conseil lui a adressé une lettre (S/2005/407) l'informant de sa décision d'approuver le transfert de 220 millions de dollars du compte séquestre au Fonds de développement pour l'Iraq et la mise en recouvrement des sommes nécessaires au titre des obligations du Gouvernement iraquien concernant le budget ordinaire de l'Organisation.

Fonds de développement pour l'Iraq et Conseil international consultatif et de contrôle

Le 14 janvier et le 20 juin 2005, le Représentant du Secrétaire général auprès du Conseil international consultatif et de contrôle, M. Jean-Pierre Halbwachs, a informé le Conseil de sécurité des activités menées par le Conseil international consultatif et de contrôle de mai 2003 à juin 2004 et de juin à décembre 2004, respectivement.

Le 31 mai, au cours de consultations officieuses, approuvant la demande présentée dans une lettre du Ministre iraquien des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, le Conseil a décidé que les dispositions prises concernant le Fonds de développement pour l'Iraq et le Conseil international consultatif et de contrôle seraient maintenues, comme le prévoyait la résolution 1546 (2004).

Questions diverses

Le 11 avril 2005, au cours de consultations officieuses, les membres du Conseil ont débattu de la question de la modification du titre du point de l'ordre du jour relatif à l'Iraq et sont convenus que les questions relatives à la restitution de l'ensemble des biens koweïtiens, au rapatriement ou au retour de tous les nationaux koweïtiens et de pays tiers ou de leurs dépouilles et à la Commission d'indemnisation des Nations Unies seraient examinées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation entre l'Iraq et le Koweït ». Les autres questions seraient examinées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation concernant l'Iraq ». Le Président a fait paraître une note le 18 avril pour rendre compte de la décision du Conseil (S/2005/251).

Europe

Kosovo (Serbie-et-Monténégro)

Le Conseil de sécurité a continué de suivre de près les événements au Kosovo grâce aux rapports trimestriels du Secrétaire général et aux exposés qui lui sont présentés régulièrement, le plus souvent par le Représentant spécial du Secrétaire général.

Le 5 août et le 29 novembre 2004, puis le 24 février et le 27 mai 2005, le Conseil a examiné les rapports du Secrétaire général sur les faits nouveaux survenus au Kosovo (S/2004/613, S/2004/907, S/2005/88 et S/2005/335 et Corr.1) ainsi que les évaluations techniques de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo sur les progrès accomplis dans l'application des normes. Les membres du Conseil ont réaffirmé que l'application des normes établies pour le Kosovo demeurerait le principal document sur lequel reposait l'action de la communauté internationale au Kosovo et ils ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général. Ils ont

reconnu que les progrès s'étaient poursuivis dans certains domaines, mais ont fait valoir que l'absence de progrès concernant les questions fondamentales des retours et de la décentralisation était très préoccupante. Ils ont instamment engagé les Institutions provisoires d'administration autonome à continuer d'intensifier leurs efforts et à accélérer les progrès compte tenu de l'examen global des normes qui va être entrepris.

Le 3 juin 2005, le Secrétaire général a nommé Kai Eide en tant qu'Envoyé spécial chargé de procéder à un examen global de la situation au Kosovo. L'examen global des normes a été entrepris et, conformément aux dispositions de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité et aux déclarations présidentielles pertinentes du Conseil, il devait prendre la forme de consultations avec les parties et la communauté internationale. Cet examen devait être vaste et porter sur la réalité politique concrète et sur les conditions préalables au lancement du processus concernant le statut futur.

Bosnie-Herzégovine

Le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, Paddy Ashdown, a continué de faire rapport au Conseil, à intervalles réguliers, et de lui présenter des exposés sur l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix de 1995 et l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Le 11 novembre 2004, le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Jaap de Hoop Scheffer, a également pris la parole devant le Conseil. Au sujet du transfert imminent des responsabilités en matière de maintien de la paix de l'OTAN à l'Union européenne, il a souligné que la décision historique prise par l'OTAN et l'ONU de coopérer en Bosnie-Herzégovine avait contribué à une amélioration sensible de la sécurité et au respect de l'état de droit. Il s'agissait de la première déclaration d'un secrétaire général de l'OTAN devant le Conseil de sécurité.

Peu de temps avant que l'Union européenne n'assume, le 2 décembre 2004, le rôle principal dans la stabilisation de la paix en Bosnie-Herzégovine au titre des aspects militaires de l'Accord de paix, le Conseil de sécurité a adopté, le 22 novembre, la résolution 1575 (2004) à l'unanimité. Le mandat défini par la

résolution autorisait la force de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine placée sous la direction de l'Union européenne (EUFOR) à prendre la relève de la Force multinationale de stabilisation de l'OTAN (SFOR), qui a conclu ses opérations à la fin de l'année 2004.

Le 23 mars 2005, lors d'une séance publique, le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, a fait observer que le fait que la Republika Srpska avait commencé à transférer des accusés au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pouvait indiquer un changement d'attitude concernant le respect de ses obligations. Il a également exprimé l'espoir qu'en 2005 la Bosnie-Herzégovine pourrait rompre avec son passé en remplissant les conditions requises pour la stabilisation et l'association avec l'Union européenne et pour devenir membre du Partenariat pour la paix de l'OTAN.

Abkhazie (Géorgie)

Le Conseil de sécurité a continué de suivre le déroulement du processus de paix des Nations Unies en Abkhazie (Géorgie) pendant la période considérée. Il a entendu un certain nombre d'exposés présentés par le Département des opérations de maintien de la paix et la Représentante spéciale du Secrétaire général, Heidi Tagliavini.

Le Conseil a prorogé le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) deux fois au cours de la période considérée, le 28 janvier et le 29 juillet 2005, (résolutions 1582 (2005) et 1615 (2005), respectivement) pour une nouvelle période de six mois à chaque fois, la dernière prorogation devant prendre fin le 31 janvier 2006.

Le 27 octobre 2004, lors de consultations officieuses, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2004/822) et a entendu un exposé de la Représentante spéciale sur les activités de la MONUG.

Le 21 mars 2005, au cours d'une séance privée, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil de sécurité des résultats de sa visite en Géorgie. À cette occasion, le représentant de la Géorgie a fait une déclaration devant le Conseil.

Le 21 avril, lors de consultations officieuses, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien

de la paix a donné au Conseil des informations sur la réunion des représentants de haut niveau du Groupe des Amis du Secrétaire général sur la Géorgie, tenue à Genève les 7 et 8 avril.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Lors d'une séance publique tenue le 4 mars 2005, le Ministre slovène des affaires étrangères et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Dimitrij Rupel, a fait un exposé au Conseil sur les activités de cette organisation.

Chypre

Le 11 octobre 2004, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général à Chypre et chef de mission, Zbigniew Wlosowicz, sur le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) (S/2004/756). Le 22 octobre, le Conseil a adopté la résolution 1568 (2004) dans laquelle il a approuvé les recommandations du Secrétaire général et prorogé le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 15 juin 2005.

Après la parution, le 15 juin 2005, d'un rapport complémentaire du Secrétaire général (S/2005/353), le Conseil a prorogé de nouveau le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 15 décembre 2005 en adoptant la résolution 1604 (2005).

Le 22 juin, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a informé le Conseil des résultats de sa visite à Chypre, en Grèce et en Turquie.

Questions d'ordre général

Lutte contre le terrorisme

Le Comité contre le terrorisme a continué à s'acquitter de son mandat tel qu'il est défini dans la résolution 1373 (2001) et tel qu'il a été renforcé par les résolutions 1535 (2004) et 1566 (2004).

Le 11 août 2004, à l'issue de consultations entre les membres du Conseil tenues en application de la résolution 1535 (2004), le Conseil a approuvé le plan d'organisation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme qui avait été soumis au Comité par

le Directeur exécutif après consultation du Secrétaire général et par son intermédiaire.

Le 8 octobre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1566 (2004) sur le terrorisme. Il a ainsi donné un nouvel élan aux activités des Nations Unies relatives à la lutte antiterroriste, encouragé la coordination entre les différents organes du Conseil de sécurité qui œuvrent dans le domaine du terrorisme et créé un groupe de travail chargé de s'acquitter du mandat fixé par la résolution et de réfléchir, entre autres, à des procédures plus efficaces pour traduire les terroristes en justice.

Le 19 octobre, lors d'une séance publique, le représentant de la Fédération de Russie, Andrey Denisov, Président du Comité contre le terrorisme, a donné aux membres du Conseil des informations sur les réalisations du Comité. Il a souligné combien il importait de rendre opérationnelle le plus rapidement possible la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et a appelé les États Membres à continuer de s'acquitter de leurs obligations au titre de la résolution 1373 (2001). À l'issue de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/37) dans laquelle il a noté qu'il importait de poursuivre l'action du Comité contre le terrorisme visant à renforcer les moyens des États Membres de lutter contre le terrorisme, et notamment de définir et d'aborder les problèmes auxquels les pays se heurtent pour appliquer la résolution 1373 (2001).

Le 18 janvier 2005, lors d'une séance publique, le Président du Comité contre le terrorisme a donné aux membres du Conseil des informations sur les réalisations du Comité. À l'issue de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/3) dans laquelle il a approuvé la quatorzième période de 90 jours du programme de travail du Comité.

Le 7 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1611 (2005) dans laquelle il condamnait les attentats terroristes perpétrés à Londres le même jour.

Le 8 juillet, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/29) dans laquelle il condamnait l'assassinat de l'Ambassadeur qui venait tout juste d'être nommé à la tête de la mission de l'Égypte en Iraq.

Le 27 juillet, le Conseil a adopté deux déclarations du Président (S/PRST/2005/36 et

S/PRST/2005/37) en réponse aux attentats terroristes commis à Charm el-Cheikh en Égypte et à l'assassinat de deux diplomates algériens en Iraq, respectivement.

Le 25 avril et le 20 juillet, à des séances publiques, le Conseil a entendu des exposés des présidents du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, du Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et du Comité créé par la résolution 1540 (2004). Les trois présidents ont parlé des travaux récents des Comités, des progrès accomplis et des défis qu'il fallait encore relever et ils ont donné un aperçu des plans de travail et des priorités des Comités pour les mois à venir. À l'issue de ces séances, le Conseil a adopté deux déclarations du Président (S/PRST/2005/16 et S/PRST/2005/34, respectivement) dans lesquelles il a notamment approuvé la quinzième période de 90 jours du programme de travail du Comité contre le terrorisme et lancé de nouveau un appel aux trois comités pour qu'ils renforcent leur coopération.

Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Au cours de la période considérée, le Comité créé par la résolution 1267 (1999) a continué de s'acquitter de ses responsabilités, conformément aux résolutions du Conseil, en concentrant son attention sur la lutte contre la menace à la paix et à la sécurité internationales que représentent l'organisation Al-Qaida et les Taliban, et les personnes et entités qui leur sont associées.

Le Président du Comité a fait rapport au Conseil, conformément à la résolution 1526 (2004) le 13 septembre et le 17 décembre 2004. Ses exposés ont porté sur les travaux du Comité, les travaux de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions et sur les priorités futures.

Le 29 juillet 2005, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1617 (2005) par laquelle il a amélioré le régime des sanctions à l'encontre du réseau Al-Qaida, d'Oussama ben Laden et des Taliban, et des personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et prolongé le mandat de l'Équipe de surveillance pour une période de 17 mois.

Comité créé par la résolution 1540 (2004)

Les travaux du Comité créé par la résolution 1540 (2004) au cours de la période considérée ont essentiellement visé à façonner une méthodologie et un ensemble d'outils pour examiner les rapports nationaux que doivent présenter les États en application de cette résolution.

Après sa création, le Comité a adopté des directives pour la conduite de ses travaux ainsi que pour l'établissement des rapports nationaux qui doivent lui être présentés conformément à la résolution 1540 (2004).

Le 26 septembre 2004, le Comité a approuvé des directives pour le recrutement d'experts. Il a recruté huit experts pour l'aider dans ses travaux et en particulier pour l'examen des rapports nationaux présentés par les États.

Le 9 décembre, le Président du Comité a fait rapport au Conseil sur les progrès des travaux du Comité.

En 2005, le Comité a entamé son travail de fond et examiné, avant la fin de la période considérée, plus de 50 rapports sur les 118 qui ont été soumis par les États et dans lesquels les États ont communiqué des informations sur les dispositions qu'ils ont prises à l'échelon national en matière de non-prolifération et aussi sur leur contribution à la coopération internationale dans ce domaine.

Lors de l'examen des rapports nationaux, le Comité a recensé à la fois les besoins et les offres d'assistance. De nombreux pays fournissent déjà des services spécialisés et des conseils aux États Membres qui ne disposent pas des connaissances, de l'expérience et des ressources nécessaires pour mettre en application la résolution 1540 (2004).

Le Comité a continué d'avoir des échanges avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques sur la manière dont ces organisations pourraient soutenir ses travaux et contribuer à l'application de la résolution 1540 (2004).

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Le 22 décembre 2004, les Présidents sortants du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant

Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, du Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire et du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique ont fait le bilan devant le Conseil des travaux de ces organes respectifs et souligné le rôle central et prépondérant qu'ils jouent dans les travaux du Conseil.

Maintien de la paix

Conformément à la résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a organisé avec les pays fournisseurs de contingents des réunions périodiques qui ont porté sur les faits nouveaux survenus dans les diverses opérations de maintien de la paix et permis des échanges de vues sur les améliorations qu'il serait possible d'apporter.

Le Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix a intensifié ses travaux et organisé plusieurs réunions dans le but de faciliter et d'améliorer la coopération entre les membres du Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et les autres acteurs importants du maintien de la paix ainsi qu'avec le Secrétariat. Ces réunions ont porté essentiellement sur les questions importantes liées au maintien de la paix, et notamment sur la mise en place d'une nouvelle opération de maintien de la paix et sur le problème posé par l'exploitation et les sévices sexuels dont se rend parfois coupable le personnel de maintien de la paix.

Le 31 mai 2005, lors d'un débat public, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Conseiller du Secrétaire général pour les questions d'exploitation et d'abus sexuels imputables à des personnels de maintien de la paix des Nations Unies, le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini (Jordanie), ont fait rapport au Conseil de sécurité sur l'exploitation et les abus sexuels commis dans le cadre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À la fin de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/21). Le Président a également fait une déclaration à la presse dans laquelle il a exprimé la profonde préoccupation du Conseil devant ce problème. Il a condamné avec la plus grande vigueur tous les actes d'abus et d'exploitation sexuels commis par du personnel de maintien de la paix et réaffirmé qu'il importait de prendre des mesures de prévention, de faire respecter

les normes de conduite des Nations Unies et de veiller à ce que les cas d'abus fassent l'objet d'enquêtes en bonne et due forme et soient dûment sanctionnés.

Le 18 juillet 2005, le Conseil a consacré une séance publique à la question de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales – le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix – à l'occasion du cinquième anniversaire de l'adoption de la résolution 1308 (2000). Le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et du Directeur exécutif d'ONUSIDA, Peter Piot. Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/33) dans laquelle il a réaffirmé sa volonté de voir appliquer intégralement la résolution 1308 (2000).

Tribunaux internationaux

Le 4 août 2004, le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/28) sur le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda, dans laquelle il a pris note des rapports soumis au Conseil par les Présidents et les Procureurs de ces tribunaux en ce qui concerne l'application de leurs stratégies d'achèvement des travaux établies par les résolutions 1503 (2003) et 1534 (2004) (S/2004/420 et S/2004/341) et a exhorté à nouveau tous les États à intensifier la coopération avec les Tribunaux.

Le 14 octobre, le Conseil a adopté la résolution 1567 (2004) par laquelle il transmettait à l'Assemblée générale les candidatures aux sièges de juge permanent du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en vue des élections prévues pour le 18 novembre 2004.

Le 23 novembre, les Présidents et les Procureurs des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda ont fait rapport au Conseil sur les mesures prises pour mettre en œuvre les stratégies d'achèvement des travaux.

Le 18 janvier 2005, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1581 (2005) en réponse à la demande du Secrétaire général concernant la prorogation des mandats de certains des juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Dans une lettre datée du 14 mars (S/2005/159), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire

général que les membres du Conseil s'étaient entendus pour prolonger jusqu'au 31 mars 2005 la période de dépôt des candidatures des juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en réponse à la lettre du Secrétaire général du 24 février 2005 (S/2005/127).

Le 20 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1597 (2005) par laquelle il modifie l'article pertinent du Statut du Tribunal pour permettre à 27 juges *ad litem* élus en juin 2001 d'être rééligibles et il proroge le délai imparti pour la présentation des candidatures à l'élection des juges *ad litem* du Tribunal pour une période supplémentaire de 30 jours à dater de l'adoption de la résolution.

Dans une lettre datée du 7 juin (S/2005/371), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que les membres du Conseil avaient décidé de reporter la date limite de présentation des candidatures à l'élection des juges *ad litem* au 7 juillet 2005 en réponse à la lettre du Secrétaire général datée du 26 mai (S/2005/346).

Le 26 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1613 (2005) par laquelle il transmettait à l'Assemblée générale les candidatures aux sièges de juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Cour internationale de Justice

Le 4 novembre 2004, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1571 (2004) dans laquelle il a fixé au 15 février 2005 la date de l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant à la suite de la démission du juge Gilbert Guillaume de la Cour internationale de Justice.

Le 15 février 2005, le Conseil, votant en même temps que l'Assemblée générale, a élu à l'unanimité Ronny Abraham juge de la Cour internationale de Justice.

Questions thématiques

Aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix. Le 22 septembre 2004, le Conseil de sécurité s'est réuni au niveau ministériel pour examiner les aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix. Le Secrétaire général, le Commissaire chargé des questions de paix et de sécurité de l'Union africaine, Said Djinnit, le

Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union Européenne, Javier Solana, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Amre Moussa, ont participé au débat que présidait le Ministre espagnol des affaires étrangères. À l'issue de la séance, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/33). Les membres du Conseil de sécurité ont reconnu l'importance croissante des aspects civils de la gestion des conflits dans le règlement des situations de crise complexes et la prévention de la reprise des conflits et ont affirmé l'importance du règlement des conflits conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

Justice et état de droit. Le 6 octobre 2004, le Conseil a tenu un débat public sur la justice et l'état de droit et adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/34) dans laquelle il a réaffirmé l'importance cruciale qu'il attache à la promotion de la justice et de l'état de droit.

Les femmes, la paix et la sécurité. Le 28 octobre 2004, le Conseil a organisé un débat public pour marquer le quatrième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, au cours duquel il s'est particulièrement intéressé au renforcement de l'action de l'ONU face à la violence sexiste dans les conflits et dans les situations d'après conflit. Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/40) dans laquelle il a condamné toutes les violations des droits fondamentaux des femmes et des petites filles dans les conflits armés ainsi que l'exploitation, la violence et les abus sexuels.

Protection des civils dans les conflits armés. Le 14 décembre 2004, le Conseil a organisé un débat public sur la protection des civils dans les conflits armés, au cours duquel le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires a évalué les progrès réalisés en ce qui concerne la protection des civils ainsi que les difficultés et les priorités qui demeurent. Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2004/46) dans laquelle il a admis qu'il savait l'importance d'une approche globale, cohérente et concrète de la question de la protection des civils dans les conflits armés. Le 21 juin 2005, le Conseil a organisé un débat public sur le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflit armé et adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/25) dans laquelle il réaffirmait qu'il condamnait énergiquement

la pratique consistant à prendre délibérément pour cibles des civils dans des situations de conflit armé.

Armes légères. Le 17 février 2005, le Conseil a tenu un débat public sur le rapport du Secrétaire général sur les armes légères (S/2005/69) et adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/7) dans laquelle il engageait tous les États Membres à faire appliquer toutes ses résolutions portant sur des sanctions, y compris celles qui imposent des embargos sur les armes.

Les enfants et les conflits armés. Le 23 février 2005, le Conseil a tenu un débat public sur les enfants et les conflits armés, au cours duquel le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Olara Otunnu, a présenté le rapport du Secrétaire général (S/2005/72.) Le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/8) dans laquelle il a réaffirmé qu'il importait de mettre en place un mécanisme systématique et global de surveillance et de communication d'informations. Le 26 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1612 (2005) sur les enfants et les conflits armés, par laquelle il a notamment prié le Secrétaire général d'appliquer le mécanisme de surveillance et de communication de l'information visé dans la résolution, d'abord aux parties aux conflits armés dont le Conseil est saisi et qui sont mentionnées dans la liste annexée au rapport du Secrétaire général (S/2005/72) et ensuite, en étroite consultation avec les pays concernés, aux parties aux autres conflits armés mentionnées dans la liste annexée au rapport, en gardant à l'esprit les débats au Conseil de sécurité et les vues exprimées par les États Membres et en tenant compte des constatations et recommandations auxquelles aboutira un examen indépendant de la mise en œuvre du mécanisme et qui seront communiquées au Conseil le 31 juillet 2006 au plus tard. Le Conseil a également décidé de créer un groupe de travail du Conseil de sécurité qui sera chargé d'examiner les rapports de ce mécanisme et de présenter au Conseil les recommandations voulues.

Consolidation de la paix après les conflits. Le 26 mai 2005, le Conseil a tenu un débat public sur la consolidation de la paix après les conflits et adopté une déclaration du Président (S/PRST/2005/20), dans laquelle il a notamment souligné les domaines sur lesquels les priorités devraient porter après un conflit, le fait que les pays qui relèvent d'un conflit doivent bénéficier d'une aide internationale conséquente en vue

du redressement et de la reconstruction économique et sociale, et l'importance de la coopération entre opérations de maintien de la paix des Nations Unies et fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle du Conseil de sécurité face aux crises humanitaires – défis à relever, expérience acquise, orientations futures. Le 12 juillet 2005, le Conseil a tenu un débat public sur la question intitulée « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle du Conseil de sécurité face aux crises humanitaires – défis à relever, expérience acquise, orientations futures ». Le Conseil a adopté une

déclaration du Président (S/PRST/2005/30) dans laquelle il a souligné à nouveau qu'il importait de rétablir d'urgence la justice et l'état de droit dans les sociétés qui sortent d'un conflit et l'importance croissante des aspects civils de la gestion des conflits pour régler des situations de crise complexes et prévenir la reprise de conflits.

Questions diverses. Le 28 juillet 2005, lors de consultations officieuses et au titre du point intitulé « Questions diverses », le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Louise Arbour, a présenté au Conseil un exposé sur la composante droits de l'homme des questions dont le Conseil est saisi.

Première partie
Travaux se rapportant à toutes les questions
examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien
de la paix et de la sécurité internationales

I
Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité
entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1557 (2004)	12 août 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït
1558 (2004)	17 août 2004	La situation en Somalie
1559 (2004)	2 septembre 2004	La situation au Moyen-Orient
1560 (2004)	14 septembre 2004	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie
1561 (2004)	17 septembre 2004	La situation au Libéria
1562 (2004)	17 septembre 2004	La situation en Sierra Leone
1563 (2004)	17 septembre 2004	La situation en Afghanistan
1564 (2004)	18 septembre 2004	Rapport du Secrétaire général sur le Soudan
1565 (2004)	1 ^{er} octobre 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
1566 (2004)	8 octobre 2004	Questions concernant des menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
1567 (2004)	14 octobre 2004	Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises dans le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1568 (2004)	22 octobre 2004	La situation à Chypre
1569 (2004)	26 octobre 2004	Réunions du Conseil de sécurité à Nairobi (18-19 novembre 2004)
1570 (2004)	28 octobre 2004	La situation concernant le Sahara occidental
1571 (2004)	4 novembre 2004	Date de l'élection à un poste vacant à la Cour internationale de Justice
1572 (2004)	15 novembre 2004	La situation en Côte d'Ivoire

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1573 (2004)	16 novembre 2004	La situation au Timor-Leste
1574 (2004)	19 novembre 2004	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1575 (2004)	22 novembre 2004	La situation en Bosnie-Herzégovine
1576 (2004)	29 novembre 2004	La question concernant Haïti
1577 (2004)	1 ^{er} décembre 2004	La situation au Burundi
1578 (2004)	15 décembre 2004	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
1579 (2004)	21 décembre 2004	La situation au Libéria
1580 (2004)	22 décembre 2004	La situation en Guinée-Bissau
1581 (2005)	18 janvier 2005	Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises dans le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1582 (2005)	28 janvier 2005	La situation en Géorgie
1583 (2005)	28 janvier 2005	La situation au Moyen-Orient (FINUL)
1584 (2005)	1 ^{er} février 2005	La situation en Côte d'Ivoire
1585 (2005)	10 mars 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1586 (2005)	14 mars 2005	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie
1587 (2005)	15 mars 2005	La situation en Somalie
1588 (2005)	17 mars 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1589 (2005)	24 mars 2005	La situation en Afghanistan
1590 (2005)	24 mars 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1591 (2005)	29 mars 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1592 (2005)	30 mars 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo
1593 (2005)	31 mars 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1594 (2005)	4 avril 2005	La situation en Côte d'Ivoire
1595 (2005)	7 avril 2005	La situation au Moyen-Orient
1596 (2005)	18 avril 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité
en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1597 (2005)	20 avril 2005	Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises dans le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1598 (2005)	28 avril 2005	La situation concernant le Sahara occidental
1599 (2005)	28 avril 2005	La situation au Timor-Leste
1600 (2005)	4 mai 2005	La situation en Côte d'Ivoire
1601 (2005)	31 mai 2005	La question concernant Haïti
1602 (2005)	31 mai 2005	La situation au Burundi
1603 (2005)	3 juin 2005	La situation en Côte d'Ivoire
1604 (2005)	15 juin 2005	La situation à Chypre
1605 (2005)	17 juin 2005	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
1606 (2005)	20 juin 2005	La situation au Burundi
1607 (2005)	21 juin 2005	La situation au Libéria
1608 (2005)	22 juin 2005	La question concernant Haïti
1609 (2005)	24 juin 2005	La situation en Côte d'Ivoire
1610 (2005)	30 juin 2005	La situation en Sierra Leone
1611 (2005)	7 juillet 2005	Questions concernant des menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
1612 (2005)	26 juillet 2005	Les enfants et les conflits armés
1613 (2005)	26 juillet 2005	Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises dans le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1614 (2005)	29 juillet 2005	La situation au Moyen-Orient (FINUL)
1615 (2005)	29 juillet 2005	La situation en Géorgie
1616 (2005)	29 juillet 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo
1617 (2005)	29 juillet 2005	Questions concernant des menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

II Déclarations faites ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2004/28	4 août 2004	Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises dans le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/PRST/2004/29	5 août 2004	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2004/30	15 août 2004	La situation au Burundi
S/PRST/2004/31	1 ^{er} septembre 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2004/32	10 septembre 2004	La question concernant Haïti
S/PRST/2004/33	22 septembre 2004	Aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix
S/PRST/2004/34	6 octobre 2004	Justice et état de droit : le rôle de l'Organisation des Nations Unies Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies
S/PRST/2004/35	12 octobre 2004	La situation en Afghanistan
S/PRST/2004/36	19 octobre 2004	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2004/37	19 octobre 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2004/38	26 octobre 2004	La situation en Somalie
S/PRST/2004/39	28 octobre 2004	La situation en République centrafricaine
S/PRST/2004/40	28 octobre 2004	Les femmes et la paix et la sécurité
S/PRST/2004/41	2 novembre 2004	La situation en Guinée-Bissau
S/PRST/2004/42	6 novembre 2004	La situation en Côte d'Ivoire

**Déclarations faites ou publiées par le Président du Conseil de sécurité
entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2004/43	19 novembre 2004	La situation en Somalie
S/PRST/2004/44	19 novembre 2004	Relations institutionnelles avec l'Union africaine
S/PRST/2004/45	7 décembre 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2004/46	14 décembre 2004	Protection des civils en période de conflit armé
S/PRST/2004/47	15 décembre 2004	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
S/PRST/2004/48	16 décembre 2004	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2005/1	12 janvier 2005	La question concernant Haïti
S/PRST/2005/2	13 janvier 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
S/PRST/2005/3	18 janvier 2005	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2005/4	15 février 2005	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2005/5	16 février 2005	La situation entre l'Iraq et le Koweït
S/PRST/2005/6	16 février 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
S/PRST/2005/7	17 février 2005	Armes légères
S/PRST/2005/8	23 février 2005	Les enfants et les conflits armés
S/PRST/2005/9	25 février 2005	Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest
S/PRST/2005/10	2 mars 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2005/11	7 mars 2005	La situation en Somalie
S/PRST/2005/12	9 mars 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
S/PRST/2005/13	14 mars 2005	La situation au Burundi
S/PRST/2005/14	31 mars 2005	La situation en Guinée-Bissau
S/PRST/2005/15	12 avril 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2005/16	25 avril 2005	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/PRST/2005/17	4 mai 2005	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2005/18	12 mai 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2005/19	23 mai 2005	La situation au Burundi
S/PRST/2005/20	26 mai 2005	Consolidation de la paix après les conflits
S/PRST/2005/21	31 mai 2005	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
S/PRST/2005/22	7 juin 2005	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2005/23	15 juin 2005	Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/287)
S/PRST/2005/24	17 juin 2005	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
S/PRST/2005/25	21 juin 2005	Protection des civils en période de conflit armé
S/PRST/2005/26	22 juin 2005	La situation au Moyen-Orient
S/PRST/2005/27	29 juin 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2005/28	6 juillet 2005	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2005/29	8 juillet 2005	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2005/30	12 juillet 2005	Maintien de la paix et de la sécurité internationale : le rôle du Conseil de sécurité face aux crises humanitaires – défis à relever, expérience acquise et orientations futures
S/PRST/2005/31	13 juillet 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo
S/PRST/2005/32	14 juillet 2005	La situation en Somalie
S/PRST/2005/33	18 juillet 2005	La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix
S/PRST/2005/34	20 juillet 2005	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/PRST/2005/35	22 juillet 2005	La situation en République centrafricaine
S/PRST/2005/36	27 juillet 2005	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
S/PRST/2005/37	27 juillet 2005	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

III Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.5023	23 août 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5029	10 septembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5034	15 septembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5035	15 septembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5042	23 septembre 2004	La situation au Burundi
S/PV.5046	30 septembre 2004	Rapport du Secrétaire général sur le Soudan
S/PV.5054	8 octobre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5062	25 octobre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.5074	11 novembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5081	18 novembre 2004	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PV.5087	24 novembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5088	24 novembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies au Burundi, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5098	10 décembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5114	24 janvier 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5115	24 janvier 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5138	11 mars 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5144	21 mars 2005	La situation en Géorgie

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.5146	22 mars 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5150	24 mars 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5167	22 avril 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5174	4 mai 2005	La situation en Géorgie
S/PV.5179	16 mai 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5182	23 mai 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies au Burundi, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5183	23 mai 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5186	24 mai 2005	La situation en Sierra Leone
S/PV.5190	31 mai 2005	La situation concernant l'Iraq
S/PV.5196	7 juin 2005	La question concernant Haïti
S/PV.5198	9 juin 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.5200	15 juin 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5217	29 juin 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PV.5233	25 juillet 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5234	25 juillet 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
S/PV.5237	27 juillet 2005	Lettres datées du 26 juillet 2005, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (S/2005/485 et 489)
S/PV.5238	27 juillet 2005	La situation en Géorgie

IV
Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité
établis par ceux qui en ont assuré la présidence
entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Mois</i>	<i>Pays</i>	<i>Cote</i>
Août 2004	Fédération de Russie	S/2004/882
Septembre 2004	Espagne	S/2005/6
Octobre 2004	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S/2004/1038
Novembre 2004	États-Unis d'Amérique	S/2005/98
Décembre 2004	Algérie	S/2005/278
Janvier 2005	Argentine	S/2005/268
Février 2005	Bénin	S/2005/399
Mars 2005	Brésil	S/2005/405
Avril 2005	Chine	S/2005/415
Mai 2005	Danemark	S/2005/500
Juin 2005	France	S/2005/503
Juillet 2005	Grèce	S/2005/504

V Séances tenues par le Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5016	4 août 2004	<p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991</p> <p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994</p> <p>Lettre datée du 21 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2004/420)</p> <p>Lettre datée du 30 avril 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (S/2004/341)</p>
5017	5 août 2004	<p>Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/613)</p>
5018	5 août 2004	La situation en Côte d'Ivoire
5019	11 août 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5020	12 août 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) et du paragraphe 12 de la résolution 1511 (2003) du Conseil de sécurité (S/2004/625)
5021	15 août 2004	La situation au Burundi
5022	17 août 2004	La situation en Somalie Lettre datée du 11 août 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2004/604)
5023	23 août 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5024	24 août 2004	La situation au Timor-Leste Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/669)
5025	25 août 2004	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2004/634)
5026	1 ^{er} septembre 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5027	2 septembre 2004	Rapport du Secrétaire général sur le Soudan Rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 6 et 13 à 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/703)
5028	2 septembre 2004	La situation au Moyen-Orient
5029	10 septembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5030	10 septembre 2004	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur Haïti (S/2004/698)
5031	13 septembre 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Lettre datée du 23 août 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées (S/2004/679)
5032	14 septembre 2004	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie Rapport d'activité du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2004/708)
5033	14 septembre 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2004/710)
5034	15 septembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5035	15 septembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5036	17 septembre 2004	La situation au Libéria Quatrième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2004/725)
5037	17 septembre 2004	La situation en Sierra Leone Vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2004/724)
5038	17 septembre 2004	La situation en Afghanistan
5039	17 septembre 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5040	18 septembre 2004	Rapport du Secrétaire général sur le Soudan Rapport présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 6 et 13 à 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/703)
5041	22 septembre 2004	Aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix Lettre datée du 8 septembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/722)
5042	23 septembre 2004	La situation au Burundi Exposé du Président du Burundi
5043	24 septembre 2004	La situation en Afrique Exposé du Président du Nigéria et Président en exercice de l'Union africaine
5044	28 septembre 2004	Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
5045	28 septembre 2004	La situation en Afghanistan
5046	30 septembre 2004	Rapport du Secrétaire général sur le Soudan Exposé du Ministre soudanais des affaires étrangères
5047	1 ^{er} octobre 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït Lettre datée du 21 septembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/764)
5048	1 ^{er} octobre 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo Troisième rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2004/650) Lettre datée du 3 septembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/715)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5049	4 octobre 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 4 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/779)
5050	5 octobre 2004	Rapport du Secrétaire général sur le Soudan Rapport intérimaire sur le Soudan présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 7 de la résolution 1547 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/763)
5051	5 octobre 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 4 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/779)
5052	6 octobre 2004	Justice et état de droit : le rôle de l'Organisation des Nations Unies Rapport du Secrétaire général sur le rétablissement de l'état de droit et l'administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit (S/2004/616)
5053	8 octobre 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5054	8 octobre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5055	12 octobre 2004	La situation en Afghanistan
5056	12 octobre 2004	La situation en Afghanistan
5057	14 octobre 2004	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Établissement de la liste des candidats aux fonctions de juge permanent

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5058	19 octobre 2004	La situation au Moyen-Orient Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité (S/2004/777)
5059	19 octobre 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Lettre datée du 15 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (S/2004/820)
5060	22 octobre 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5061	22 octobre 2004	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2004/756)
5062	25 octobre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5063	26 octobre 2004	Réunions du Conseil de sécurité à Nairobi (18 et 19 novembre 2004)
5064	26 octobre 2004	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2004/804)
5065	27 octobre 2004	La situation dans la région des Grands Lacs
5066	28 octobre 2004	Les femmes et la paix et la sécurité Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité (S/2004/814)
5067	28 octobre 2004	La situation en République centrafricaine
5068	28 octobre 2004	La situation concernant le Sahara occidental Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2004/827)
5069	2 novembre 2004	La situation en Guinée-Bissau
5070	4 novembre 2004	Date de la tenue d'une élection pour pourvoir un siège vacant à la Cour internationale de Justice (S/2004/830)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5071	4 novembre 2004	Rapport du Secrétaire général sur le Soudan Rapport sur le Soudan présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) du Conseil de sécurité et des paragraphes 6, 13 et 16 de sa résolution 1556 (2004) (S/2004/881)
5072	6 novembre 2004	La situation en Côte d'Ivoire
5073	9 novembre 2004	La situation en Afghanistan
5074	11 novembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5075	11 novembre 2004	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 8 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/807)
5076	15 novembre 2004	La situation au Timor-Leste Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/888)
5077	15 novembre 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5078	15 novembre 2004	La situation en Côte d'Ivoire
5079	16 novembre 2004	La situation au Timor-Leste Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2004/888)
5080*	18 novembre 2004	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5081*	18 novembre 2004	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5082*	19 novembre 2004	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5083*	19 novembre 2004	La situation en Somalie
5084*	19 novembre 2004	Relations institutionnelles avec l'Union africaine

* Réunion tenue hors Siège à Nairobi.

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5085	22 novembre 2004	La situation en Bosnie-Herzégovine
5086	23 novembre 2004	<p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991</p> <p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994</p> <p>Lettre datée du 23 novembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2004/897)</p> <p>Lettre datée du 19 novembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (S/2004/921)</p>
5087	24 novembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5088	24 novembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies au Burundi, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5089	29 novembre 2004	<p>Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2004/907)</p>

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5090	29 novembre 2004	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2004/908)
5091	30 novembre 2004	Mission du Conseil de sécurité Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale
5092	30 novembre 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït Lettre datée du 26 novembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/927)
5093	1 ^{er} décembre 2004	La situation au Burundi Deuxième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2004/902)
5094	7 décembre 2004	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport sur le Soudan présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) (S/2004/947)
5095	7 décembre 2004	La situation concernant la République démocratique du Congo
5096	8 décembre 2004	Mission du Conseil de sécurité Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale du 21 au 25 novembre 2004 (S/2004/934)
5097	9 décembre 2004	Non-prolifération des armes de destruction massive Lettre datée du 8 décembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) (S/2004/958)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5098	10 décembre 2004	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5099	13 décembre 2004	La situation entre l'Iraq et le Koweït Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2004/959)
5100	14 décembre 2004	Protection des civils en période de conflit armé
5101	15 décembre 2004	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage­ment (S/2004/948)
5102	16 décembre 2004	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5103	16 décembre 2004	La situation en Côte d'Ivoire
5104	17 décembre 2004	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
5105	21 décembre 2004	La situation au Libéria Lettre datée du 13 septembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2004/752) Lettre datée du 6 décembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2004/955)
5106	22 décembre 2004	Exposés des présidents des comités et groupes de travail du Conseil de sécurité
5107	22 décembre 2004	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays (S/2004/969)
5108	10 janvier 2005	La situation en Afghanistan

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5109	11 janvier 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport sur le Soudan présenté par le Secrétaire général en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) (S/2005/10)
5110	12 janvier 2005	La question concernant Haïti
5111	13 janvier 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5112	18 janvier 2005	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Lettres identiques datées du 6 janvier 2005, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/9)
5113	18 janvier 2005	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme Lettre datée du 13 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (S/2005/22)
5114	24 janvier 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5115	24 janvier 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5116	28 janvier 2005	Le situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2005/32)
5117	28 janvier 2005	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2005/36)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5118	1 ^{er} février 2005	La situation en Côte d'Ivoire
5119	4 février 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2005/57)
5120	8 février 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5121	15 février 2005	Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice (S/2005/50, S/2005/51 et S/2005/52)
5122	15 février 2005	La situation au Moyen-Orient
5123	16 février 2005	La situation entre l'Iraq et le Koweït
5124	16 février 2005	La situation entre l'Iraq et le Koweït
5125	16 février 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/60)
5126	16 février 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5127	17 février 2005	Armes légères Rapport du Secrétaire général sur les armes légères (S/2005/69)
5128	22 février 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5129	23 février 2005	Les enfants et les conflits armés Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2005/72)
5130	24 février 2005	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1139 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2005/88)
5131	25 février 2005	Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/2005/86)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5132	28 février 2005	La situation au Timor-Leste Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (S/2005/99)
5133	2 mars 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo
5134	4 mars 2005	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
5135	7 mars 2005	La situation en Somalie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2005/89)
5136	9 mars 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5137	10 mars 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5138	11 mars 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5139	14 mars 2005	La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2005/142)
5140	14 mars 2005	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Lettre datée du 24 février 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/127)
5141	14 mars 2005	La situation au Burundi Troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2005/149)
5142	15 mars 2005	La situation en Somalie Lettre datée du 8 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2005/153)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5143	17 mars 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5144	21 mars 2005	La situation en Géorgie
5145	22 mars 2005	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2005/183)
5146	22 mars 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5147	23 mars 2005	La situation en Bosnie-Herzégovine Lettre datée du 10 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/156)
5148	24 mars 2005	La situation en Afghanistan Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2005/183)
5149	24 mars 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5150	24 mars 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2005/57 et Add.1) Lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/60) Rapport du Secrétaire général sur le Soudan, présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/68)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		Rapport du Secrétaire général sur le Soudan, présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/140)
5152	28 mars 2005	La situation en Côte d'Ivoire Quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2005/186)
5153	29 mars 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2005/57 et Add.1) Lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/60) Rapport du Secrétaire général sur le Soudan, présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/68) Rapport du Secrétaire général sur le Soudan, présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/140)
5154	30 mars 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/60)
5155	30 mars 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo Dix-septième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2005/167)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5156	30 mars 2005	Synthèse des travaux du Conseil de sécurité pour le mois en cours Lettre datée du 18 mars 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/188)
5157	31 mars 2005	La situation en Guinée-Bissau Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays (S/2005/174)
5158	31 mars 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/60)
5159	4 avril 2005	La situation en Côte d'Ivoire Quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2005/186)
5160	7 avril 2005	La situation au Moyen-Orient Lettre datée du 24 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/203)
5161	11 avril 2005	La situation entre l'Iraq et le Koweït Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2005/141 et Corr.1)
5162	12 avril 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo
5163	18 avril 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo Lettre datée du 25 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2005/30)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5164	20 avril 2005	Mission du Conseil de sécurité Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti
5165	20 avril 2005	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Lettre datée du 11 avril 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/236)
5166	21 avril 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5167	22 avril 2005	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5168	25 avril 2005	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
5169	26 avril 2005	La situation en Côte d'Ivoire
5170	28 avril 2005	La situation concernant le Sahara occidental Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2005/254)
5171	28 avril 2005	La situation au Timor-Leste
5172	29 avril 2005	La situation au Moyen-Orient Premier rapport semestriel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2005/272)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5173	4 mai 2005	La situation en Côte d'Ivoire Quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2005/186) Lettre du 25 avril 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/270)
5174	4 mai 2005	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie, Géorgie (S/2005/269)
5175	4 mai 2005	La situation au Moyen-Orient Premier rapport semestriel du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1559 (2004) (S/2005/272)
5176	12 mai 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan (S/2005/285) Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2005/305)
5177	12 mai 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport du Secrétaire général sur l'assistance des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan (S/2005/285) Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2005/305)
5178	13 mai 2005	Mission du Conseil de sécurité Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (S/2005/302)
5179	16 mai 2005	Rencontre du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5180	16 mai 2005	La situation au Timor-Leste Rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, établi par le Secrétaire général (S/2005/310)
5181	18 mai 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
5182	23 mai 2005	Rencontre du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents à l'Opération des Nations Unies au Burundi, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5183	23 mai 2005	Rencontre du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5184	23 mai 2005	La situation au Burundi
5185	24 mai 2005	La situation en Sierra Leone
5186	24 mai 2005	La situation en Sierra Leone
5187	26 mai 2005	La consolidation de la paix après les conflits Lettre datée du 16 mai 2005 adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/316)
5188	27 mai 2005	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2005/335 et Add.1)
5189	31 mai 2005	La situation concernant l'Iraq
5190	31 mai 2005	La situation concernant l'Iraq
5191	31 mai 2005	Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies Lettre datée du 24 mars 2005 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/59/710)

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5192	31 mai 2005	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2005/313)
5193	31 mai 2005	La situation au Burundi Quatrième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (S/2005/328)
5194	3 juin 2005	La situation en Côte d'Ivoire Quatrième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2005/186)
5195	7 juin 2005	Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Lettre datée du 26 mai 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/346)
5196	7 juin 2005	La question concernant Haïti
5197	7 juin 2005	La situation au Moyen-Orient
5198	9 juin 2005	Rencontre du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5199	13 juin 2005	Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		<p>Lettre datée du 25 mai 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2005/343 et Add.1)</p> <p>Lettre datée du 23 mai 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (S/2005/336)</p>
5200	15 juin 2005	Rencontre du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5201	15 juin 2005	Lettre datée du 31 mars 1998 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1998/287)
5202	15 juin 2005	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2005/353)
5203	15 juin 2005	La situation au Burundi Lettre datée du 11 mars 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/158)s
5204	16 juin 2005	La situation concernant l'Iraq Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004) (S/2005/373)
5205	17 juin 2005	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (S/2005/379)
5206	17 juin 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5207	20 juin 2005	La situation au Burundi Lettre datée du 11 mars 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/158)
5208	21 juin 2005	La situation au Libéria Lettre datée du 13 juin 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2005/360) Rapport présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1579 (2004) du Conseil de sécurité concernant le Libéria (S/2005/376)
5209	21 juin 2005	Protection des civils en période de conflit armé
5210	22 juin 2005	La question concernant Haïti Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2005/313)
5211	22 juin 2005	La situation à Chypre Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/2005/353)
5212	22 juin 2005	La situation au Moyen-Orient
5213	24 juin 2005	La situation en Côte d'Ivoire Cinquième rapport intérimaire du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2005/398 et Add.1)
5214	24 juin 2005	La situation concernant l'Iraq
5215	24 juin 2005	La situation en Afghanistan
5216	29 juin 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5217	29 juin 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
5218	29 juin 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo Rapport spécial du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les élections en République démocratique du Congo (S/2005/320)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5219	30 juin 2005	La situation en Sierra Leone Vingt-cinquième rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (S/2005/273 et Add.1)
5220	30 juin 2005	La crise alimentaire en Afrique en tant que menace à la paix et à la sécurité Exposé de M. James Morris, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial
5221	6 juillet 2005	La situation en Côte d'Ivoire
5222	6 juillet 2005	Lettre datée du 31 mars 1998 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies
5223	7 juillet 2005	Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes
5224	8 juillet 2005	Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes
5225	12 juillet 2005	Le maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle du Conseil de sécurité dans les crises humanitaires – les défis, les enseignements et les tâches futures
5226	13 juillet 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo
5227	14 juillet 2005	La situation en Somalie Lettre datée du 8 mars 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie (S/2005/153) Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2005/392)
5228	18 juillet 2005	La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales: le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix
5229	20 juillet 2005	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
		Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte contre le terrorisme
		Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
5230	21 juillet 2005	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne Lettre datée du 19 juillet 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/469)
5231	22 juillet 2005	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour (S/2005/467)
5232	22 juillet 2005	La situation en République centrafricaine Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (S/2005/414)
5233	25 juillet 2005	Rencontre du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5234	25 juillet 2005	Rencontre du Conseil de sécurité avec les pays fournissant des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
5235	25 juillet 2005	Les enfants et les conflits armés Rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (S/2005/72)
5236	26 juillet 2005	Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Établissement de la liste des candidats aux postes de juges <i>ad litem</i>

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Question examinée</i>
5237	27 juillet 2005	Lettres datées du 26 juillet 2005 adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2005/485 et S/2005/489)
5238	27 juillet 2005	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie, Géorgie (S/2005/453)
5239	27 juillet 2005	Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes
5240	27 juillet 2005	Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes
5241	29 juillet 2005	La situation au Moyen-Orient Rapport du Secrétaire général sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (S/2005/460)
5242	29 juillet 2005	La situation en Géorgie Rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie, Géorgie (S/2005/453)
5243	29 juillet 2005	La situation concernant la République démocratique du Congo Lettre datée du 26 juillet 2005 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2005/436)
5244	29 juillet 2005	Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

VI

Rapports annuels des comités des sanctions

S/2004/1017	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie
S/2005/76	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda
S/2005/44	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone
S/2004/1039	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2004/1036	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)
S/2004/1025	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2005/81	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

VII

Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents aux missions de paix des Nations Unies, organisées entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Rencontre</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>
5023	23 août 2004	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
5029	10 septembre 2004	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
5034	15 septembre 2004	Mission des Nations Unies au Libéria
5035	15 septembre 2004	Mission des Nations Unies en Sierra Leone
5054	8 octobre 2004	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
5062	25 octobre 2004	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
5074	11 novembre 2004	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
5087	24 novembre 2004	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
5088	24 novembre 2004	Opération des Nations Unies au Burundi
5098	10 décembre 2004	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment
5114	24 janvier 2005	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie
5115	24 janvier 2005	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
5138	11 mars 2005	Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
5146	22 mars 2005	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
5150	24 mars 2005	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
5167	22 avril 2005	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
5179	16 mai 2005	Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental
5182	23 mai 2005	Opération des Nations Unies au Burundi
5183	23 mai 2005	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
5198	9 juin 2005	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
5200	15 juin 2005	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment
5233	25 juillet 2005	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
5234	25 juillet 2005	Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

VIII

Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Séance</i>	<i>Date</i>
Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies	
Cinquante-troisième session	
138 ^e	21 septembre 2004
139 ^e	23 septembre 2004
Cinquante-quatrième session	
140 ^e	7 décembre 2004
141 ^e	9 décembre 2004
Douzième session spéciale	
142 ^e	26 janvier 2005
Cinquante-cinquième session	
143 ^e	8 mars 2005
144 ^e	10 mars 2005
Cinquante-sixième session	
145 ^e	28 juin 2005
146 ^e	30 juin 2005
Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	
28 ^e	10 août 2004
29 ^e	12 août 2004
30 ^e	8 mars 2005
31 ^e	12 juillet 2005
Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	
24 ^e	4 novembre 2004
25 ^e	10 janvier 2005
26 ^e	13 mai 2005
27 ^e	19 mai 2005
28 ^e	24 juin 2005
29 ^e	1 ^{er} juillet 2005
30 ^e	5 juillet 2005

Séance

Date

Exposés aux États Membres

24 février 2005*

**Comité du Conseil de sécurité créé en application
de la résolution 1373 (2001) concernant les mesures
de lutte contre le terrorisme**

Séances plénières

5 août; 9, 16 et 30 septembre; 7 et 14 octobre; 4, 11 et 18 novembre; 2, 9 et 21 décembre 2004;
6, 13 et 20 janvier; 3, 10, 17 et 24 février; 10, 24 et 31 mars; 7, 14, 21 et 28 avril; 12 et 26 mai;
2, 16 et 23 juin; 7, 14, 21 et 28 juillet 2005

**Séance spéciale avec des organisations internationales,
régionales et sous-régionales à Almaty (Kazakhstan)**

26 et 27 janvier 2005

Exposés aux États Membres

24 février*, 29 mars 2005

Séances du Sous-Comité A tenues avec des experts

15 septembre; 6 octobre; 29 novembre 2004; 7 janvier; 21 et 28 mars; 2 et 17 mai 2005

Séances du Sous-Comité A tenues avec des États Membres

15 septembre; 6 octobre 2004; 7 janvier 2005

Séances du Sous-Comité B tenues avec des experts

16 novembre; 20 décembre 2004; 6 avril; 24 mai 2005

Séances du Sous-Comité B tenues avec des États Membres

20 décembre 2004

Séances du Sous-Comité C tenues avec des experts

8 et 13 septembre; 29 octobre 2004; 4 mars; 7 et 28 juin 2005

Séances du Sous-Comité C tenues avec des États Membres

4 mars 2005

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521
(2003) concernant le Libéria**

4^e

20 décembre 2004

5^e

4 février 2005

6^e

15 juin 2005

* Exposés faits conjointement par les présidents des comités créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004).

<i>Séance</i>	<i>Date</i>
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	
2 ^e	20 juillet 2005
3 ^e	25 juillet 2005
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	
Séances plénières	
13 août; 1 ^{er} décembre 2004; 13 avril (deux séances); 6, 20 et 28 juin; 15 juillet 2005	
Exposés aux États Membres	
16 septembre 2004; 24 février 2005*	
Séances du Sous-Comité A tenues avec des experts	
22 février; 15 avril; 20 mai; 9 et 22 juin; 5 et 19 juillet 2005	
Séances du Sous-Comité B tenues avec des experts	
18 février; 15 avril; 19 mai; 9 et 23 juin; 8 et 20 juillet 2005	
Séances du Sous-Comité C tenues avec des experts	
7 mars; 15 avril; 19 mai; 10 et 21 juin; 8 et 19 juillet 2005	
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire	
1 ^{er}	6 décembre 2004
2 ^e	26 janvier 2005
3 ^e	23 février 2005
4 ^e	19 mai 2005
5 ^e	5 juillet 2005
6 ^e	18 juillet 2005
Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan	
1 ^{er}	5 mai 2005
2 ^e	11 mai 2005
3 ^e	19 juillet 2005

* Exposés faits conjointement par les présidents des comités créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004).

IX

Groupes d'étude et instances de surveillance et rapports correspondants

Côte d'Ivoire

Groupe d'experts créé en application de la résolution
1584 (2005) S/2005/470

République démocratique du Congo

Groupe d'experts établi en application de la résolution
1552 (2004) S/2005/30

Groupe d'experts établi en application de la résolution
1596 (2005) S/2005/436

Libéria

Groupe d'experts établi en application de la résolution
1521 (2003) : rectificatif au rapport S/2004/396/Corr.2

Groupes d'experts établi en application de la résolution
1549 (2004) S/2004/752
S/2004/955

Groupe d'experts établi en application de la résolution
1579 (2004) S/2005/176
S/2005/360

Somalie

Groupe de contrôle établi en application de la résolution
1519 (2003) S/2004/604

Groupe de contrôle établi en application de la résolution
1558 (2004) S/2005/153

Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions
établie en application de la résolution 1526 (2004) S/2004/679
S/2005/83

X **Missions du Conseil de sécurité et rapports correspondants**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Rapport</i>
S/2004/934	30 novembre 2004	Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, du 21 au 25 novembre 2004
S/2005/302	6 mai 2005	Rapport du Secrétaire général sur la mission du Conseil de sécurité en Haïti (13-16 avril 2005)

XI Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Créée par la résolution</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération, adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	47 (1948)	Néant
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	50 (1948)	Néant
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	186 (1964)	1568 (2004) 1604 (2005)
Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD)	350 (1974)	1578 (2004) 1605 (2005)
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	425 (1978) 426 (1978)	1583 (2005) 1614 (2005)
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	690 (1991)	1570 (2004) 1598 (2005)
Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG)	858 (1993)	1582 (2005) 1615 (2005)
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	1244 (1999)	Néant
Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL)	1270 (1999)	1562 (2004) 1610 (2005)
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)	1279 (1999)	1565 (2004) 1592 (2005)
Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)	1320 (2000)	1560 (2004) 1586 (2005)
Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO)	1410 (2002)	1573 (2004)
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	1509 (2003)	1561 (2004)
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	1528 (2004)	1594 (2005) 1600 (2005) 1603 (2005) 1609 (2005)

**Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées
entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005**

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Créée par la résolution</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération, adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	1542 (2004)	1576 (2004) 1601 (2005) 1608 (2005)
Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB)	1545 (2004)	1577 (2004) 1602 (2005)
Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)	1590 (2005)	

XII

Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2004/625	5 août 2004	Rapport établi en application du paragraphe 24 de la résolution 1483 (2003) et du paragraphe 12 de la résolution 1511 (2003)
S/2004/634	12 août 2004	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2004/645	12 août 2004	Seizième rapport établi en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2004/669	13 août 2004	Rapport intérimaire sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (29 avril-13 août 2004)
S/2004/650	16 août 2004	Troisième rapport spécial sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2004/616	23 août 2004	Établissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit
S/2004/682	25 août 2004	Premier rapport sur l'Opération des Nations Unies au Burundi
S/2004/697	27 août 2004	Deuxième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2004/698	30 août 2004	Rapport intérimaire sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2004/703	30 août 2004	Rapport établi en application des paragraphes 6 et 13 à 16 de la résolution 1556 (2004)
S/2004/708	2 septembre 2004	Rapport d'activités sur l'Éthiopie et l'Érythrée
S/2004/710 et Corr.1	3 septembre 2004	Rapport établi en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)
S/2004/724	9 septembre 2004	Vingt-troisième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
S/2004/725	10 septembre 2004	Quatrième rapport intérimaire sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2004/756	24 septembre 2004	Opération des Nations Unies à Chypre

Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2004/763	28 septembre 2004	Rapport intérimaire sur le Soudan présenté en application du paragraphe 7 de la résolution 1547 (2004)
S/2004/771	29 septembre 2004	Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
S/2007/777	1 ^{er} octobre 2004	Rapport établi en application de la résolution 1559 (2004)
S/2007/787	4 octobre 2004	Rapport sur le Soudan présenté en application du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004)
S/2004/804	8 octobre 2004	La situation en Somalie
S/2004/814	13 octobre 2004	Les femmes, la paix et la sécurité
S/2004/822	18 octobre 2004	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2004/827	20 octobre 2004	La situation concernant le Sahara occidental
S/2004/881	2 novembre 2004	Rapport sur le Soudan présenté en application du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004)
S/2004/888	9 novembre 2004	Rapport intérimaire sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (14 août-9 novembre 2004)
S/2004/902	15 novembre 2004	Deuxième rapport sur l'Opération des Nations Unies au Burundi
S/2004/914	15 novembre 2004	Mesures prises pour que la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme devienne pleinement opérationnelle
S/2004/907	17 novembre 2004	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2004/908	18 novembre 2004	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2004/925	26 novembre 2004	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre
S/2004/909	29 novembre 2004	Règlement pacifique de la question de Palestine

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2004/947	3 décembre 2004	Rapport sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004)
S/2004/948	7 décembre 2004	Rapport sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (22 juin-7 décembre 2004)
S/2004/959	8 décembre 2004	Rapport établi en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)
S/2004/961	8 décembre 2004	Dix-septième rapport établi en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2004/962 et Add. 1	9 décembre 2004 et 10 janvier 2005	Troisième rapport intérimaire sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2004/965	10 décembre 2004	Vingt-quatrième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
S/2004/969	15 décembre 2004	L'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays
S/2004/973 et Corr.1 et Add.1	16 et 27 décembre 2004	Rapport d'activités sur l'Éthiopie et l'Érythrée
S/2004/972	17 décembre 2004	Cinquième rapport intérimaire sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2004/1012	23 décembre 2004	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
S/2004/1034	31 décembre 2004	Seizième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2005/10 et Corr.1	7 janvier 2005	Rapport sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004)
S/2005/32	17 janvier 2005	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2005/36	20 janvier 2005	Force intérimaire des Nations Unies au Liban (21 juillet 2004-20 janvier 2005)
S/2005/49	27 janvier 2005	La situation concernant le Sahara occidental
S/2005/57 et Add.1	31 janvier et 1 ^{er} mars 2005	Soudan

Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2005/68	4 février 2005	Rapport sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004)
S/2005/69	7 février 2005	Armes légères
S/2005/72	9 février 2005	Les enfants et les conflits armés
S/2005/86	11 février 2005	Rapport intérimaire sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux et transfrontaliers en Afrique de l'Ouest
S/2005/88	14 février 2005	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2005/89	18 février 2005	La situation en Somalie
S/2005/99	18 février 2005	Rapport intérimaire sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (10 novembre 2004-16 février 2005)
S/2005/124	25 février 2005	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2005/135	2 mars 2005	Coopération entre la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, la Mission des Nations Unies au Libéria et l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la possibilité pour ces missions de mener des opérations frontalières
S/2005/140	4 mars 2005	Rapport sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004)
S/2005/141 et Corr.1	7 mars 2005	Rapport établi en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)
S/2005/142	7 mars 2005	Éthiopie et Érythrée
S/2005/149	8 mars 2005	Troisième rapport sur l'Opération des Nations Unies au Burundi
S/2005/167	15 mars 2005	Dix-septième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2005/174	16 mars 2005	L'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays
S/2005/177	17 mars 2005	Sixième rapport intérimaire sur la Mission des Nations Unies au Libéria

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2005/183	18 mars 2005	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre
S/2005/186	18 mars 2005	Quatrième rapport intérimaire sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2005/204	28 mars 2005	Mission d'observation des Nations Unies à Bougainville (Papouasie-Nouvelle-Guinée)
S/2005/233 et Corr.1	11 avril 2005	Dix-huitième rapport établi en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2005/240	12 avril 2005	Rapport mensuel sur le Darfour
S/2005/254	19 avril 2005	La situation concernant le Sahara occidental
S/2005/269	25 avril 2005	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2005/272	26 avril 2005	Premier rapport semestriel sur l'application de la résolution 1559 (2004)
S/2005/273 et Add.1 et 2	26 avril, 21 juin et 28 juillet 2005	Vingt-cinquième rapport sur la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
S/2005/285	3 mai 2005	Assistance des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan
S/2005/305	10 mai 2005	Rapport mensuel sur le Darfour
S/2005/310	12 mai 2005	Rapport de fin de mandat sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (17 février-11 mai 2005)
S/2005/313 et Add.1	13 mai et 23 juin 2005	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2005/328	19 mai 2005	Quatrième rapport sur l'Opération des Nations Unies au Burundi
S/2005/335 et Corr.1	23 mai 2005	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2005/320 et Add.1	26 mai et 12 juillet 2005	Rapport spécial sur les élections en République démocratique du Congo
S/2005/353	27 mai 2005	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2005/373	7 juin 2005	Rapport établi en application du paragraphe 30 de la résolution 1546 (2004)
S/2005/376	7 juin 2005	Rapport établi en application de la résolution 1579 (2004) concernant le Libéria

Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2005/377	8 juin 2005	Dix-neuvième rapport établi en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2005/378	9 juin 2005	Rapport mensuel sur le Darfour
S/2005/379	10 juin 2005	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (8 décembre 2004-10 juin 2005)
S/2005/380	10 juin 2005	L'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays
S/2005/391	16 juin 2005	Septième rapport intérimaire sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2005/392	16 juin 2005	La situation en Somalie
S/2005/398 et Add.1	17 juin 2005	Cinquième rapport intérimaire sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2005/400	20 juin 2005	Éthiopie et Érythrée
S/2005/411	23 juin 2005	Soudan
S/2005/414	27 juin 2005	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine
S/2005/453	13 juillet 2005	La situation en Abkhazie (Géorgie)
S/2005/467	18 juillet 2005	Rapport mensuel sur le Darfour
S/2005/460	21 juillet 2005	Force intérimaire des Nations Unies au Liban (21 janvier-20 juillet 2005)

XIII
Exposés succincts du Secrétaire général
sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi
entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

S/2004/20/Add.31 à 52

S/2005/15 et Add.1 à 29

XIV

Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2004/743	28 septembre 2004	Projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
S/2004/770	30 septembre 2004	Bureau du Comité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2004/939	2 décembre 2004	Participation des membres nouvellement élus du Conseil de sécurité aux séances du Conseil et de ses organes subsidiaires
S/2004/950	6 décembre 2004	Présidence du Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2004/979	21 décembre 2004	Travaux du Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions, et prorogation de son mandat
S/2004/989	21 décembre 2004	Rapport sur les activités du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2004/1014	23 décembre 2004	Prorogation du mandat du Groupe de travail officieux sur les questions générales relatives aux sanctions
S/2004/1031	30 décembre 2004	Prorogation du mandat du Groupe de travail sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2004/1032	30 décembre 2004	Prorogation du mandat du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix
S/2004/1040	30 décembre 2004	Rapport sur les activités du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix pour 2004
S/2005/3	5 janvier 2005	Présidents et vice-présidents des comités des sanctions et d'autres organes subsidiaires
S/2005/4	5 janvier 2005	Présidents de groupes de travail
S/2005/251	18 avril 2005	Points de l'ordre du jour intitulé « La situation entre l'Iraq et le Koweït » et « La situation concernant l'Iraq »
S/2005/297	5 mai 2005	Président et Vice-Présidents du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Deuxième partie

Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Chapitre premier

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Séances du Conseil

5016^e (4 août 2004); 5086^e (23 novembre 2004); 5199^e (13 juin 2005)

(voir également la section B du chapitre 2 de la deuxième partie et le chapitre 7 de la cinquième partie)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/28

Communications reçues du 19 novembre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/921	19 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/2004/897	23 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

S/2005/336	23 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994
S/2005/343 et Corr.1	25 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Chapitre 2

Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

A. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

5017^c (5 août 2004); 5089^c (29 novembre 2004); 5130^c (24 février 2005); 5188^c (27 mai 2005)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Résolution 1244 (1999) Création

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/907	17 novembre 2004	Résolution 1244 (1999)
S/2005/88	14 février 2005	Résolution 1244 (1999)
S/2005/335 et Corr.1	23 mai 2005	Résolution 1244 (1999)

Communications reçues entre le 13 août 2004 et le 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/649	13 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/655	17 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/732	13 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/799	6 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/859	25 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/932	17 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

S/2004/937	30 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/960	6 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie-et-Monténégro
S/2005/20	10 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/47	25 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie-et-Monténégro
S/2005/200	11 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/201	17 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/241	11 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/308	9 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/329	18 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie-et-Monténégro
S/2005/332	20 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/342	23 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Grèce et de la Roumanie
S/2005/348	27 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/364	27 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/365	2 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/420	28 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

B. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Séances du Conseil

5057^e (14 octobre 2004); 5112^e (18 janvier 2005); 5140^e (14 mars 2005); 5165^e (20 avril 2005); 5195^e (7 juin 2005); 5236^e (26 juillet 2005)

(voir également le chapitre premier de la deuxième partie)

Consultations plénières

5 octobre 2004

Résolutions adoptées

1567 (2004); 1581 (2005); 1597 (2005); 1613 (2005)

Communications reçues du 16 août 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/627	16 août 2004	Note du Secrétaire général
S/2004/754	21 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/897	23 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2005/9	6 janvier 2005	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/127	24 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/200	11 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/159	14 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/201	17 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/236	11 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/343 et Corr.1	25 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2005/346	26 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/371	7 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/454	13 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

C. La situation en Bosnie-Herzégovine

Séances du Conseil

5075^c (11 novembre 2004); 5085^c (22 novembre 2004); 5147^c (23 mars 2005)

Consultations plénières

19 novembre 2004

Résolutions adoptées

1575 (2004)

Communications reçues entre le 17 août 2004 et le 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/654	17 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/709	2 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/731	13 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/784	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/807	8 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/883	22 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Bosnie-Herzégovine
S/2004/889	8 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/915	19 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Allemagne
S/2004/916	19 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas
S/2004/917	19 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Bosnie-Herzégovine

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

S/2004/936	30 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/66	2 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/67	2 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/156	10 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/201	17 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/226	4 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/440	7 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 3

La situation en Côte d'Ivoire

Séances du Conseil

5018^c (5 août 2004); 5072^c (6 novembre 2004); 5078^c (15 novembre 2004); 5103^c (16 décembre 2004); 5118 (1^{er} février 2005); 5152^c (28 mars 2005); 5159^c (4 avril 2005); 5169^c (26 avril 2005); 5173^c (4 mai 2005); 5194^c (3 juin 2005); 5213^c (24 juin 2005); 5221^c (6 juillet 2005)

(voir également la section M du chapitre 8 de la deuxième partie)

Consultations plénières

4 août; 27 septembre; 4, 6, 9, 10 et 15 novembre; 13 et 16 décembre 2004; 25 et 31 janvier; 1^{er} février; 2 et 11 mars; 3 et 25 mai; 2, 7 et 23 juin; 5, 26 et 28 juillet 2005

Résolutions adoptées

1572 (2004); 1584 (2005); 1594 (2005); 1600 (2005); 1603 (2005); 1609 (2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/29; S/PRST/2004/42; S/PRST/2004/48; S/PRST/2005/28

Groupes et mécanismes de suivi et rapports correspondants

Groupe d'experts créé par la résolution 1584 (2005)

Rapport : S/2005/470 (18 juillet 2005)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Résolution 1528 (2004)	Création
Résolution 1594 (2005)	Mandat prorogé jusqu'au 4 mai 2005
Résolution 1600 (2005)	Mandat prorogé jusqu'au 4 juin 2005
Résolution 1603 (2005)	Mandat prorogé jusqu'au 24 juin 2005
Résolution 1609 (2005)	Mandat prorogé jusqu'au 24 janvier 2006

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/697	27 août 2004	Résolution 1528 (2004)
S/2004/962 et Add.1	9 décembre 2004 et 10 janvier 2005	Résolution 1528 (2004)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2005/86	11 février 2005	S/PRST/2004/7 et rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004 (S/2004/525)
S/2005/135	2 mars 2005	S/PRST/2004/7
S/2005/186	18 mars 2005	Résolutions 1528 (2004) et 1572 (2004)
S/2005/398 et Add.1	17 juin 2005	Résolutions 1528 (2004) et 1572 (2004)

Communications reçues entre le 2 août 2004 et le 31 juillet 2005

S/2004/629	2 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Ghana
S/2004/641	5 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas
S/2004/632	9 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/667	16 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/716	3 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/748	20 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/797	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/800	6 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/817	13 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/858	25 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/878	29 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/886	6 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/896	9 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/895	10 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Gambie

S/2004/910	16 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/931	29 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/944	2 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/950	6 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/16	14 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/976	16 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/987	20 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2004/988	21 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2005/17	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/27	13 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2005/28	13 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2005/29	13 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2005/55	26 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2005/82	10 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/133	25 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/134	2 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/175	16 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/211	29 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/270	25 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud

La situation en Côte d'Ivoire

S/2005/284	28 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2005/281	2 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Côte d'Ivoire
S/2005/340	23 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Afrique du Sud
S/2005/368	3 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/395	15 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/463	15 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/470	18 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2005/486	19 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/487	22 juillet 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 4

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Séances du Conseil

5019^e (11 août 2004); 5039^e (17 septembre 2004); 5049^e (4 octobre 2004); 5051^e (5 octobre 2004); 5060^e (22 octobre 2004); 5077^e (15 novembre 2004); 5102^e (16 décembre 2004); 5111^e (13 janvier 2005); 5126^e (16 février 2005); 5128^e (22 février 2005); 5136^e (9 mars 2005); 5149^e (24 mars 2005); 5166^e (21 avril 2005); 5181^e (18 mai 2005); 5206^e (17 juin 2005); 5230^e (21 juillet 2005)

Consultations plénières

11 et 31 août; 17 septembre; 4, 5 et 22 octobre; 15 et 29 novembre; 16 décembre 2004; 5, 10 et 13 janvier; 22 et 28 février; 24 mars; 21 avril; 18 mai; 17 juin; 20 juillet 2005

Déclarations du Président

S/PRST/2005/2; S/PRST/2005/6; S/PRST/2005/12

Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/909	29 novembre 2004	Résolution 58/21 de l'Assemblée générale

Communications reçues du 6 août 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/630	6 août 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/647	12 août 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/668	19 août 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/673	23 août 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine

* Distribuée après la publication du rapport annuel précédent du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2004/678	24 août 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/702	31 août 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/719	7 septembre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/729	14 septembre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/757	23 septembre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/761	27 septembre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/776	30 septembre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/790	1 ^{er} octobre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/779	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Tunisie
S/2004/780	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/781	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Algérie
S/2004/782	4 octobre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/795	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2004/809	5 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2004/801	7 octobre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/806	8 octobre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/810	8 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/811	11 octobre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/816	14 octobre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/824	18 octobre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/856	25 octobre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/873	27 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2004/880	2 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël
S/2004/1028	29 décembre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2004/1029	30 décembre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2005/5	3 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/2	4 janvier 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2005/13	10 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/14	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2005/38	18 janvier 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2005/39	18 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2005/40	19 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël
S/2005/46	26 janvier 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur d'Israël
S/2005/101	22 février 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2005/130	28 février 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël
S/2005/143	7 mars 2005	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République arabe syrienne
S/2005/170	11 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2005/215	22 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/202	23 mars 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2005/237	10 avril 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2005/244	15 avril 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2005/250	15 avril 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2005/262	20 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
S/2005/271	25 avril 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2005/306	6 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/307	10 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/314	13 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2005/321	17 mai 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2005/327	19 mai 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2005/363	31 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/372	6 juin 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2005/375	7 juin 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2005/386	13 juin 2005	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn
S/2005/410	22 juin 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2005/432	28 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/433	5 juillet 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/444	11 juillet 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/452	13 juillet 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël
S/2005/457	14 juillet 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël
S/2005/469	19 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït

S/2005/471	20 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Algérie
S/2005/472	20 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2005/473	20 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen

B. La situation au Moyen-Orient

1. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

5028^c (2 septembre 2004); 5058^c (19 octobre 2004); 5122^c (15 février 2005); 5160^c (7 avril 2005); 5172^c (29 avril 2005); 5175^c (4 mai 2005); 5197^c (7 juin 2005); 5212^c (22 juin 2005)

Consultations plénières

1^{er} et 2 septembre; 7, 15 et 18 octobre 2004; 14, 15 et 22 février, 29 mars; 4, 6 et 29 avril; 4 mai, 17, 20 et 22 juin; 11 et 12 juillet 2005

Résolutions adoptées

1559 (2004); 1595 (2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/36; S/PRST/2005/4; S/PRST/2005/17; S/PRST/2005/22; S/PRST/2005/26

Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/777	1 ^{er} octobre 2004	Résolution 1559 (2004)
S/2005/272	26 avril 2005	S/PRST/2004/36

Communications reçues du 30 août 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/699	30 août 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2004/706	1 ^{er} septembre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2004/794 et Corr.1	5 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban

S/2004/796	6 octobre 2004	Notes verbales identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la République arabe syrienne
S/2004/974	14 décembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/975	16 décembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/14	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël
S/2005/40	19 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël
S/2005/130	28 février 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël
S/2005/143	7 mars 2005	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République arabe syrienne
S/2005/170	11 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2005/215	22 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/219	23 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Liban et de la République arabe syrienne
S/2005/203	24 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/208	29 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/209	29 mars 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2005/312	12 mai 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2005/317	13 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/318	17 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/331	23 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2005/352	27 mai 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2005/363	31 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/388	13 juin 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2005/393	16 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

2. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Séances du Conseil

5101^c (15 décembre 2004); 5205^c (17 juin 2005)

(voir également la section J du chapitre 8 de la deuxième partie)

Consultations plénières

13 décembre 2004; 15 juin 2005

Résolutions adoptées

1578 (2004); 1605 (2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/47; S/PRST/2005/24

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948) Création

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment)

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment

Résolution 350 (1974) Création

Résolution 1578 (2004) Prorogation du mandat jusqu'au 30 juin 2005

Résolution 1605 (2005) Prorogation du mandat jusqu'au 31 décembre 2005

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/948	7 décembre 2004	Résolution 1550 (2004)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2005/379	10 juin 2005	Résolution 1578 (2004)
Communications reçues du 1^{er} octobre 2004 au 31 juillet 2005		
S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/809	5 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/810	8 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/5	3 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/39	18 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2005/215	22 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/250	15 avril 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2005/271	25 avril 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2005/386	13 juin 2005	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn

3. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et évolution de la situation dans le secteur Israël-Liban

Séances du Conseil

5117^c (28 janvier 2005); 5241^c (29 juillet 2005)

Consultations plénières

10, 13, 26 et 28 janvier; 30 juin; 26 juillet 2005

Résolutions adoptées

1583 (2005); 1614 (2005)

* Distribuée après la publication du rapport annuel précédent du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948) Créée

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Résolutions 425 (1978)
et 426 (1978) Créée

Résolution 1583 (2005) Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2005

Résolution 1614 (2005) Mandat prorogé jusqu'au 31 janvier 2006

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2005/36	20 janvier 2005	Résolution 1553 (2004)
S/2005/460	21 juillet 2005	Résolution 1583 (2005)

Communications reçues du 4 août 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/631	4 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/633	4 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/651	16 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/672	20 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/699	30 août 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2004/705	1 ^{er} septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/734	14 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

S/2004/775	29 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/794 et Corr.1	5 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/809	5 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/796	6 octobre 2004	Notes verbales identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la mission permanente de la République arabe syrienne
S/2004/810	8 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/818	14 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/866	26 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/890	8 novembre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2004/906	17 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël
S/2004/911	18 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/922	23 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/954	6 décembre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2004/956	6 décembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/957	6 décembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2004/971	15 décembre 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2004/1021	28 décembre 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

Points relatifs à la situation au Moyen-Orient

S/2004/1027	29 décembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2005/5	3 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/13	10 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/14	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël
S/2005/24	11 janvier 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2005/25	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/26	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/23	12 janvier 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2005/39	18 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2005/40	19 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant d'Israël
S/2005/58	20 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/105	22 février 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/106	23 février 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/170	11 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2005/168	15 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/216	29 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/217	31 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/242	12 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban

S/2005/304	9 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/312	12 mai 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2005/339	23 mai 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2005/352	27 mai 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2005/369	6 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban
S/2005/386	13 juin 2005	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn
S/2005/389	14 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2005/423	29 juin 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant d'Israël
S/2005/424	30 juin 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2005/435	5 juillet 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2005/444	11 juillet 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban

Chapitre 5

La situation entre l'Iraq et le Koweït*

Séances du Conseil

5020^c (12 août 2004); 5033^c (14 septembre 2004); 5047^c (1^{er} octobre 2004); 5092^c (30 novembre 2004); 5099^c (13 décembre 2004); 5123^c (16 février 2005); 5124^c (16 février 2005); 5161^c (11 avril 2005)

(voir également le chapitre 39 de la deuxième partie)

Consultations plénières

11, 19 et 24 août; 8, 27 et 30 septembre; 15 octobre; 7, 13 et 15 décembre 2004; 13, 14 et 31 janvier; 16 février; 8 mars; 11 et 19 avril; 20 juin 2005

Résolutions adoptées

1557 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2005/5

Missions politiques créées, en cours ou achevées

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Résolution 1500 (2003) Création pour une période initiale de 12 mois

Résolution 1557 (2004) Prorogation du mandat pour une période de 12 mois, jusqu'au 12 août 2005

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/625	5 août 2004	Résolutions 1483 (2003) et 1511 (2003)
S/2004/645	12 août 2004	Résolution 1284 (1999)
S/2004/710 et Corr.1	3 septembre 2004	Résolution 1546 (2004)
S/2004/959	8 décembre 2004	Résolution 1546 (2004)
S/2004/961	8 décembre 2004	Résolution 1284 (1999)
S/2005/141 et Corr.1	7 mars 2005	Résolution 1546 (2004)
S/2005/233 et Corr.1	11 avril 2005	Résolution 1284 (1999)
S/2005/377	8 juin	Résolution 1284 (1999)

* Voir note du Président du Conseil de sécurité en date du 18 avril 2005 (S/2005/251).

Communications reçues entre le 27 août 2004 et le 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/693	27 août 2004	Note du Secrétaire général
S/2004/730	14 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2004/764	21 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/773	24 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2004/765	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/786	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/831	25 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/873	27 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2004/924	26 novembre 2004	Note du Secrétaire général
S/2004/927	26 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Pays-Bas
S/2004/928	26 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2004/929	30 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/977	10 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2004/967	13 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des États-Unis d'Amérique
S/2004/1036	31 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

La situation entre l'Iraq et le Koweït

S/2005/5	3 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/1	4 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2005/12	7 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/789	17 janvier 2005	Note du Secrétaire général
S/2005/41	19 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2005/129	28 février 2005	Note du Secrétaire général
S/2005/169	11 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2005/215	22 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/243	13 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/251	18 avril 2005	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/363	31 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/386	13 juin 2005	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn
S/2005/507	6 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

Chapitre 6

La situation au Burundi

Séances du Conseil

5021^c (15 août 2004); 5042^c (23 septembre 2004); 5093^c (1^{er} décembre 2004); 5141^c (14 mars 2005); 5184^c (23 mai 2005); 5193^c (31 mai 2005); 5203^c (15 juin 2005); 5207^c (20 juin 2005)

(voir également les chapitres 8.1 et 29 de la deuxième partie)

Consultations plénières

15, 19 et 31 août; 3 septembre; 3 novembre 2004; 2 et 14 mars 2005; 23 mai; 7 juin 2005

Résolutions adoptées

1577 (2004); 1602 (2005); 1606 (2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/30; S/PRST/2005/13; S/PRST/2005/19

Communiqués officiels

S/PV.5042

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Opération des Nations Unies au Burundi

Résolution 1545 (2004)	Création
Résolution 1577 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 1 ^{er} juin 2005
Résolution 1602 (2005)	Prorogation du mandat jusqu'au 1 ^{er} décembre 2005

Missions du Conseil de sécurité et rapports correspondants

Mission en Afrique centrale, du 21 au 25 novembre 2004

Rapport : S/2004/934 (30 novembre 2004)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/682	25 août 2004	Résolution 1545 (2004)
S/2004/902	15 novembre 2004	Résolution 1545 (2004)
S/2005/149	8 mars 2005	Résolution 1577 (2004)
S/2005/328	19 mai 2005	Résolution 1577 (2004)

Communications reçues entre le 16 août 2004 et le 31 juillet 2005

S/2004/652	16 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/656	17 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/665	19 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/694	26 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/711	31 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/712	3 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/737	7 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas
S/2004/821	15 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/867	29 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/898	2 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil économique et social
S/2004/891	8 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/894	8 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/933	30 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/989	21 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/1040	30 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/146	4 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/158	11 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/212	5 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

S/2005/325	19 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2005/429	29 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria

Chapitre 7

La situation en Somalie

Séances du Conseil

5022^c (17 août 2004); 5064^c (26 octobre 2004); 5083^{c*} (19 novembre 2004); 5135^c (7 mars 2005); 5142^c (15 mars 2005); 5227^c (14 juillet 2005)

Consultations plénières

17 août; 26 octobre; 18 novembre; 16 décembre 2004; 7 et 15 mars; 14 juillet 2005

Résolutions adoptées

1558 (2004); 1587 (2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/38; S/PRST/2004/43; S/PRST/2005/11; S/PRST/2005/32

Groupes et mécanismes de suivi et rapports correspondants

Groupe de contrôle créé conformément à la résolution 1519 (2003)

Rapport : S/2004/604 (11 août 2004)

Groupe de contrôle créé conformément à la résolution 1558 (2004)

Rapport : S/2005/153 (8 mars 2005)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/804	8 octobre 2004	S/PRST/2001/30
S/2005/89	18 février 2005	S/PRST/2001/30
S/2005/392	16 juin 2005	S/PRST/2001/30

Communications reçues entre le 4 août 2004 et le 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie**
S/2004/640	4 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas
S/2004/604	11 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

* Séance tenue en dehors du Siège, à Nairobi; voir aussi chap. 22.

** Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

S/2004/676	23 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/755	22 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/865	18 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas
S/2004/989	21 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/1017	29 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992)
S/2005/153	8 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992)
S/2005/229	6 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/248	7 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/279	27 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/280	29 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/326	12 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/315	13 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2005/390	8 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen

Chapitre 8

Renforcement de la coopération avec les pays qui fournissent des contingents

- A. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)**

Séances du Conseil

5023^c (23 août 2004); 5146^c (22 mars 2005)

(voir également le chapitre 19 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5023; S/PV.5146

- B. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)**

Séances du Conseil

5029^c (10 septembre 2004); 5138^c (11 mars 2005)

(voir également le chapitre 14 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5029; S/PV.5138

- C. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies au Libéria, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)**

Séances du Conseil

5034^c (15 septembre 2004)

(voir également le chapitre 15 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5034

D. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

5035^e (15 septembre 2004)

(voir également le chapitre 16 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5035

E. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

5054^e (8 octobre 2004); 5198^e (9 juin 2005)

(voir également le chapitre 21 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5054; S/PV.5198

F. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

5062^e (25 octobre 2004); 5167^e (22 avril 2005)

(voir également le chapitre 26 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5062; S/PV.5167

G. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

5074^e (11 novembre 2004); 5179^e (16 mai 2005)

(voir également le chapitre 9 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5074; S/PV.5179

H. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

5087^e (24 novembre 2004); 5183^e (23 mai 2005)

(voir également le chapitre 13 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5087; S/PV.5183

I. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies au Burundi, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

5088^e (24 novembre 2004); 5182^e (23 mai 2005)

(voir également le chapitre 6 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5088; S/PV.5182

J. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

5098^e (10 décembre 2004); 5200^e (15 juin 2005)
(voir également la section B.2 du chapitre 4 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5098; S/PV.5200

K. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

5114^e (24 janvier 2005); 5234^e (25 juillet 2005)
(voir également le chapitre 33 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5114; S/PV.5234

L. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

Séances du Conseil

5115^e (24 janvier 2005); 5233^e (25 juillet 2005)
(voir également la section B.3 du chapitre 4 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5115; S/PV.5233

**M. Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays
qui fournissent des contingents à l'Opération des Nations Unies
en Côte d'Ivoire, organisée conformément aux sections A et B
de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)**

Séances du Conseil

5150^e (24 mars 2005)

(voir également le chapitre 3 de la deuxième partie)

Communiqués officiels

S/PV.5150

Chapitre 9

La situation au Timor-Leste

Séances du Conseil

5024^c (24 août 2004); 5076^c (15 novembre 2004); 5079^c (16 novembre 2004);
5132^c (28 février 2005); 5171^c (28 avril 2005); 5180^c (16 mai 2005)

(voir également la section G du chapitre 8 de la deuxième partie)

Consultations plénières

26 avril 2005

Résolutions adoptées

1573 (2004); 1599 (2005)

Déclarations du Président

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental

Résolution 1410 (2002)	Création
Résolution 1573 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 20 mai 2005
Résolution 1573 (2004)	Achèvement le 20 mai 2005

Missions politiques créées, en cours ou achevées

Bureau des Nations Unies au Timor-Leste

Résolution 1599 (2005)	Créé pour un an, jusqu'au 20 mai 2006
------------------------	---------------------------------------

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/669	13 août 2004	Résolution 1543 (2004)
S/2004/888	9 novembre 2004	Résolution 1543 (2004)
S/2005/99	18 février 2005	Résolution 1573 (2004)
S/2005/310	12 mai 2005	Résolution 1573 (2004)

Communications reçues entre le 11 janvier et le 31 juillet 2005

S/2005/96	11 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/97	26 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation au Timor-Leste

S/2005/104	17 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/103	23 février 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Timor-Leste
S/2005/356	27 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/357	1 ^{er} juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/458	24 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/459	14 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 10

La situation en Afghanistan

Séances du Conseil

5025^c (25 août 2004); 5038^c (17 septembre 2004); 5045^c (28 septembre 2004); 5055^c (12 octobre 2004); 5056^c (12 octobre 2004); 5073^c (9 novembre 2004); 5108^c (10 janvier 2005); 5145^c (22 mars 2005); 5148^c (24 mars 2005); 5215^c (24 juin 2005)

Consultations plénières

13 et 28 septembre; 12 octobre; 9 novembre 2004; 10 janvier; 22 mars; 24 juin 2005

Résolutions adoptées

1563 (2004); 1589 (2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/35

Missions politiques créées, en cours ou achevées

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Résolution 1401 (2002) Création

Résolution 1589 (2005) Prorogation du mandat jusqu'au 24 mars 2006

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/634	12 août 2004	Résolutions 58/27 A et B de l'Assemblée générale et résolution 1536 (2004) du Conseil de sécurité
S/2004/925	26 novembre 2004	Résolutions 58/27 A et B de l'Assemblée générale et résolution 1536 (2004) du Conseil de sécurité
S/2005/183	18 mars 2005	Résolution 1536 (2004) du Conseil de sécurité et résolutions 59/112 A et B de l'Assemblée générale

Communications reçues du 16 septembre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/747	16 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2004/785	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

La situation en Afghanistan

S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/873	27 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2005/131	28 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/172	11 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2005/230	6 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/427	30 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2005/431	1 ^{er} juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 11

Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

Séances du Conseil

5026^c (1^{er} septembre 2004); 5031^c (13 septembre 2004); 5053^c (8 octobre 2004); 5059^c (19 octobre 2004); 5104^c (17 décembre 2004); 5113^c (18 janvier 2005); 5223^c (7 juillet 2005); 5224^c (8 juillet 2005); 5239^c (27 juillet 2005); 5240^c (27 juillet 2005); 5244^c (29 juillet 2005)

(voir également les chapitres 30 et 32 de la deuxième partie)

Consultations plénières

12 et 19 août; 1^{er} et 27 septembre; 4, 7 et 8 octobre 2004; 28 février; 7 et 8 juillet 2005

Résolutions adoptées

1566 (2004); 1611 (2005); 1617 (2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/31; S/PRST/2004/37; S/PRST/2005/3; S/PRST/2005/29;
S/PRST/2005/36; S/PRST/2005/37

Groupes et mécanismes de suivi et rapports correspondants

Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004)

Rapports : S/2004/679 (23 août 2004)

S/2005/83 (14 février 2005)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/914	15 novembre 2004	Résolution 1566 (2004)

Communications reçues du 9 août 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/663	9 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

S/2004/664	9 août 2004	Quatrième rapport de l'Équateur*
S/2004/642	11 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/523/ Add.1	17 août 2004	Additif au quatrième rapport de l'Espagne
S/2004/658 et Add.1	17 août et 27 décembre 2004	Quatrième rapport du Kazakhstan
S/2004/660 et Add.1	17 août et 13 septembre 2004	Troisième rapport du Kirghizistan
S/2004/661	17 août 2004	Quatrième rapport de l'Irlande
S/2004/662	17 août 2004	Quatrième rapport de Saint-Marin
S/2004/670	18 août 2004	Quatrième rapport de l'Indonésie
S/2004/679	23 août 2004	Lettre du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2004/681	25 août 2004	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba
S/2004/683- S/2004/691	25 août 2004	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/718	2 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2004/726	2 septembre 2004	Quatrième rapport du Costa Rica
S/2004/721	8 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2004/745	13 septembre 2004	Troisième rapport des îles Cook
S/2004/746	14 septembre 2004	Quatrième rapport de la Norvège
S/2004/747	16 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2004/753	21 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Cuba

* Les rapports des États ont été transmis au Président du Conseil de sécurité dans des lettres du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001).

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

S/2004/758	22 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des relations extérieures et du culte du Costa Rica
S/2004/659	24 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/759	24 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/778	24 septembre 2004	Quatrième rapport de la Malaisie
S/2004/791	1 ^{er} octobre 2004	Troisième rapport des îles Marshall
S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/826	13 octobre 2004	Quatrième rapport du Maroc
S/2004/820	15 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/832	18 octobre 2004	Quatrième rapport de la Turquie
S/2004/833- S/2004/855	19 octobre 2004	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/863	25 octobre 2004	Quatrième rapport de l'Ukraine
S/2004/872	25 octobre 2004	Quatrième rapport de la Bolivie
S/2004/876	25 octobre 2004	Quatrième rapport de la Bosnie-Herzégovine
S/2004/877	26 octobre 2004	Quatrième rapport du Liban
S/2004/868	27 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2004/873	27 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2004/884	2 novembre 2004	Quatrième rapport de l'Arabie saoudite
S/2004/885	2 novembre 2004	Quatrième rapport de la Lettonie
S/2004/900	8 novembre 2004	Quatrième rapport de l'Islande
S/2004/919	9 novembre 2004	Quatrième rapport de la Pologne
S/2004/918	11 novembre 2004	Quatrième rapport de la Namibie
S/2004/899	15 novembre 2004	Quatrième rapport du Yémen
S/2004/946	16 novembre 2004	Quatrième rapport du Luxembourg

Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

S/2004/953	16 novembre 2004	Quatrième rapport du Soudan
S/2004/825	18 novembre 2004	Quatrième rapport du Venezuela
S/2004/964	6 décembre 2004	Quatrième rapport de l'Azerbaïdjan
S/2004/983	13 décembre 2004	Quatrième rapport du Mexique
S/2004/982	16 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/994- S/2004/1011	16 décembre 2004	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/1037	16 décembre 2004	Lettre du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2004/991	20 décembre 2004	Quatrième rapport du Panama
S/2004/992	20 décembre 2004	Troisième rapport du Tadjikistan
S/2004/993	20 décembre 2004	Quatrième rapport de la Belgique
S/2004/1022	22 décembre 2004	Quatrième rapport de la Lituanie
S/2004/1023	27 décembre 2004	Quatrième rapport de la Thaïlande
S/2004/1024	27 décembre 2004	Quatrième rapport d'Israël
S/2004/945	30 décembre 2004	Quatrième rapport du Koweït
S/2004/1039	31 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2005/5	3 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Bahreïn
S/2005/33	12 janvier 2005	Rapport complémentaire du Burundi
S/2005/34	12 janvier 2005	Quatrième rapport des Bahamas
S/2005/22	13 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2005/43	17 janvier 2005	Quatrième rapport de la Suède
S/2005/62	24 janvier 2005	Quatrième rapport de la Roumanie
S/2005/63	25 janvier 2005	Quatrième rapport du Rwanda

S/2005/61	28 janvier 2005	Cinquième rapport de la République tchèque
S/2005/70	2 février 2005	Quatrième rapport du Portugal
S/2005/71	2 février 2005	Rapport complémentaire des Palaos
S/2005/87	3 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2004/375/ Add.1	7 février 2005	Additif au quatrième rapport du Paraguay
S/2005/84	8 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2005/91	11 février 2005	Cinquième rapport de l'Estonie
S/2005/92	11 février 2005	Quatrième rapport de la Slovaquie
S/2005/83	14 février 2005	Lettre du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2005/95 et Add.1	14 février et 11 avril 2005	Quatrième rapport de l'Andorre
S/2005/90	15 février 2005	Cinquième rapport de l'Australie
S/2005/93	16 février 2005	Cinquième rapport du Danemark
S/2005/94	16 février 2005	Cinquième rapport de la Bulgarie
S/2005/126	18 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2005/107	22 février 2005	Troisième rapport des Seychelles
S/2005/109	22 février 2005	Quatrième rapport des Philippines
S/2005/161	22 février 2005	Quatrième rapport de la Suisse
S/2005/108	23 février 2005	Cinquième rapport d'El Salvador
S/2005/110- S/2005/123	23 février 2005	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
S/2005/162	25 février 2005	Quatrième rapport de la Jordanie
S/2005/163	28 février 2005	Quatrième rapport de Sri Lanka
S/2005/164	3 mars 2005	Troisième rapport intérimaire de Nauru

S/2004/136/ Rev.1	9 mars 2005	Additif au quatrième rapport de la Grèce
S/2005/194	10 mars 2005	Quatrième rapport de la Tunisie
S/2005/197	10 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Croatie
S/2005/172	11 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2005/193	18 mars 2005	Troisième rapport de l'Ouganda
S/2005/191	21 mars 2005	Deuxième rapport du Malawi
S/2005/192	22 mars 2005	Rapport complémentaire de la République-Unie de Tanzanie
S/2005/215	22 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/165	23 mars 2005	Quatrième rapport du Viet Nam
S/2005/213	4 avril 2005	Quatrième rapport du Turkménistan
S/2005/224	4 avril 2005	Quatrième rapport de la République islamique d'Iran
S/2005/225	4 avril 2005	Troisième rapport du Cameroun
S/2005/231	7 avril 2005	Cinquième rapport de l'Autriche
S/2005/238	11 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Espagne
S/2005/239	11 avril 2005	Cinquième rapport de Maurice
S/2005/166	14 avril 2005	Deuxième rapport du Ghana
S/2005/253	14 avril 2005	Troisième rapport du Mozambique
S/2005/255	18 avril 2005	Quatrième rapport de Malte
S/2005/256	18 avril 2005	Quatrième rapport de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2005/257	18 avril 2005	Cinquième rapport du Bélarus
S/2005/258	18 avril 2005	Cinquième rapport du Guatemala
S/2005/259	18 avril 2005	Troisième rapport du Brunei Darussalam
S/2005/260	18 avril 2005	Troisième rapport de la République démocratique du Congo
S/2005/264	20 avril 2005	Cinquième rapport de la Finlande
S/2005/265	21 avril 2005	Quatrième rapport de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

S/2005/266	21 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1373 (2001)
S/2005/276	25 avril 2005	Cinquième rapport de l'Algérie
S/2005/277	28 avril 2005	Deuxième rapport du Bénin
S/2005/286	3 mai 2005	Quatrième rapport de Djibouti
S/2005/287	3 mai 2005	Cinquième rapport du Kazakhstan
S/2005/288	3 mai 2005	Cinquième rapport de l'Égypte
S/2005/289- S/2005/296	3 mai 2005	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1373 (2001)
S/2005/309	10 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2005/330	21 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2005/342	23 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Grèce et de la Roumanie
S/2005/341	24 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2005/347	26 mai 2005	Quatrième rapport de l'Ouzbékistan
S/2005/362	31 mai 2005	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la Mauritanie
S/2005/363	31 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/366	1 ^{er} juin 2005	Quatrième rapport de l'Arménie
S/2005/367	1 ^{er} juin 2005	Troisième rapport du Congo
S/2005/370	6 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1373 (2001)
S/2005/374	6 juin 2005	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la Mauritanie
S/2005/386	13 juin 2005	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn
S/2005/394	15 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela

Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

S/2005/430	27 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2005/479	27 juin 2005	Cinquième rapport de l'Argentine
S/2005/421	29 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1373 (2001)
S/2005/425	29 juin 2005	Quatrième rapport des Pays-Bas
S/2005/427	30 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2005/442	5 juillet 2005	Quatrième rapport du Népal
S/2005/443	5 juillet 2005	Quatrième rapport de la Slovénie
S/2005/441	6 juillet 2005	Quatrième rapport de l'Uruguay
S/2005/438	7 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2005/445	7 juillet 2005	Cinquième rapport de la Jamaïque
S/2005/449	8 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Arabie saoudite
S/2005/450	8 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2005/455	11 juillet 2005	Troisième rapport de la Mongolie
S/2005/456	11 juillet 2005	Troisième rapport du Bangladesh
S/2005/461	13 juillet 2005	Rapport supplémentaire du Honduras
S/2005/466	15 juillet 2005	Troisième rapport de l'Oman
S/2005/481- S/2005/484	25 juillet 2005	Lettres adressées au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil créé par la résolution 1373 (2001)
S/2005/488	25 juillet 2005	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Cap-Vert
S/2005/501	29 juillet 2005	Rapport supplémentaire des Comores
S/2005/502 et Add.1	29 juillet 2005	Cinquième rapport de Chypre

Chapitre 12

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Séances du Conseil

5027^c (2 septembre 2004); 5040^c (18 septembre 2004); 5046^c (30 septembre 2004); 5050^c (5 octobre 2004); 5071^c (4 novembre 2004); 5080^{e*} (18 novembre 2004); 5081^{e*} (18 novembre 2004); 5082^{e*} (19 novembre 2004); 5094^c (7 décembre 2004); 5109^c (11 janvier 2005); 5119^c (4 février 2005); 5120^c (8 février 2005); 5125^c (16 février 2005); 5137^c (10 mars 2005); 5143^c (17 mars 2005); 5151^c (24 mars 2005); 5153^c (29 mars 2005); 5154^c (30 mars 2005); 5158^c (31 mars 2005); 5176^c (12 mai 2005); 5177^c (12 mai 2005); 5216^c (29 juin 2005); 5217^c (29 juin 2005); 5231^c (22 juillet 2005)

(voir également le chapitre 18 de la deuxième partie)

Consultations plénières

4, 17 et 24 août; 1^{er}, 2, 9, 16, 18 et 30 septembre; 5 et 14 octobre; 4, 16 et 18 novembre; 7 et 21 décembre 2004; 5, 10, 11 et 31 janvier; 2, 4 et 16 février; 17, 23, 24 et 31 mars; 4, 12 et 25 mai; 2 et 29 juin; 14 et 22 juillet 2005

Résolutions adoptées

1564 (2004); 1574 (2004); 1585 (2005); 1588 (2005); 1590 (2005); 1591 (2005); 1593 (2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2005/18

Communiqués officiels

S/PV.5046; S/PV.5081; S/PV.5217

Missions politiques créées, en cours ou achevées

Mission préparatoire des Nations Unies au Soudan

Résolution 1547 (2004)	Création
Résolution 1574 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 10 mars 2005
Résolution 1585 (2005)	Prorogation du mandat jusqu'au 17 mars 2005
Résolution 1588 (2005)	Prorogation du mandat jusqu'au 24 mars 2005
Résolution 1590 (2005)	Fonctions devant être transférées, à la date de sa création, à la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)

* Réunion tenue hors Siège, à Nairobi; voir également le chapitre 22.

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission des Nations Unies au Soudan

Résolution 1590 (2005) Création

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/703	30 août 2004	Résolution 1556 (2004)
S/2004/763	28 septembre 2004	Résolution 1547 (2004)
S/2004/787	4 octobre 2004	Résolutions 1564 (2004) et 1556 (2004)
S/2004/881	2 novembre 2004	Résolutions 1564 (2004) et 1556 (2004)
S/2004/947	3 décembre 2004	Résolutions 1556 (2004), 1564 (2004) et 1574 (2004)
S/2005/10 et Corr.1	7 janvier 2005	Résolutions 1556 (2004), 1564 (2004) et 1574 (2004)
S/2005/57 et Add.1	31 janvier et 1 ^{er} mars 2005	Résolutions 1547 (2004), 1556 (2004), 1564 (2004) et 1574 (2004), et communiqué commun du 3 juillet 2005 (S/2004/635, annexe)
S/2005/68	4 février 2005	Résolutions 1556 (2004), 1564 (2004) et 1574 (2004)
S/2005/140	4 mars 2005	Résolutions 1556 (2004), 1564 (2004) et 1574 (2004)
S/2005/240	12 avril 2005	Résolutions 1556 (2004), 1564 (2004), 1574 (2004) et 1590 (2005)
S/2005/285	3 mai 2005	Résolution 1590 (2005)
S/2005/305	10 mai 2005	Résolutions 1556 (2004), 1564 (2004), 1574 (2004) et 1590 (2005)
S/2005/378	9 juin 2005	Résolutions 1556 (2004), 1564 (2004), 1574 (2004) et 1590 (2005)
S/2005/411	23 juin 2005	Résolution 1590 (2005)
S/2005/467	18 juillet 2005	Résolutions 1556 (2004), 1564 (2004), 1574 (2004) et 1590 (2005)

Communications reçues du 10 août 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/635	10 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

S/2004/636	10 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/638	10 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/674	18 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2004/671	19 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/701	31 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/739	10 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande
S/2004/766	15 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas
S/2004/751	22 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/755	22 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/803	23 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas
S/2004/762	27 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/767	27 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/768	27 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/769	27 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/772	28 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/812	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/870	25 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

S/2004/871	25 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2004/887	8 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Australie
S/2004/912	11 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas
S/2004/989	21 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/37	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/29	13 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2005/80	23 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2005/56	27 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande
S/2005/60	31 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/74	7 février 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/77	8 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2005/78	8 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2005/100	18 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2005/128	25 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2005/139	1 ^{er} mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2005/196	22 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Suisse
S/2005/215	22 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Bahreïn
S/2005/212	5 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo
S/2005/297	5 mai 2005	Note du Président du Conseil de sécurité

S/2005/403	18 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2005/413	24 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/416	27 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2005/417	28 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2005/428	30 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 13

La question concernant Haïti

Séances du Conseil

5030^e (10 septembre 2004); 5090^e (29 novembre 2004); 5110^e (12 janvier 2005); 5192^e (31 mai 2005); 5196^e (7 juin 2005); 5210^e (22 juin 2005)

(voir également la section H du chapitre 8 et le chapitre 29 de la deuxième partie)

Consultations plénières

26 août; 10 septembre; 14 octobre; 24 novembre; 16 décembre 2004; 9, 15 et 21 mars; 7 et 12 avril; 25 mai; 28 juillet 2005

Résolutions adoptées

1576 (2004); 1601 (2005); 1608 (2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/32; S/PRST/2005/1

Communiqués officiels

S/PV.5196

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Résolution 1542 (2004)	Création
Résolution 1576 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 1 ^{er} juin 2005
Résolution 1601 (2005)	Prorogation du mandat jusqu'au 24 juin 2005
Résolution 1608 (2005)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 février 2006

Mission du Conseil de sécurité et rapports y relatifs

Mission en Haïti, 13-16 avril 2005

Rapport : S/2005/302 (6 mai 2005)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/698	30 août 2004	Résolution 1542 (2004)
S/2004/908	18 novembre 2004	Résolution 1542 (2004)
S/2005/124	25 février 2005	Résolutions 1542 (2004) et 1576 (2004)
S/2005/313 et Add.1	13 mai et 23 juin 2005	Résolution 1576 (2004)

Communications reçues du 13 septembre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/735	13 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/736	15 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/941	29 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/942	2 décembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/220	31 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/235	11 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/302	6 mai 2005	Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti, 13-16 avril 2005
S/2005/311	12 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Bénin

Chapitre 14

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Séances du Conseil

5032^c (14 septembre 2004); 5139^c (14 mars 2005)

(voir également la section B du chapitre 8 de la deuxième partie)

Consultations plénières

13 septembre; 21 décembre 2004; 15 février; 11 mars; 11 juillet 2005

Résolutions adoptées

1560 (2004); 1586 (2005)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Résolution 1320 (2000)	Création
Résolution 1560 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 mars 2005
Résolution 1586 (2005)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 septembre 2005

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/708	2 septembre 2004	Résolution 1320 (2000)
S/2004/973 et Corr.1 et Add.1	16 et 27 décembre 2004	Résolution 1320 (2000)
S/2005/142	7 mars 2005	Résolution 1320 (2000)
S/2005/400	20 juin 2005	Résolution 1320 (2000)

Communications reçues du 23 septembre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/802	23 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas
S/2004/938	29 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas
S/2004/943	1 ^{er} décembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Éthiopie
S/2004/968	13 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

S/2004/970	15 décembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Éthiopie
S/2004/1035	20 décembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas

Chapitre 15

La situation au Libéria

Séances du Conseil

5036^c (17 septembre 2004); 5105^c (21 décembre 2004); 5208^c (21 juin 2005)

(voir également la section C du chapitre 8 de la deuxième partie)

Consultations plénières

15 septembre; 7 octobre; 2 novembre; 21 décembre 2004; 29 mars; 16 et 27 juin 2005

Résolutions adoptées

1561 (2004); 1579 (2004); 1607 (2005)

Groupes et mécanismes de suivi et rapports y relatifs

Groupe d'experts créé en application de la résolution 1521 (2003)

Rectificatif au rapport : S/2004/396/Corr.2 (22 décembre 2004)

Groupe d'experts créé en application de la résolution 1549 (2004)

Rapports : S/2004/752 (23 septembre 2004)

S/2004/955 (6 décembre 2004)

Groupe d'experts créé en application de la résolution 1579 (2004)

Rapports : S/2005/176 (16 mars 2005)

S/2005/360 (13 juin 2005)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission des Nations Unies au Libéria

Résolution 1509 (2003) Création

Résolution 1561 (2004) Prorogation du mandat jusqu'au 19 septembre 2005

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/725	10 septembre 2004	Résolution 1509 (2003)
S/2004/972	17 décembre 2004	Résolution 1561 (2004)
S/2005/86	11 février 2005	S/PRST/2004/7 et rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004 (S/2005/525)
S/2005/135	2 mars 2005	S/PRST/2004/7

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2005/177	17 mars 2005	Résolution 1561 (2004)
Communications reçues du 23 septembre 2004 au 31 juillet 2005		
S/2004/752	23 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2004/797	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/858	25 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/955	6 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2005/16	14 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/976	16 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/1025	31 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2005/18	6 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/17	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/19	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/35	17 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/176	16 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2005/222	21 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/360	13 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2005/464	13 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

La situation au Libéria

S/2005/465	18 juillet 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/480	22 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Chapitre 16

La situation en Sierra Leone

Séances du Conseil

5037^c (17 septembre 2004); 5185^c (24 mai 2005); 5186^c (24 mai 2005);
5219^c (30 juin 2005)

(voir également la section D du chapitre 8 de la deuxième partie)

Consultations plénières

16 septembre; 15 décembre 2004; 17 mai 2005

Résolutions adoptées

1562 (2004); 1610 (2005)

Communiqués officiels

S/PV.5186

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Résolution 1270 (1999)	Création
Résolution 1562 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 30 juin 2005
Résolution 1610 (2005)	Prorogation du mandat jusqu'au 31 décembre 2005

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/724	9 septembre 2004	Résolution 1537 (2004)
S/2004/965	10 décembre 2004	Résolution 1562 (2004)
S/2005/86	11 février 2005	S/PRST/2004/7 et rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004 (S/2005/525)
S/2005/135	2 mars 2005	S/PRST/2004/7
S/2005/273 et Add.1 et 2	26 avril, 21 juin et 28 juillet 2005	Résolution 1562 (2004)

Communications reçues du 1^{er} octobre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
-------------------------	-----------------	--

* Distribuée après la publication du rapport annuel précédent du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

La situation en Sierra Leone

S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/797	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/858	25 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/16	14 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/976	16 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/17	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/44	25 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone
S/2005/350	26 mai 2005	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/419	29 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Sierra Leone

Chapitre 17

Aspects civils de la gestion des conflits et de la consolidation de la paix

Séances du Conseil

5041^e (22 septembre 2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/33

Communications reçues du 8 septembre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/722 8 septembre 2004

Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant
de l'Espagne

Chapitre 18

La situation en Afrique

Séances du Conseil

5043^e (24 septembre 2004)

(voir également le chapitre 12 de la deuxième partie et le chapitre 6 de la cinquième
partie)

Consultations plénières

21 octobre 2004; 27 janvier; 10 mai 2005

Chapitre 19

La situation concernant la République démocratique du Congo

Séances du Conseil

5048^e (1^{er} octobre 2004); 5095^e (7 décembre 2004); 5133^e (2 mars 2005); 5155^e (30 mars 2005); 5162^e (12 avril 2005); 5163^e (18 avril 2005); 5218^e (29 juin 2005); 5226^e (13 juillet 2005); 5243^e (29 juillet 2005)

(voir également la section A du chapitre 8 et le chapitre 29 de la deuxième partie)

Consultations plénières

19 et 25 août; 3 et 7 septembre; 3 novembre; 2 et 22 décembre 2004; 6 et 28 janvier; 28 février; 2, 14 et 22 mars; 7 et 26 avril; 12 mai; 7 juin; 13 et 28 juillet 2005

Résolutions adoptées

1565 (2004); 1592 (2005); 1596 (2005); 1616 (2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/45; S/PRST/2005/10; S/PRST/2005/15; S/PRST/2005/27; S/PRST/2005/31

Groupes et mécanismes de suivi et rapports y relatifs

Groupe d'experts créé en application de la résolution 1552 (2004)

Rapport : S/2005/30 (25 janvier 2005)

Groupe d'experts créé par la résolution 1596 (2005)

Rapport : S/2005/436 (26 juillet 2005)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Résolution 1279 (1999) Création

Résolution 1565 (2004) Prorogation du mandat jusqu'au 31 mars 2005

Résolution 1592 (2005) Prorogation du mandat jusqu'au 1^{er} octobre 2005

Missions du Conseil de sécurité et rapports y relatifs

Mission en Afrique centrale, 21-25 novembre 2004

Rapport : S/2004/934 (30 novembre 2004)

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/650	16 août 2004	Résolution 1555 (2004)
S/2004/1034	31 décembre 2004	Résolution 1565 (2004)
S/2005/167	15 mars 2005	Résolution 1565 (2004)
S/2005/320	26 mai et 12 juillet 2005	Résolution 1592 (2005)

et Add.1

Communications reçues du 11 août 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/643	11 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2004/652	16 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/656	17 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/677	24 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/680	25 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/694	26 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/715	3 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/750	21 septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/788	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/821	15 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/864	22 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas
S/2004/867	29 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/891	8 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

La situation concernant la République démocratique du Congo

S/2004/933	30 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/935	30 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/949	1 ^{er} décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/951	6 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/966	8 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/984	20 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/989	21 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/29	13 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2005/30	25 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2005/73	3 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2005/79	9 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/81	10 février 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2005/151	4 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/152	4 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/210	7 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2005/190	21 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo

S/2005/223	4 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2005/212	5 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo
S/2005/263	21 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2005/322	17 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/408	21 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2005/429	29 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2005/451	12 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2005/436	26 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)

Chapitre 20

Justice et état de droit

Séances du Conseil

5052^c (6 octobre 2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/34

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/616	23 août 2004	S/PRST/2003/15 et S/PRST/2004/2

Communications reçues du 1^{er} octobre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/793	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Palestine
S/2004/862	25 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Afrique du Sud, de la Jordanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède

Chapitre 21

La situation à Chypre

Séances du Conseil

5061^c (22 octobre 2004); 5202^c (15 juin 2005); 5211^c (22 juin 2005)
(voir également la section E du chapitre 8 de la deuxième partie)

Consultations plénières

11 octobre 2004; 9 et 22 juin 2005

Résolutions adoptées

1568 (2004); 1604 (2005)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Résolution 186 (1964)	Création
Résolution 1568 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 juin 2005
Résolution 1604 (2005)	Prorogation du mandat jusqu'au 15 décembre 2005

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/756	24 septembre 2004	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1548 (2004)
S/2005/359	27 mai 2005	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1568 (2004)

Communications reçues du 6 août 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/628	6 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2004/646	12 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2004/675	23 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/700	27 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004)

La situation à Chypre

S/2004/720	3 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/727	8 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/738	15 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/815	14 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/893	9 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2004/926	24 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/940	30 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/980	16 décembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2005/75	7 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2005/85	9 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2005/7	10 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2005/8	10 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2005/148	3 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2005/205	24 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2005/214	29 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2005/234	8 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2005/252	15 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2005/319	17 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

S/2005/349	26 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2005/355	31 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2005/358	31 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2005/387	14 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2005/422	29 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2005/439	5 juillet 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie

Chapitre 22

Réunions du Conseil de sécurité à Nairobi (18 et 19 novembre 2004)

Séances du Conseil

5063^e (26 octobre 2004)

(voir également les chapitres 7, 12 et 28 de la deuxième partie)

Consultations plénières

8, 14, 22 et 25 octobre; 2, 4, 15 et 18 novembre 2004

Résolutions adoptées

1569 (2004)

Chapitre 23

La situation dans la région des Grands Lacs

Séances du Conseil

5065^c (27 octobre 2004)

(voir également le chapitre 29 de la deuxième partie)

Consultations plénières

19 août; 27 octobre 2004; 13 juillet 2005

Missions du Conseil de sécurité et rapports y relatifs

Mission en Afrique centrale, 21-25 novembre 2004

Rapport : S/2004/934 (30 novembre 2004)

Communications reçues du 17 août 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/656	17 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2004/665	19 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/694	26 août 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burundi
S/2004/788	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/864	22 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas
S/2004/891	8 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/904	11 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/905	16 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/933	30 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/935	30 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2004/949	1 ^{er} décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo

La situation dans la région des Grands Lacs

S/2004/989	21 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/29	13 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria
S/2005/223	4 avril 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2005/212	5 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo
S/2005/303	6 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte

Chapitre 24

Les femmes et la paix et la sécurité

Séances du Conseil

5066^c (28 octobre 2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/40

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/814	13 octobre 2004	S/PRST/2002/32

Communications reçues du 25 octobre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/862	25 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Afrique du Sud, de la Jordanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède
------------	-----------------	--

Chapitre 25

La situation en République centrafricaine

Séances du Conseil

5067^c (28 octobre 2004); 5232^c (22 juillet 2005)

Consultations plénières

25 octobre 2004; 6 janvier; 12 avril; 2 juin; 5 juillet 2005

Déclarations du Président

S/PRST/2004/39; S/PRST/2005/35

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/1012	23 décembre 2004	S/PRST/2001/25
S/2005/414	27 juin 2005	S/PRST/2001/25

Communications reçues du 18 octobre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/874	18 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/875	28 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/212	5 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo
S/2005/429	29 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria

Chapitre 26

La situation concernant le Sahara occidental

Séances du Conseil

5068^c (28 octobre 2004); 5170^c (28 avril 2005)

(voir également la section F du chapitre 8 de la deuxième partie)

Consultations plénières

26 octobre 2004; 26 avril; 18 mai 2005

Résolutions adoptées

1570 (2004); 1598 (2005)

Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou achevées

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Résolution 690 (1991)	Création
Résolution 1570 (2004)	Prorogation du mandat jusqu'au 30 avril 2005
Résolution 1598 (2005)	Prorogation du mandat jusqu'au 31 octobre 2005

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/827	20 octobre 2004	Résolution 1541 (2004)
S/2005/49	27 janvier 2005	Résolution 1570 (2004)
S/2005/254	19 avril 2005	Résolution 1570 (2004)

Communications reçues du 17 août 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/657	17 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Algérie
S/2004/704	30 août 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Namibie
S/2004/760	24 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Maroc
S/2005/497	25 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/498	28 juillet 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 27

La situation en Guinée-Bissau

Séances du Conseil

5069^c (2 novembre 2004); 5107^c (22 décembre 2004); 5157^c (31 mars 2005)

Consultations plénières

29 septembre; 7 et 22 octobre; 20 décembre 2004; 29 mars; 17 mai; 23 juin 2005

Résolutions adoptées

1580 (2004)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/41; S/PRST/2005/14

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/969	15 décembre 2004	Résolution 1233 (1999)
S/2005/135	2 mars 2005	S/PRST/2004/7
S/2005/174	16 mars 2005	Résolutions 1233 (1999) et 1580 (2004)
S/2005/380	10 juin 2005	Résolutions 1233 (1999) et 1580 (2004)

Communications reçues du 1^{er} septembre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/713	1 ^{er} septembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/714	3 septembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/797	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/858	25 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/898	2 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil économique et social
S/2005/16	14 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/989	21 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/17	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
(portant sur la période du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005)**

S/2005/249	8 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg
S/2005/381	9 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria

Chapitre 28

Relations institutionnelles avec l'Union africaine

Séances du Conseil

5084^{c*} (19 novembre 2004)

Consultations plénières

18 novembre 2004

Déclarations du Président

S/PRST/2004/44

Communications reçues du 21 décembre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/989 21 décembre 2004 Note du Président du Conseil de sécurité

* Réunion tenue hors Siège, à Nairobi (voir également le chapitre 22).

Chapitre 29

Mission du Conseil de sécurité

Séances du Conseil

5091^c (30 novembre 2004); 5096^c (8 décembre 2004); 5164^c (20 avril 2005);
5178^c (13 mai 2005)

Consultations plénières

28 septembre; 5 octobre 2004; 14 et 28 février; 15 mars; 7 et 12 avril; 22 juillet
2005

Missions du Conseil de sécurité et rapports y relatifs

Mission en République centrafricaine, 21-25 novembre 2004

Rapport : S/2004/934 (30 novembre 2004)

Mission en Haïti, 13-16 avril 2005

Rapport : S/2005/302 (6 mai 2005)

Communications reçues du 8 novembre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/891	8 novembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2004/933	30 novembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2004/989	21 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/220	31 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/235	11 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/311	12 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Bénin

Chapitre 30

Non-prolifération des armes de destruction massive

Séances du Conseil

5097^c (9 décembre 2004)

(voir également le chapitre 32 de la deuxième partie)

Consultations plénières

17 et 28 septembre 2004

Communications reçues du 30 septembre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/770	30 septembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/808	1 ^{er} octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2004/873	27 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan
S/2004/958 et Corr.1	8 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2004/985	20 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/1013	23 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2005/11	7 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/197	10 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Croatie
S/2005/299	6 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/309	10 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la Ligue des États arabes
S/2005/363	31 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/430	27 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite
S/2005/427	30 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie

Chapitre 31

Protection des civils dans les conflits armés

Séances du Conseil

5100^e (14 décembre 2004); 5209^e (21 juin 2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2004/46; S/PRST/2005/25

Chapitre 32

Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité*

Séances du Conseil

5106^e (22 décembre 2004); 5168^e (25 avril 2005); 5229^e (20 juillet 2005)

(voir également les chapitres 11 et 30 de la deuxième partie)

Déclarations du Président

S/PRST/2005/16; S/PRST/2005/34

* Examiné précédemment au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Exposés des présidents des comités et groupes de travail du Conseil de sécurité ».

Chapitre 33

La situation en Géorgie

Séances du Conseil

5116^c (28 janvier 2005); 5144^c (21 mars 2005); 5174^c (4 mai 2005); 5238^c (27 juillet 2005); 5242^c (29 juillet 2005)

(voir également la section K du chapitre 8 de la deuxième partie)

Consultations plénières

27 octobre 2004; 25 janvier; 21 avril; 4 mai; 27 juillet 2005

Résolutions adoptées

1582 (2005); 1615 (2005)

Communiqués officiels

S/PV.5144; S/PV.5174; S/PV.5238

Opérations de maintien de la paix créées, en cours, ou achevées

Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Résolution 858 (1993)	Création
Résolution 1582 (2005)	Prorogation du mandat jusqu'au 31 juillet 2005
Résolution 1615 (2005)	Prorogation du mandat jusqu'au 31 janvier 2006

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/822	18 octobre 2004	Résolution 1554 (2004)
S/2005/32	17 janvier 2005	Résolution 1554 (2004)
S/2005/269	25 avril 2005	Résolution 1582 (2005)
S/2005/453	13 juillet 2005	Résolution 1582 (2005)

Communications reçues du 26 octobre 2004 to 31 juillet 2005

S/2004/861	26 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2005/45	26 janvier 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2005/496	28 juillet 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale par le représentant de l'Azerbaïdjan

Chapitre 34

Armes légères

Séances du Conseil

5127^c (17 février 2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2005/7

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2005/69	7 février 2005	S/PRST/2004/1

Communications reçues du 4 octobre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/797	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/858	25 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/16	14 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/17	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/212	5 avril 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

Chapitre 35

Les enfants et les conflits armés

Séances du Conseil

5129^c (23 février 2005); 5235^c (26 juillet 2005)

Résolutions adoptées

1612 (2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2005/8

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2005/72	9 février 2005	Résolutions 1379 (2001), 1460 (2003) et 1539 (2004)

Communications reçues du 23 juin au 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2005/412	23 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Canada

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

Chapitre 36

Questions transfrontières en Afrique de l'Ouest

Séances du Conseil

5131^c (25 février 2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2005/9

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2005/86	11 février 2005	S/PRST/2004/7 et Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, 20-29 juin 2004 (S/2004/525)
S/2005/135	2 mars 2005	S/PRST/2004/7

Communications reçues du 4 octobre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/582 et Corr.1	15 juillet 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie*
S/2004/797	4 octobre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/858	25 octobre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/16	14 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/976	16 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/17	11 janvier 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

* Distribuée après la publication du précédent rapport annuel du Conseil de sécurité (1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

Chapitre 37

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Séances du Conseil

5134° (4 mars 2005)

Chapitre 38

Consolidation de la paix après les conflits

Séances du Conseil

5187° (26 mai 2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2005/20

Communications reçues du 16 mai au 31 juillet 2005

S/2005/316 16 mai 2005

Lettre adressée au Secrétaire général par le
représentant du Danemark

Chapitre 39

La situation concernant l'Iraq*

Séances du Conseil

5189^c (31 mai 2005); 5190^c (31 mai 2005); 5204^c (16 juin 2005); 5214^c (24 juin 2005)

(voir également le chapitre 5 de la deuxième partie)

Consultations plénières

29 avril; 25 et 31 mai; 8, 16 et 20 juin 2005

Communiqués officiels

S/PV.5190

Missions politiques créées, en cours ou achevées

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Résolution 1500 (2003) Création pour une période initiale de 12 mois

Résolution 1557 (2004) Prorogation du mandat pour une période de 12 mois
jusqu'au 12 août 2005

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2005/373	7 juin 2005	Résolution 1546 (2004)

Communications reçues du 18 avril au 31 juillet 2005

S/2005/251	18 avril 2005	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/298	5 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2005/333	19 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/334	23 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/342	23 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de la Grèce et de la Roumanie
S/2005/337	24 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2005/344	26 mai 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq

* Voir la note du Président du Conseil de sécurité en date du 18 avril 2005 (S/2005/251).

La situation concernant l'Iraq

S/2005/351	27 mai 2005	Note du Secrétaire général
S/2005/363	31 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn
S/2005/384	13 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/386	13 juin 2005	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn
S/2005/406	20 juin 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2005/407	24 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2005/427	30 juin 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie
S/2005/438	7 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2005/449	8 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Arabie saoudite

Chapitre 40

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Séances du Conseil

5191^c (31 mai 2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2005/21

Communications reçues du 24 mars au 31 juillet 2005

A/59/710	24 mars 2005	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général
----------	--------------	---

Chapitre 41

Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Séances du Conseil

5201° (15 juin 2005); 5222° (6 juillet 2005)

Consultations plénières

11 octobre; 22 décembre 2004; 7 avril 2005

Déclarations du Président

S/PRST/2005/23

Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2004/771	29 septembre 2004	Lettre datée du 30 juin 2004, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2004/527)
S/2005/204	28 mars 2005	Lettre datée du 23 décembre 2004, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2004/1016)

Communications reçues du 21 décembre 2004 au 31 juillet 2005

S/2004/1015	21 décembre 2004	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2004/1016	23 décembre 2004	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Chapitre 42

La crise alimentaire en Afrique, menace contre la paix et la sécurité

Séances du Conseil

5220° (30 juin 2005)

Chapitre 43

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle du Conseil de sécurité face aux crises humanitaires – défis à relever, expérience acquise et orientations futures

Séances du Conseil

5225° (12 juillet 2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2005/30

Communications reçues du 6 au 31 juillet 2005

S/2005/434 6 juillet 2005

Lettre adressée au Secrétaire général par le
représentant de la Grèce

Chapitre 44

La responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales : le VIH/sida et les opérations internationales de maintien de la paix

Séances du Conseil

5228° (18 juillet 2005)

Déclarations du Président

S/PRST/2005/33

Chapitre 45

Lettres datées du 26 juillet 2005, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Séances du Conseil

5237^e (27 juillet 2005)

Consultations plénières

22, 26 et 27 juillet 2005

Communiqués officiels

S/PV.5237

Communications reçues du 26 au 31 juillet 2005

S/2005/485	26 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2005/489	26 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2004/490	26 juillet 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande

Troisième partie

Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

Chapitre premier

Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale

Séances du Conseil

5044^e (28 septembre 2004)

Communication reçue le 28 septembre 2004

S/2004/743

28 septembre 2004

Note du Président du Conseil de sécurité

Chapitre 2

Documentation et méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité

Communications reçues entre le 30 septembre 2004 et le 31 juillet 2005

S/2004/770	30 septembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/939	2 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/950	6 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/1014	23 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/1031	30 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2004/1032	30 décembre 2004	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/3	5 janvier 2005	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/4	5 janvier 2005	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/179	11 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2005/185	11 mars 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2005/180	14 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2005/178	15 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
S/2005/228	31 mars 2005	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Finlande
S/2005/251	18 avril 2005	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/283	3 mai 2005	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis
S/2005/297	5 mai 2005	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2005/496	28 juillet 2005	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale par le représentant de l'Azerbaïdjan

Chapitre 3

Questions relatives à la Cour internationale de Justice

A. Date de l'élection pour pourvoir un poste devenu vacant à la Cour internationale de Justice

Séances du Conseil

5070^c (4 novembre 2004)

Résolutions adoptées

1571 (2004)

Communication reçue le 21 octobre 2004

S/2004/830	21 octobre 2004	Note du Secrétaire général
------------	-----------------	----------------------------

B. Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

Séances du Conseil

5121^e (15 février 2005)

Communications reçues entre le 27 janvier et le 31 juillet 2005

S/2005/50	27 janvier 2005	Note du Secrétaire général
S/2005/51	27 janvier 2005	Mémorandum du Secrétaire général
S/2005/52	27 janvier 2005	Note du Secrétaire général

C. Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice

Communications reçues entre le 26 janvier et le 31 juillet 2005

S/2005/447 et Corr.1	26 juillet 2005	Note du Secrétaire général
S/2005/446	26 juillet 2005	Mémorandum du Secrétaire général
S/2005/448	27 juillet 2005	Note du Secrétaire général

Chapitre 4

Synthèse des travaux du Conseil de sécurité durant le mois

Séances du Conseil
5156 (30 mars 2005)

Communication reçue le 18 mars

S/2005/188

18 mars 2005

Lettre adressée au Secrétaire général par le
représentant du Brésil

Quatrième partie

Comité d'état-major

Travaux du Comité d'état-major

Pendant la période considérée, le Comité d'état-major, créé en vertu de l'Article 47 de la Charte des Nations Unies, s'est réuni conformément à son projet de règlement intérieur. Il a tenu 26 séances au total et il est resté prêt à assumer les fonctions qui lui étaient attribuées aux termes de l'Article 47 de la Charte.

Cinquième partie

Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais n'ayant pas fait l'objet d'un débat lors des réunions du Conseil au cours de la période considérée

Chapitre premier

Communication concernant les Comores

Lettre datée du 15 juillet 2004* (S/2004/582 et Corr.1), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), le texte du communiqué final et des résolutions adoptés par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa trente et unième session, tenue à Istanbul du 14 au 16 juin 2004.

Chapitre 2

Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan

Lettre datée du 15 juillet 2004* (S/2004/582 et Corr.1), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'OCI, le texte du communiqué final et des résolutions adoptés par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa trente et unième session, tenue à Istanbul du 14 au 16 juin 2004.

Lettres identiques datées du 5 août 2004 (S/2004/626), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Azerbaïdjan, transmettant le texte d'un communiqué publié le 4 août 2004 par le Ministère des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan.

Lettre datée du 17 août (S/2004/653), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie.

Lettres identiques datées du 3 septembre (S/2004/717), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Azerbaïdjan, transmettant une lettre du Ministère des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan datée du même jour.

Lettre datée du 1^{er} octobre (S/2004/808), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'OCI, le communiqué final de la Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 28 septembre 2004.

Lettre datée du 18 novembre (S/2004/913), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie, avec pièce jointe.

Lettre datée du 2 février 2005 (S/2005/64), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan, transmettant le texte d'une résolution et d'une recommandation adoptées le 25 janvier 2005 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Lettre datée du 24 février 2005 (S/2005/125), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan, avec pièce jointe.

Lettre datée du 28 février 2005 (S/2005/132 et Corr.1), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan, avec pièces jointes.

Lettre datée du 7 mars (S/2005/145), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie.

Lettre datée du 8 mars (S/2005/184), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie, avec pièce jointe.

Lettre datée du 15 mars (S/2005/171), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie, avec pièce jointe.

Lettre datée du 16 mars (S/2005/182), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie, transmettant une déclaration publiée le 16 mars 2005

* Distribuée après la publication du rapport annuel précédent du Conseil de sécurité (couvrant la période 1^{er} août 2003-31 juillet 2004).

par le Ministère des affaires étrangères de l'Arménie, du rapport de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de la lettre y afférente des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE.

Lettre datée du 18 mars (S/2005/187), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan, transmettant le rapport de la Mission d'établissement des faits de l'OSCE et le texte de la lettre y afférente des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE.

Lettre datée du 20 mai (S/2005/338), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan, transmettant le texte d'une déclaration adoptée le 6 mai 2005 par le *Milli Mejlis* (Parlement) de l'Azerbaïdjan.

Lettre datée du 16 juin (S/2005/397), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan, transmettant le texte d'une déclaration publiée le 14 juin 2005 par le Ministère des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan.

Lettre datée du 20 juin (S/2005/404), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie.

Lettre datée du 30 juin (S/2005/426), adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan, avec pièces jointes.

Chapitre 3

La question indo-pakistanaise

Lettre datée du 15 juillet 2004 (S/2004/582 et Corr.1), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'OCI, le texte du communiqué final et des résolutions adoptés par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa trente et unième session, tenue à Istanbul du 14 au 16 juin 2004.

Lettre datée du 24 août (S/2004/695), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, informant le Conseil de son intention de nommer le général de division Guido Palmieri (Italie) comme chef du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP).

Lettre datée du 27 août (S/2004/696), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre datée du 24 août 2004 (S/2004/695) avait été portée à l'attention des

membres du Conseil de sécurité, qui ont pris note de l'intention qui y était exprimée.

Lettre datée du 1^{er} octobre (S/2004/808), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'OCI, le texte du communiqué final de la Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 28 septembre 2004.

Chapitre 4

Communications concernant l'Organisation de la Conférence islamique

Lettre datée du 15 juillet 2004 (S/2004/582 et Corr.1), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'OCI, le texte du communiqué final et des résolutions adoptés par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa trente et unième session tenue à Istanbul du 14 au 16 juin 2004.

Lettre datée du 1^{er} octobre (S/2004/808), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie, transmettant en sa qualité de Président du Groupe de l'OCI, le texte du communiqué final de la Réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 28 septembre 2004.

Chapitre 5

Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive

Lettre datée du 15 juillet 2004 (S/2004/582 et Corr.1), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'OCI, le texte du communiqué final et des résolutions adoptés par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa trente et unième session, tenue à Istanbul du 14 au 16 juin 2004.

Lettre datée du 1^{er} octobre (S/2004/808), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'OCI, le texte du communiqué final de la réunion annuelle de coordination des ministres des affaires étrangères des États membres de l'OCI, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 28 septembre 2004.

Lettre datée du 27 octobre (S/2004/873), adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan, transmettant le texte de la déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères des États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie à leur réunion ministérielle, tenue à Almaty (Kazakhstan) le 22 octobre 2004.

Lettre datée du 3 janvier 2005 (S/2005/5), adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn, transmettant le texte du communiqué final et de la Déclaration de Manama adoptés par le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe à sa vingt-cinquième session, tenue à Bahreïn les 20 et 21 décembre 2004.

Lettre datée du 7 mars (S/2005/155), adressée au Secrétaire général par les représentants du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, transmettant le texte de la Déclaration de Tachkent adoptée par les représentants des États d'Asie centrale à la réunion sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, tenue à Tachkent du 7 au 9 février 2005, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Lettre datée du 11 mars (S/2005/172), adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan, transmettant le texte du communiqué commun adopté à l'issue de la réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, tenue à Astana le 25 février 2005.

Lettre datée du 22 mars (S/2005/215), adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn, transmettant le texte du communiqué de presse publié à l'occasion de la quatre-vingt-quatorzième session ordinaire du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Riyad le 13 mars 2005.

Lettre datée du 10 mai (S/2005/309), adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observateur de la

Ligue des États arabes, transmettant les recommandations du Colloque régional sur la lutte contre le terrorisme, tenu au Caire les 16 et 17 février 2005.

Lettre datée du 31 mai (S/2005/363), adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn, transmettant le texte du communiqué conjoint publié à l'issue de la quinzième session de la réunion ministérielle entre les États du Conseil de coopération du Golfe et l'Union européenne, tenue à Manama le 5 avril 2005.

Note verbale datée du 13 juin (S/2005/386), adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié à l'issue de la quatre-vingt-quinzième session ordinaire du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Riyad le 11 juin 2005.

Lettre datée du 30 juin (S/2005/427), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie, transmettant le texte d'une déclaration adoptée le 23 juin 2005 par les chefs d'État de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan lors de la réunion du Conseil de sécurité collective de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Chapitre 6

Communications concernant la situation en Afrique

Lettre datée du 15 juillet 2004 (S/2004/582 et Corr.1), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie, transmettant, en sa qualité de Président du Groupe de l'OCI, le texte du communiqué final et des résolutions adoptés par la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères à sa trente et unième session, tenue à Istanbul du 14 au 16 juin 2004.

Note du Président du Conseil de sécurité datée du 21 décembre (S/2004/989), transmettant le rapport sur les activités du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique pour la période 2003-2004.

Lettre datée du 22 décembre (S/2004/1019), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, l'informant de sa décision de

reconduire dans ses fonctions Mohamed Sahnoun en tant que son Conseiller spécial sur l'Afrique jusqu'au 31 décembre 2005.

Lettre datée du 22 décembre (S/2004/1020), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre datée du 22 décembre 2004 (S/2004/1019) avait été portée à l'attention des membres du Conseil, qui avaient pris note de sa décision ainsi que des renseignements communiqués.

Note du Président du Conseil de sécurité datée du 30 décembre (S/2004/1031), déclarant que les membres du Conseil étaient convenus que le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique poursuivrait ses travaux jusqu'au 31 décembre 2005.

Lettre datée du 18 mars 2005 (S/2005/188), adressée au Secrétaire général par le représentant du Brésil, transmettant un document intitulé « Les questions africaines dans les travaux du Conseil de sécurité ».

Chapitre 7

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Lettre datée du 3 août 2004 (S/2004/621), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, l'informant qu'il avait nommé le juge J. Asoka de Silva juge permanent du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 pour un mandat venant à expiration le 24 mai 2007.

Lettre datée du 19 novembre (S/2004/921), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, transmettant une version actualisée et révisée de la stratégie d'achèvement du mandat du Tribunal.

Lettre datée du 6 mai (S/2005/303), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, le 29 avril 2005.

Lettre datée du 23 mai (S/2005/336), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, transmettant le texte de la stratégie d'achèvement du mandat du Tribunal.

Lettre datée du 29 juin (S/2005/429), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria, transmettant, en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine (UA), le texte de deux communiqués que le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a adoptés à sa trente-troisième réunion, tenue le 24 juin 2005 à Addis-Abeba.

Chapitre 8

Communications concernant les relations entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda

Lettre datée du 11 août 2004 (S/2004/643), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda.

Lettre datée du 8 novembre (S/2004/891), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer une mission en Afrique centrale du 20 au 25 novembre 2004 et lui communiquant le mandat de la mission.

Rapport de la mission du Conseil de sécurité envoyée en Afrique centrale du 21 au 25 novembre 2004 (S/2004/934), daté du 30 novembre 2004.

Lettre datée du 7 mars 2005 (S/2005/210), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, transmettant copie d'une

lettre datée du 23 février 2005, adressée au Président du Comité par le représentant de l'Ouganda.

Lettre datée du 5 avril (S/2005/212), adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo, transmettant le rapport du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur sa vingt-deuxième réunion ministérielle, tenue à Brazzaville du 14 au 18 mars 2005.

Chapitre 9

La situation concernant le Rwanda

Lettre datée du 16 août 2004 (S/2004/652), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda, transmettant le texte d'un communiqué publié par le Gouvernement rwandais le 14 août 2004.

Lettre datée du 17 août (S/2004/656), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria, transmettant, en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine, le texte d'un communiqué que le Conseil de paix et sécurité de l'Union a adopté à sa quinzième réunion, tenue à Addis-Abeba le 17 août 2004.

Lettre datée du 4 octobre (S/2004/788), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda.

Lettre datée du 8 novembre (S/2004/891), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que les membres du Conseil avaient décidé d'envoyer une mission en Afrique centrale du 20 au 25 novembre 2004 et lui communiquant le mandat de la mission.

Lettre datée du 30 novembre (S/2004/933), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda.

Rapport de la mission du Conseil de sécurité envoyée en Afrique centrale du 21 au 25 novembre 2004 (S/2004/934), daté du 30 novembre 2004.

Lettre datée du 1^{er} décembre (S/2004/949), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo, transmettant une communication du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale

de la République démocratique du Congo, datée du même jour.

Lettre datée du 6 décembre (S/2004/951), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda, transmettant copie d'un communiqué publié le 3 décembre 2004 par le Gouvernement rwandais.

Lettre datée du 8 décembre (S/2004/966), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria, transmettant, en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine, le texte d'un communiqué que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union a adopté à sa vingt et unième réunion, tenue au niveau ministériel à Addis-Abeba le 7 décembre 2004.

Lettre datée du 13 janvier 2005 (S/2005/29), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria, transmettant, en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine, le texte d'un communiqué que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union a adopté à l'issue de sa vingt-troisième réunion, tenue à Libreville le 10 janvier 2005.

Lettre datée du 25 janvier (S/2005/30), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, transmettant le rapport du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo.

Lettre datée du 3 février (S/2005/73), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, transmettant copie d'une lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président du Comité par le représentant du Rwanda.

Lettre datée du 7 février (S/2005/76), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda, transmettant le rapport du Comité portant sur la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004.

Lettre datée du 4 avril (S/2005/223), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda, transmettant le texte d'un communiqué publié le 1^{er} avril 2005 par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Rwanda.

Lettre datée du 5 avril (S/2005/212), adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo, transmettant le rapport du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur sa vingt-deuxième réunion ministérielle, tenue à Brazzaville du 14 au 18 mars 2005.

Lettre datée du 6 mai (S/2005/303), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié le 29 avril 2005 par le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Lettre datée du 29 juin (S/2005/429), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Nigéria, transmettant, en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine, le texte de deux communiqués que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adoptés à sa trente-troisième réunion, tenue le 24 juin 2005 à Addis-Abeba.

Lettre datée du 12 juillet (S/2005/451), adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo, avec pièce jointe.

Chapitre 10

Réconciliation nationale après un conflit : rôle de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général daté du 23 août 2004 (S/2004/616) sur le rétablissement de l'état de droit et l'administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, présenté comme suite aux déclarations faites par le Président du Conseil de sécurité le 24 septembre 2003 (S/PRST/2003/15) et le 26 janvier 2004 (S/PRST/2004/2).

Lettre datée du 25 octobre (S/2004/862), adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Afrique du Sud, de la Jordanie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de la Suède, transmettant le rapport de la Conférence sur la justice pour les femmes dans les situations d'après conflit, organisée conjointement par le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et

l'International Legal Assistance Consortium, du 15 au 17 septembre 2004 à New York.

Chapitre 11

Communication émanant du Kazakhstan

Lettre datée du 16 septembre 2004 (S/2004/747), adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan, transmettant le texte d'une déclaration commune signée par les ministres des affaires étrangères du Japon, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan lors d'une réunion, tenue à Astana le 28 août 2004.

Chapitre 12

Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria

Lettre datée du 4 octobre 2004 (S/2004/797), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant un bilan des activités que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest a menées et des résultats qu'il a obtenus pendant la période allant de janvier 2003 à juillet 2004, et recommandant que le mandat du Bureau soit prorogé pour une nouvelle période de trois ans, du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007, sous réserve des conclusions d'un examen à mi-parcours qui serait réalisé en juillet 2006.

Lettre datée du 25 octobre (S/2004/858), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre du 4 octobre 2004 (S/2004/797) avait été portée à l'attention des membres du Conseil et qu'ils approuvaient sa recommandation tendant à proroger le mandat du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007, sous réserve des résultats d'un examen à mi-parcours à effectuer en juillet 2006, et déclarant que les membres du Conseil aimeraient recevoir le texte du mandat prévu du Bureau et de ses attributions pour les trois prochaines années.

Lettre datée du 14 décembre (S/2005/16), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant un exemplaire du

projet de définition de la mission, des attributions et des activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007.

Lettre datée du 11 janvier 2005 (S/2005/17), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre datée du 14 décembre 2004 (S/2005/16) avait été portée à l'attention des membres du Conseil de sécurité qui avaient pris note de l'information et de l'intention qu'il y avait exprimée.

Lettre datée du 14 juillet (S/2005/475), adressée au Secrétaire général par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, transmettant une déclaration de la présidence du Conseil de l'Union européenne sur les événements récents dans la péninsule de Bakassi, faite le 13 juillet 2005 au nom de l'Union européenne.

Chapitre 13

Communications concernant la Corée

Lettres identiques datées du 25 octobre 2004 (S/2004/860), adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Lettre datée du 27 octobre (S/2004/873), adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan, transmettant le texte de la déclaration que les ministres des affaires étrangères des États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie ont adoptée à leur réunion ministérielle, tenue à Almaty (Kazakhstan) le 22 octobre 2004.

Lettre datée du 11 mars 2005 (S/2005/172), adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan, transmettant le texte du communiqué commun adopté à l'issue de la réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, tenue à Astana le 25 février 2005.

Lettre datée du 30 juin (S/2005/427), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration adoptée le 23 juin 2005 par les chefs d'État de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan lors de la

réunion du Conseil de sécurité collective de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Lettre datée du 13 juillet (S/2005/474), adressée au Secrétaire général par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, transmettant le texte de la déclaration relative à la reprise des pourparlers à six, faite par la présidence au nom de l'Union européenne et publiée le 13 juillet 2005.

Chapitre 14

Communication concernant la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie

Lettre datée du 27 octobre 2004 (S/2004/873), adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan, transmettant le texte de la déclaration que les ministres des affaires étrangères des États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie ont adoptée à leur réunion ministérielle, tenue à Almaty (Kazakhstan) le 22 octobre 2004.

Chapitre 15

Communications concernant le Myanmar

Lettre datée du 13 décembre 2004 (S/2004/978), adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas, transmettant le texte de la déclaration sur la prolongation de la détention de Daw Aung San Suu Kyi, faite le 10 décembre 2004 par la présidence au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 28 décembre (S/2004/1018), adressée au Secrétaire général par le représentant du Myanmar.

Chapitre 16

Communications concernant l'Union européenne

Lettre datée du 13 décembre 2004 (S/2004/978), adressée au Secrétaire général par le représentant des Pays-Bas, transmettant le texte de la déclaration sur la prolongation de la détention de Daw Aung San Suu

Kyi, faite le 10 décembre 2004 par la présidence au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 24 février 2005 (S/2005/136), adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg, transmettant le texte de la déclaration sur la situation politique au Togo, faite le 23 février 2005 par la présidence au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 28 février (S/2005/137), adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg, transmettant le texte de la déclaration sur la situation au Népal, faite le même jour par la présidence au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 4 mars (S/2005/147), adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg, transmettant le texte de la déclaration sur le Togo, faite le même jour par la présidence au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 4 avril (S/2005/246), adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg, transmettant le texte de la déclaration concernant la grâce présidentielle accordée à des prisonniers politiques en Azerbaïdjan, faite le 30 mai 2005 par la présidence au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 4 avril (S/2005/247), adressée au Secrétaire général par le représentant du Luxembourg, transmettant le texte de la déclaration sur la situation au Kirghizistan, faite le 30 mars 2005 par la présidence au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 31 mai (S/2005/363), adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn, transmettant le texte du communiqué conjoint publié à l'issue de la quinzième session de la réunion ministérielle des États du Conseil de coopération du Golfe et de l'Union européenne, qui s'est tenue à Manama le 5 avril 2005.

Lettre datée du 12 juillet (S/2005/462), adressée au Secrétaire général par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, transmettant le texte de la déclaration sur le Tibet, faite le 6 juillet 2005 par la présidence au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 13 juillet (S/2005/474), adressée au Secrétaire général par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, transmettant le texte de la déclaration relative à la

reprise des pourparlers à six, faite le 13 juillet 2005 par la présidence au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 14 juillet (S/2005/475), adressée au Secrétaire général par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, transmettant le texte de la déclaration sur les événements récents dans la péninsule de Bakassi, faite le 13 juillet 2005 par la présidence au nom de l'Union européenne.

Lettre datée du 14 juillet (S/2005/476), adressée au Secrétaire général par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, transmettant le texte de la déclaration conjointe relative à l'Éthiopie, publiée le 13 juillet 2005 par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique.

Chapitre 17

Questions générales relatives aux sanctions

Note du Président du Conseil de sécurité datée du 21 décembre 2004 (S/2004/979), transmettant le texte d'une lettre datée du 17 décembre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions.

Note du Président du Conseil de sécurité datée du 23 décembre 2004 (S/2004/1014), indiquant que les membres du Conseil étaient convenus de proroger jusqu'au 31 décembre 2005 le mandat du Groupe de travail officieux du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions et énumérant les questions que le Groupe de travail devra examiner.

Chapitre 18

Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix

Note du Président du Conseil de sécurité datée du 30 décembre 2004 (S/2004/1032), indiquant que les membres du Conseil étaient convenus que le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix poursuivrait ses travaux jusqu'au 31 décembre 2005.

Note du Président du Conseil de sécurité datée du 30 décembre 2004 (S/2004/1040), transmettant le texte d'une lettre datée du 27 décembre 2004, par laquelle le Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix a transmis au Président du Conseil de sécurité son rapport personnel sur les activités menées par le Groupe de travail en 2004.

Chapitre 19

Communications concernant le Conseil de coopération du Golfe

Lettre datée du 3 janvier 2005 (S/2005/5), adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn, transmettant le texte du communiqué final et de la Déclaration de Manama que le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe a adoptés à sa vingt-cinquième session, tenue à Bahreïn les 20 et 21 décembre 2004.

Lettre datée du 22 mars (S/2005/215), adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn, transmettant le texte du communiqué de presse publié à l'occasion de la quatre-vingt-quatorzième session ordinaire du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Riyad le 13 mars 2005.

Lettre datée du 31 mai (S/2005/363), adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn, transmettant le texte du communiqué conjoint publié à l'issue de la quinzième session de la réunion ministérielle des États du Conseil de coopération du Golfe et de l'Union européenne, tenue à Manama le 5 avril 2005.

Note verbale datée du 13 juin (S/2005/386), adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié à l'issue de la quatre-vingt-quinzième session ordinaire du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Riyad le 11 juin 2005.

Chapitre 20

Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa

Lettre datée du 3 janvier 2005 (S/2005/5), adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn, transmettant le texte du communiqué final et de la Déclaration de Manama que le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe a adoptés à sa vingt-cinquième session, tenue à Bahreïn les 20 et 21 décembre 2004.

Lettre datée du 28 février (S/2005/138), adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis, et annexe.

Lettre datée du 7 mars (S/2005/144), adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes, transmettant le texte d'une décision adoptée le 3 mars 2005 par le Conseil de la Ligue des États arabes réuni au niveau des ministres des affaires étrangères, à sa cent vingt-troisième session ordinaire tenue au siège de son secrétariat.

Lettre datée du 16 mars (S/2005/189), adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran.

Lettre datée du 22 mars (S/2005/215), adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié à l'occasion de la quatre-vingt-quatorzième session ordinaire du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Riyad le 13 mars 2005.

Lettre datée du 7 avril (S/2005/232), adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran, transmettant la copie d'une note verbale datée du 3 avril 2005, adressée à l'ambassade des Émirats arabes unis à Téhéran par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

Lettre datée du 5 mai (S/2005/300), adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran.

Lettre datée du 5 mai (S/2005/301), adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran.

Lettre datée du 31 mai (S/2005/363), adressée au Secrétaire général par le représentant de Bahreïn, transmettant le texte du communiqué conjoint publié à l'issue de la quinzième session de la Réunion ministérielle entre les États du Conseil de coopération du Golfe et de l'Union européenne, tenue à Manama le 5 avril 2005.

Note verbale datée du 13 juin (S/2005/386), adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de Bahreïn, transmettant le texte d'un communiqué de presse publié à l'issue de la quatre-vingt-quinzième session ordinaire du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Riyad le 11 juin 2005.

Lettre datée du 19 juillet (S/2005/468), adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran.

Chapitre 21

Communications concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité

Lettre datée du 22 février 2005 (S/2005/102), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne, et annexe.

Lettre datée du 7 mars (S/2005/150), adressée au Secrétaire général par le représentant de la République populaire démocratique de Corée.

Chapitre 22

Communication concernant l'Organisation de coopération de Shanghai

Lettre datée du 11 mars 2005 (S/2005/172), adressée au Secrétaire général par le représentant du Kazakhstan, transmettant le texte du communiqué commun adopté à l'issue de la réunion du Conseil des

ministres des affaires étrangères des États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, tenue à Astana le 25 février 2005.

Chapitre 23

Communication concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Lettre datée du 5 avril 2005 (S/2005/212), adressée au Secrétaire général par le représentant du Congo, transmettant le rapport du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale sur sa vingt-deuxième réunion ministérielle, tenue à Brazzaville du 14 au 18 mars 2005.

Chapitre 24

La situation au Tadjikistan et le long de la frontière tadjiko-afghane

Lettre datée du 10 mai 2005 (S/2005/323), adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, informant le Conseil de son intention de prolonger les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Tadjikistan pour une nouvelle période d'un an, jusqu'au 1^{er} juin 2006.

Lettre datée du 18 mai (S/2005/324), adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, l'informant que sa lettre datée du 10 mai 2005 (S/2005/323) avait été portée à l'attention des membres du Conseil qui avaient pris note de l'information et de l'intention qu'il y avait exprimée.

Chapitre 25

Communication concernant le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est

Lettre datée du 23 mai 2005 (S/2005/342), adressée au Secrétaire général par les représentants de la Grèce et de la Roumanie, transmettant le texte de la Déclaration de Bucarest adoptée à la huitième réunion des chefs d'État et de gouvernement des États

participant au Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, tenue à Bucarest le 11 mai 2005.

Chapitre 26

Communication concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective

Lettre datée du 30 juin 2005 (S/2005/427), adressée au Secrétaire général par le représentant de la Fédération de Russie, transmettant le texte de la déclaration adoptée le 23 juin 2005 par les chefs d'État de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie,

du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan lors de la réunion du Conseil de sécurité collective de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Chapitre 27

Communication concernant l'Éthiopie

Lettre datée du 14 juillet 2005 (S/2005/476), adressée au Secrétaire général par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, transmettant le texte d'une déclaration conjointe relative à l'Éthiopie, publiée le 13 juillet 2005 par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique.

Sixième partie

Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

Chapitre premier

Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

La Commission d'indemnisation des Nations Unies a pour mandat de traiter les réclamations et de verser les indemnités au titre des pertes et dommages résultant directement de l'invasion et de l'occupation illégales du Koweït par l'Iraq du 2 août 1990 au 2 mars 1991. Au cours de la période à l'examen, le Conseil d'administration de la Commission a tenu quatre sessions ordinaires (cinquante-troisième à cinquante-sixième), et une session extraordinaire (douzième) au cours desquelles il a examiné diverses questions liées aux activités de la Commission. À sa cinquante-sixième session, les 28 et 30 juin 2005, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations et rapports restants des Groupes de commissaires, marquant ainsi la fin de 12 ans de traitement de réclamations à la Commission d'indemnisation des Nations Unies.

Traitement des réclamations

Les décisions prises par le Conseil d'administration concernant les différentes catégories de réclamations sont les suivantes :

Catégorie A

Le Conseil d'administration a approuvé les rapports et les recommandations du Groupe des commissaires pour la catégorie D1 concernant les réclamations présentées au titre de la catégorie A (réclamations individuelles présentées pour causes de départ d'Iraq ou du Koweït) et prises en compte dans les première et deuxième tranches de réclamations tardives au titre du programme de réclamations des catégories A et C.

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
3 450	22 721 000

Catégorie C

Le Conseil d'administration a approuvé les rapports et recommandations des groupes des commissaires pour les catégories D1 et D2 concernant les troisième et quatrième tranches de réclamations palestiniennes tardives de la catégorie C (pertes individuelles d'un montant supérieur à 100 000 dollars), les réclamations de la catégorie C prises en compte dans la tranche de réclamations palestiniennes tardives de la catégorie D, et les réclamations de la catégorie C prises en compte dans les première et deuxième tranches de réclamations tardives du programme de réclamations des catégories A et C.

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
41 604	111 679 603

Catégorie D

Au titre de la catégorie D, le Conseil d'administration a approuvé les rapports et les recommandations des groupes des commissaires pour les catégories D1 et D2 concernant les troisième parties des dix-huitième et dix-neuvième tranches, la tranche des réclamations palestiniennes tardives de la catégorie D, la tranche spéciale des réclamations concernant des détenus décédés; le rapport spécial concernant 30 réclamations présentées conformément à la décision 12 du Conseil d'administration, et 10 réclamations présentées conformément à la décision 12 du Conseil d'administration concernant la tranche spéciale des réclamations émanant de *bidoun*.

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
1 109	538 318 817,83

Réclamations de *bidoun*

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport et les recommandations du Groupe des commissaires pour la catégorie D1 concernant la tranche spéciale des réclamations émanant de *bidoun* (réclamations

individuelles pour un montant fixe de 2 500 dollars par personne).

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
31 868	79 287 500

Catégorie E

Au titre de la catégorie E (réclamations présentées par des sociétés ou d'autres personnes morales privées ou par des entreprises du secteur public), le Conseil d'administration a approuvé les rapports et les recommandations du Groupe des commissaires concernant la treizième tranche de réclamations de la catégorie E4 (réclamations présentées par des sociétés koweïtiennes privées, à l'exclusion de celles du secteur pétrolier) et également de la catégorie E2 (réclamations présentées au nom des sociétés ou d'autres entités commerciales non koweïtiennes, à l'exclusion de celles présentées par le secteur pétrolier et le secteur du bâtiment et des travaux publics et de celles concernant les assurances et les garanties à l'exportation). Il a également approuvé les troisième et quatrième rapports spéciaux sur les réclamations qui se recourent (examinées par lui en application de sa décision 123).

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
64	9 437 427

Catégorie F

En ce qui concerne la catégorie F (réclamations présentées par des gouvernements ou des organisations internationales), le Conseil d'administration a approuvé les rapports et les recommandations du Groupe des commissaires pour la catégorie F4 concernant les première et deuxième parties des quatrième et cinquième tranches de la catégorie F4 (réclamations relatives à l'environnement).

<i>Nombre de réclamations réglées</i>	<i>Montant des indemnités recommandées (dollars É.-U.)</i>
28	3 158 722 735

En résumé, la Commission a réglé 78 123 réclamations et accordé des indemnités d'un montant total de 3 920 167 082,83 dollars pendant la période considérée.

Versement des indemnités

Les fonds utilisés proviennent de prélèvements sur le Fonds d'indemnisation, lequel reçoit un pourcentage du produit des exportations de pétrole et de produits pétroliers iraqiens. Initialement fixé à 30 % en application de la résolution 705 (1991) du Conseil de sécurité, ce pourcentage a été confirmé par la résolution 986 (1995) et les résolutions ultérieures qui ont créé et prolongé le mécanisme « pétrole contre nourriture ». Il a été ramené à 25 % à partir de décembre 2000 par la résolution 1330 (2000). Au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003), le Conseil a fixé à 5 % le pourcentage du produit de toutes les exportations de pétrole, produits pétroliers et gaz naturel à verser au Fonds d'indemnisation. Par sa résolution 1546 (2004), le Conseil de sécurité a décidé que des mesures appropriées seraient prises pour que se poursuive le versement des produits visés au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003).

Au cours de la première phase du versement des indemnités, chacun des bénéficiaires des indemnités approuvées au titre des catégories A et C a reçu un versement initial de 2 500 dollars et tous les bénéficiaires de la catégorie B (réclamations pour décès ou blessure grave) ont reçu un versement équivalant au montant intégral de l'indemnisation approuvée. Lors de la deuxième phase, les bénéficiaires d'indemnités au titre de toutes les catégories ont reçu des montants allant jusqu'à 100 000 dollars. À l'issue des première et deuxième phases du versement des indemnités, en juillet 1999 et septembre 2000 respectivement, la Commission a mis à la disposition des gouvernements et des organisations internationales le montant intégral des indemnités approuvées au titre des catégories A, B et C pour reversement aux divers requérants.

Au cours de la troisième phase qui a commencé en octobre 2000, les requérants dont la réclamation au titre des catégories D, E et F a abouti ont reçu un montant initial de 5 millions de dollars (ou le solde impayé) puis des versements ultérieurs de 10 millions de dollars (ou le solde impayé), dans l'ordre dans lequel les indemnités avaient été approuvées. En

juin 2003, le Conseil d'administration a adopté la décision 197, portant création d'un mécanisme de règlement provisoire, compte tenu de la diminution des recettes du Fonds d'indemnisation. Dans le cadre de ce mécanisme, un montant de 200 millions de dollars est réservé aux versements effectués chaque trimestre aux requérants dont la réclamation a abouti. Les requérants de toutes les catégories dont la réclamation a abouti recevront un montant initial de 100 000 dollars ou le principal de l'indemnité à payer si son montant est inférieur à cette somme. Des séries de versements ultérieurs de 100 000 dollars seront effectuées en faveur des requérants dont la réclamation a abouti dans toutes les catégories et dans l'ordre dans lequel elles ont été approuvées, jusqu'à ce que les fonds à répartir soient épuisés. Le mécanisme de règlement provisoire a été prorogé par le Conseil d'administration en vertu de sa décision 227 adoptée à sa cinquante-deuxième session (juin-juillet 2004).

Pendant la période considérée, la Commission a mis à la disposition des gouvernements et des organisations internationales un montant total de 815 310 070,06 dollars à verser à 43 922 requérants dont la réclamation a abouti dans les catégories A, C, D, E et F.

Au 31 juillet 2005, la Commission a fixé à 52 467 108 060 dollars le montant total de l'indemnisation à verser à 1 550 871 requérants – particuliers, sociétés et gouvernements. Sur cette somme, 19 368 255 376 dollars ont été réservés aux versements à effectuer en faveur des requérants dont la réclamation a abouti.

Chapitre 2

Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies créée en application du paragraphe 1 de la résolution 1284 (1999)

Depuis le retrait de son personnel d'Iraq en mars 2003, la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) n'a pas pu s'acquitter à l'intérieur de l'Iraq du mandat que lui a confié le Conseil de sécurité par ses résolutions 687 (1991), 1284 (1999) et 1441 (2002). Elle a toutefois continué à mener des activités liées aux parties de son

mandat pouvant être exécutées en dehors du pays et à rester autant que possible prête à reprendre ses opérations dans le pays. Bien que dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité ait souligné qu'il avait l'intention de réexaminer les mandats de la COCOVINU et de l'AIEA [et ait réitéré cela dans sa résolution 1556 (2004)], cela ne s'est jusqu'ici pas fait.

Le Président exécutif par intérim a informé oralement le Conseil de ses rapports trimestriels au cours de consultations officieuses des membres. Il a également fait des exposés tous les mois aux Présidents successifs du Conseil de sécurité et a tenu le Secrétaire général et ses principaux collaborateurs au courant des activités de la COCOVINU.

Rapports

Le Président exécutif par intérim de la Commission a présenté quatre rapports au Conseil de sécurité : S/2004/693 du 27 août 2004, S/2004/924 du 26 novembre 2004, S/2005/129 du 28 février 2005 et S/2005/351 du 27 mai 2005.

Outre qu'ils fournissent des informations détaillées sur les activités en cours de la COCOVINU, ces rapports comprennent des annexes sur des questions telles que le stockage, la manutention et le déploiement, par l'Iraq, dans le passé, de munitions remplies d'agents chimiques et biologiques, une évaluation des programmes irakiens relatifs aux véhicules téléguidés et aux drones, les observations préliminaires de la COCOVINU sur le rapport du Groupe d'investigation en Iraq, le système d'information de la COCOVINU et des exemples d'enseignements tirés des travaux sur le répertoire.

Enlèvement d'Iraq d'articles, de matériels et de matières

Dans le cadre des enquêtes en cours sur l'enlèvement d'Iraq d'articles, de matériels et de matières soumis à son contrôle (essentiellement sous forme de ferraille), la Commission a demandé à tous les États voisins de l'Iraq si certains de ces articles, matériels ou matières étaient entrés sur leur territoire ou avaient transité par lui. Des équipes de la COCOVINU ont été envoyées en Jordanie et en Turquie, qui ont toutes les deux confirmé que de la ferraille en provenance d'Iraq avait transité par leur territoire. Le Koweït, la République arabe syrienne et la République islamique d'Iran ont répondu qu'aucune

ferraille en provenance d'Iraq n'était arrivée chez eux. La lettre de la Commission à l'Arabie saoudite est restée jusqu'à ce jour sans réponse.

Divers articles qui avaient été soumis au contrôle en Iraq et retrouvés en juin 2004 dans des parcs à ferraille en Jordanie, notamment 20 moteurs de missiles SA-2 et 3 autres découverts par la suite par les autorités jordaniennes, ainsi que 4 autres missiles et articles chimiques à double usage, ont été détruits par la Jordanie en août et octobre 2004, en présence d'un inspecteur de la COCOVINU. Tard en novembre 2004, les autorités néerlandaises ont détruit, en présence d'un inspecteur de la COCOVINU, 22 moteurs de missiles SA-2 trouvés dans un parc à ferraille de Rotterdam.

État des sites soumis à contrôle

À l'aide d'images satellite disponibles dans le commerce, la Commission a continué d'évaluer l'état des sites soumis à contrôle qui avaient été endommagés lors de la guerre et qui, plus récemment, avaient été, dans certains cas, complètement rasés. Ces sites contenaient toute une gamme d'équipements et de matières à double usage figurant dans le répertoire des articles placés sous contrôle que tient la Commission. L'enlèvement systématique des articles soumis à contrôle affecte la capacité de la Commission de tenir une évaluation exacte et à jour des capacités iraqiennes. On ignore ce qu'il est advenu des équipements et des matières en question (sauf ceux qui ont été identifiés dans des parcs à ferraille hors d'Iraq).

Tous les rapports établis au cours de la période considérée donnent des détails sur les investigations en cours et citent des exemples des différents types d'équipement et de matériel en question. Le vingt-et-unième rapport trimestriel (S-2005/351) cite le nombre d'articles enlevés par rapport au nombre total consigné en Iraq (environ 7 900 articles à double usage : 130 articles biologiques, 4 780 articles chimiques et 3 000 articles associés aux missiles). Les experts de la Commission ont acquis et examiné des images à haute résolution prises après la guerre et couvrant 378 sites sur les 411 qui avaient été inspectés entre novembre 2002 et mars 2003, dont ceux considérés comme les plus importants. Ils ont ainsi pu constater que 118 sites, dont 109 avaient été recensés dans le vingt et unième rapport de la Commission avaient été nettoyés à des degrés divers. Une analyse plus approfondie a révélé que des matériels et matières à double usage soumis à contrôle avaient été retirés en totalité de 52 sites et en

partie de 44 sites ayant subi moins de dégâts. Par ailleurs, sur 13 sites où ils étaient entreposés en plein air, certains matériels et matières avaient également été enlevés.

Groupe d'investigation en Iraq

Le rapport d'ensemble de Charles Duelfer, Conseiller spécial du Directeur de la Central Intelligence Agency des États-Unis sur les armes de destruction massive de l'Iraq a été rendu public le 6 octobre 2004. M. Duelfer et une équipe du Groupe d'investigation en Iraq dirigé par les États-Unis ont rendu visite à la COCOVINU le 8 octobre pour présenter leurs conclusions, la portée de leurs travaux et la méthode utilisée pour mener à bien ces travaux en Iraq, en faisant observer en particulier qu'une documentation volumineuse restait à analyser. La Commission a étudié le rapport public et comparé ses propres connaissances et conclusions avec celles du Groupe d'investigation. Des observations préliminaires sur certaines conclusions du rapport ont été présentées dans le dix-neuvième rapport trimestriel de la Commission (voir S/2004/924, appendice).

Le 25 avril 2005, M. Duelfer a publié une série d'additifs à son précédent rapport d'ensemble, présenté en 2004, dont il a fait paraître une version révisée intégrant des modifications rédactionnelles mineures. Une note jointe à ces additifs indique qu'ils complètent le rapport du Conseiller spécial sur les armes de destruction massive de l'Iraq mais que d'autres informations seront diffusées à temps. Le Conseiller y fait également remarquer que le rapport est pour l'heure le meilleur document d'information disponible sur les activités, les programmes et les politiques menés au cours des trois dernières décennies par l'ancien régime en matière d'armes de destruction massive et sur la dynamique qui a sous-tendu sa relation à ces dernières. Le rapport indique que le Groupe d'investigation en Iraq n'a certes pas établi que l'Iraq disposait de stocks d'armes de destruction massive ou d'agents en vrac ou qu'il avait relancé des programmes interdits, mais précise que cela n'exclut pas pour autant la possibilité qu'il y ait encore de faibles quantités d'armes de destruction massive dans le pays.

Du point de vue de la COCOVINU, si de nouvelles informations sont présentées dans le rapport, elles ont peu d'effet sur l'état du désarmement en Iraq. Les additifs ne modifient pas le jugement et les

commentaires précédemment émis par la Commission à propos du rapport d'ensemble publié en octobre 2004 (voir S/2004/924, appendice). Il conviendrait de noter que la Commission n'a accès à aucun des documents utilisés, des déclarations de personnes interrogées ou des détails sur les inspections effectuées. Certaines informations contenues dans les additifs diffèrent point par point des renseignements et des documents que détient la Commission. Celle-ci a en sa possession des informations exhaustives sur les programmes irakiens, recueillies auprès de sources multiples présentées dans son répertoire.

Répertoire

Dans la période considérée, la Commission a poursuivi ses travaux concernant le répertoire des armes et programmes irakiens interdits en mettant l'accent sur les enseignements tirés. Une version mise à jour récapitulant la structure du répertoire et le contenu du résumé contenant ses différents chapitres a été présentée au Collège des commissaires à sa réunion de novembre 2004 et une première version a été établie par la Commission en mars 2005.

Toutes les sources d'information à la disposition de la Commission ont été utilisées pour l'élaboration du répertoire. Il s'agit notamment de diverses déclarations soumises par l'Iraq, des rapports d'inspections effectuées par la Commission spéciale et la Commission, de notes de conversations et d'entretiens avec le personnel irakien, de documents fournis par l'Iraq, et de ceux trouvés séparément par des inspecteurs, y compris ceux issus de disques durs d'ordinateurs et d'images aériennes, ainsi que des renseignements fournis à la Commission par les gouvernements. Cette version s'inspire également d'études précises déjà effectuées par la Commission telles que l'étude du missile Al Samoud-2, le guide de la Commission sur les armes spéciales irakiennes, l'étude sur les véhicules téléguidés et les drones, le guide sur la Commission de l'industrialisation militaire de l'Iraq et l'étude sur le réseau irakien de passation de marchés. Certains de ces documents ont été résumés dans les annexes jointes aux précédents rapports trimestriels.

La Commission poursuit ses travaux concernant l'harmonisation de la version du répertoire et les enseignements susceptibles d'être tirés de ces travaux. On trouvera dans l'appendice au vingt et unième rapport trimestriel de la Commission des exemples de

ces enseignements concernant des questions précises (S/2005/351).

Examen du plan de contrôle et de vérification continu

La situation en Iraq ayant changé depuis 2003 et compte tenu des progrès de la science et de la technique, la Commission a examiné les méthodes et les modalités du contrôle des installations biologiques et des matières connexes à double usage. En novembre 2004, la Commission a constitué un groupe d'experts techniques non gouvernementaux chargé de réaliser une étude indépendante des dispositions touchant les éléments associés aux armes biologiques et de l'annexe correspondante du plan de contrôle et de vérification continu. Il devait étudier, d'un point de vue technique, le bien-fondé, l'applicabilité et la logique des dispositions et de l'annexe dans leur formulation actuelle. Les résultats de leur étude sont exposés en détail dans le vingt et unième rapport trimestriel de la Commission (S/2005/351). Le groupe d'experts a en substance recommandé que les critères donnant lieu aux déclarations prévues dans le plan de contrôle soient rationalisés et que la liste d'équipements et d'agents soumis à déclaration et à contrôle soit éliminée ou raccourcie. Les résultats de l'étude du groupe et ceux de l'examen interne mené par la Commission elle-même se recoupent généralement. Le groupe a proposé que l'on aide l'Iraq à élaborer et à appliquer la législation nationale et à s'acquitter de ses obligations internationales, et le conseille en vue de la création d'un système fiable d'archivage et de documentation qui faciliterait le processus de contrôle et de vérification.

Les dispositions relatives aux missiles et les annexes correspondantes ont fait l'objet d'un examen similaire en juin. La Commission a constitué un groupe de six experts techniques extérieurs chargé de participer à un examen technique des dispositions relatives aux missiles et de l'annexe correspondante concernant les articles, les équipements et les technologies à double usage (annexe IV du plan). Le groupe, qui s'est réuni pendant quatre jours, a formulé un certain nombre de recommandations précises et générales sur les dispositions relatives aux missiles visées par le plan, en tenant compte des activités de contrôle et de vérification passées de l'ONU, de l'évolution de la situation en Iraq et des progrès techniques se rapportant aux vecteurs sans pilote

associés aux armes de destruction massive. Il est prévu de procéder à un examen similaire des dispositions du plan de contrôle concernant les armes chimiques et de l'annexe correspondante. Une fois l'ensemble du processus achevé, les annexes révisées seront soumises pour information au Conseil de sécurité.

Petites quantités

Dans son dix-neuvième rapport trimestriel (S/2004/924), la Commission a indiqué son intention d'examiner les modifications à apporter à l'orientation générale des procédures de surveillance en ce qui concerne les petites quantités d'armes de destruction massive. Tout en n'étant pas militairement significatives, ces quantités peuvent présenter un intérêt pour des acteurs non étatiques. Un groupe de travail composé d'experts techniques de la COCOVINU a été constitué pour procéder à une première étude de la question, et récapituler les incidents dans lesquels les quantités d'agents biologiques et chimiques en cause étaient minimes. Cette étude servirait de base à une évaluation plus approfondie de la question au sein de la Commission, notamment de ses implications éventuelles pour les activités de contrôle et de vérification continus en cours dans les domaines chimique et biologique. Le groupe a examiné les divers types de petites quantités d'agents et leur portée; les moyens nécessaires à l'acquisition de ces quantités, notamment la quantité de précurseurs et la capacité du matériel; les points d'étranglement possibles en ce qui concerne l'acquisition, la production et le transport de petites quantités d'agents d'armes de destruction massive ou de précurseurs primaires associés.

Les experts techniques de la COCOVINU continuent d'examiner à fond les effets de la modification éventuelle de l'orientation générale des procédures de surveillance dans les domaines chimique et biologique, en ce qui concerne les petites quantités d'armes de destruction massive. Il est question notamment de la modification éventuelle de la portée des annexes chimiques et biologiques, ainsi que du contrôle des mélanges chimiques et de la normalisation des annexes sur le contrôle et la vérification continus avec le mécanisme de contrôle des exportations et des importations approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1051 (1996). Le Collège des commissaires a été informé de l'état d'avancement des

travaux consacrés à cette question à sa session tenue en mai 2005.

Stocks pour la production d'agents biologiques

Dans son dix-neuvième rapport trimestriel au Conseil, la Commission a déclaré qu'elle partageait les préoccupations du Groupe d'investigation en Iraq concernant le sort des stocks pour la production d'agents biologiques dans ce pays, et que la question demeurait en suspens. La Commission spéciale a pu vérifier une partie des déclarations de l'Iraq, s'agissant de l'utilisation et de la destruction ultérieure de stocks de souches mères et de semences actives. Elle a toutefois noté qu'il était quasiment impossible de localiser les stocks de semences obtenus à partir d'ampoules ouvertes puisqu'ils pouvaient avoir été largement disséminés dans tout le pays sous forme de stocks de semences secondaires. En conséquence, la question est à ranger au nombre de quelques incertitudes qui demeurent quant à l'existence continue en Iraq de stocks de semences pouvant éventuellement être utilisés pour produire des agents d'armes biologiques. Étant donné qu'il est impossible de résoudre le problème, la meilleure façon d'y faire face pourrait être de veiller à détecter, entre autres, toute activité future éventuelle associée à la production d'agents d'armes biologiques ou tous travaux de recherche connexes d'une certaine ampleur effectués en laboratoire.

Formation

Durant la période considérée, la COCOVINU a poursuivi ses activités de formation. Un stage de formation aux biotechnologies à l'intention des experts inscrits sur la liste de la Commission a été organisé au Brésil du 11 au 22 octobre dans le but d'améliorer les connaissances techniques et les qualifications pratiques des stagiaires en matière de surveillance des installations de production d'agents biologiques.

Un séminaire de deux jours a été organisé à New York les 15 et 17 février pour mieux faire connaître aux participants l'infrastructure, le matériel et les matières susceptibles d'entrer dans la production à petite échelle d'agents de guerre chimiques et biologiques.

La COCOVINU a organisé, à l'intention de ses experts en biologie et avec le concours d'une société de biotechnologie, un séminaire interne sur l'analyse de

l'ADN en tant qu'instrument de vérification potentiel. L'expérience acquise par le personnel des forces de l'ordre et les observateurs des droits de l'homme dans le traitement de grandes quantités d'échantillons à base d'ADN peut être appliquée à l'ADN extrait de plantes et des micro-organismes. Ce séminaire a également porté sur les technologies les plus récentes en matière d'extraction et de traitement de l'ADN et leur application éventuelle aux activités de la COCOVINU.

Le deuxième stage avancé sur les missiles s'est tenu en Allemagne du 7 au 18 mars. Son objectif était de donner aux participants les compétences pratiques voulues pour inspecter et contrôler le matériel et les moyens de production à double usage dans le domaine des missiles. Les participants ont visité certaines installations et ont effectué des exercices d'inspection.

Le deuxième stage pluridisciplinaire avancé a eu lieu en Autriche du 2 au 13 mai. Son objectif était de renforcer la capacité des équipes pluridisciplinaires afin de leur permettre d'effectuer des inspections de sites n'ayant jamais été inspectés auparavant. Il a notamment porté sur une simulation par ordinateur d'inspections d'installations de production d'agents chimiques, biologiques et de missiles, ainsi que sur un exercice pratique d'inspection d'une installation du gouvernement hôte.

Depuis l'organisation du premier stage de formation en juillet 2000, la COCOVINU a organisé 30 autres stages, y compris 7 stages d'initiation et 11 stages avancés qui ont permis aux inspecteurs (tant ceux du Siège que ceux figurant sur la liste) d'apprécier les conditions requises pour le contrôle d'une installation ou d'une technologie à double usage et d'élaborer des régimes d'inspection ou de contrôle adaptés à ces installations, grâce à un ensemble optimal d'outils et de procédures. On a récemment mis l'accent sur les conceptions pluridisciplinaires de la formation et de l'inspection.

Pour mener à bien ces activités de formation, la COCOVINU a élaboré des programmes, supports de formation, manuels, guides et supports vidéo pour différents types de formation; constitué un corps d'instructeurs expérimentés, provenant principalement du Siège; élaboré un ensemble distinctif d'exercices et de didacticiels afin de donner aux inspecteurs les compétences voulues et de renforcer celles-ci; recensé et adapté un certain nombre d'installations dans le monde entier qui se prêtent à des exercices

d'inspection, y compris des simulations d'inspections, des exercices pratiques et des visites; et créé l'infrastructure administrative, logistique et de soutien requise pour les formations.

Le personnel de la Commission a également continué à assister à des réunions techniques et à des séminaires pour se tenir informé des derniers équipements et techniques susceptibles de servir dans des travaux de contrôle ultérieurs.

Contrats passés avec des laboratoires d'analyse

Le Service des achats a entrepris de prolonger les contrats existants de façon à assurer à la Commission les services de laboratoire d'analyse en 2005, si cela s'avérait nécessaire.

Système informatique

La COCOVINU continue de perfectionner le système informatique qu'elle met à la disposition des inspecteurs et des analystes. L'intégration d'une grande quantité d'images satellite à haute résolution et la base de données relatives aux inspections de site permettent de planifier, préparer et mener les inspections plus rapidement. Les données recueillies au cours des inspections sont entrées dans une application spéciale qui facilite la production des rapports d'inspection. La base de données relatives aux sites est automatiquement mise à jour et prête à être consultée pour la prochaine inspection.

Grâce à un système d'archives électroniques sûr, la recherche et la récupération de l'information reposent maintenant sur des technologies de pointe. Des outils de recherche détaillés et approfondis permettent d'interroger la base de manière plus ciblée et d'obtenir des résultats plus faciles à gérer dans des délais beaucoup plus brefs. La dernière génération d'instruments d'analyse permet également d'afficher graphiquement des liens entre un grand nombre d'éléments de la base de données (sites, matières, matériel, etc.). La COCOVINU est donc mieux à même de répondre aux besoins et ses activités d'analyse et de planification, comme ses opérations, y gagnent en efficacité.

Bureaux extérieurs et effectifs

À la fin de juillet 2005, au Siège, le personnel permanent de la Commission se composait de 46 experts en armement et d'autres fonctionnaires

(catégorie des administrateurs) dont neuf femmes, en provenance de 24 pays.

Il reste à Bagdad un petit nombre d'agents locaux chargés de protéger le matériel durable de la COCOVINU et de l'AIEA à l'hôtel Canal, notamment les laboratoires. Ils ont fait l'inventaire détaillé du matériel de communication de la Commission dans les laboratoires. Une partie du matériel de communication a été prêtée à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et le matériel durable de la Commission a pour l'essentiel été entreposé dans des conteneurs.

Réduit à quatre fonctionnaires, le bureau local de Chypre assure des services restreints de maintenance et de stockage du matériel d'inspection et de contrôle et pourrait servir de base de départ pour le personnel et l'appui logistique en cas de reprise des inspections par la Commission. Le personnel du bureau local a continué de fournir en cas de besoin un appui logistique à l'UNFICYP et à la MANUI.

En plus de son personnel, la COCOVINU tient un fichier de plus de 300 inspecteurs qualifiés qui sont prêts à se mettre au service de l'ONU, s'il est fait appel à eux.

Collège des commissaires

Susan Burk (États-Unis d'Amérique), membre du Collège des commissaires, a présenté sa démission au cours de la période du présent rapport. Le 23 mai 2005, le Secrétaire général a nommé Stephen G. Rademaker (États-Unis d'Amérique) pour la remplacer.

Le Collège des commissaires s'est réuni les 17 et 18 novembre 2004, les 23 et 24 février 2005 et les 24 et 25 mai 2005. Conformément à leur mandat, les membres du Collège ont examiné les activités menées par la COCOVINU en vue de l'application des résolutions du Conseil, ils ont fourni des directives et des avis professionnels au Président exécutif par intérim et ils ont été consultés sur le contenu des rapports trimestriels au Conseil de sécurité. Lors de ces réunions, les membres ont été informés des diverses activités menées par le personnel de la COCOVINU ainsi que des conclusions d'un certain nombre d'évaluations effectuées par la Commission.

Chapitre 3 Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie

Le Comité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie est chargé par le Conseil de sécurité de veiller à l'application de l'embargo sur les armes contre la Somalie institué par les résolutions 733 (1992), 1356 (2001) et 1425 (2002).

En 2004, le Bureau du Comité se composait de son président, Lauro L. Baja, Jr. (Philippines), et de deux vice-présidents, les représentants de l'Algérie et de l'Allemagne. En 2005, Lauro L. Baja, Jr. (Philippines) a continué d'assurer la présidence du Comité, les représentants de l'Algérie et de la Grèce étant vice-présidents.

Au cours de la période à l'examen, le Comité a tenu 4 réunions officielles et 10 réunions officieuses.

À ses 28^e et 29^e séances, les 10 et 12 août 2004, le Comité a examiné le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie (S/2004/604). Le 17 août, le Président a rendu compte au Conseil de sécurité des discussions du Comité.

Lors d'une réunion officieuse, le 17 septembre, le Comité a entendu un exposé d'un représentant du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et d'un représentant du Groupe de contrôle sur la sécurité des membres du Groupe à Nairobi. Lors d'une réunion officieuse, le 19 octobre, le Coordonnateur du Groupe de contrôle a informé le Comité du programme de travail du Groupe.

Le Groupe de contrôle a présenté oralement son rapport à mi-parcours lors de réunions officieuses tenues par le Comité les 10 et 15 décembre.

Lors d'une réunion officieuse, le 13 décembre, le Comité a entamé le dialogue avec les États voisins. Il a entendu les représentants de deux de ces États, Djibouti et le Yémen, concernant le rôle de leur pays dans l'application de l'embargo sur les armes contre la Somalie.

Le Comité a poursuivi son dialogue avec les États voisins, à savoir l'Éthiopie, l'Érythrée et le Kenya, lors de réunions officieuses tenues les 25 et 28 janvier et le 11 février 2005, respectivement.

Le Comité a de nouveau tenu des réunions officielles le 18 février et le 12 avril où il a examiné les exposés présentés par les représentants des États voisins et décidé des mesures à prendre à la suite de ces réunions. Lors de la réunion officielle du 12 avril, le Comité a décidé d'envoyer des lettres aux cinq États voisins pour les inviter à lui donner des renseignements précis concernant l'assistance technique complémentaire pouvant permettre de renforcer les capacités de leur gouvernement en vue de l'application de l'embargo sur les armes contre la Somalie.

À sa 30^e séance, le 8 mars, le Comité a examiné le dernier rapport du Groupe de contrôle (S/2005/153). Le 15 mars, le Président a rendu compte au Conseil de sécurité des discussions du Comité sur le rapport du Groupe.

À la 31^e séance, le 12 juillet, le Groupe de contrôle a présenté son rapport oral à mi-parcours. Le 14 juillet, le Président a rendu compte au Conseil de sécurité des discussions du Comité.

Chapitre 4

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

Au cours de la période à l'examen, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a continué d'appliquer le programme d'action présenté par le Conseil de sécurité en juillet 2002 en vue de lui permettre de s'acquitter de son mandat d'ici à 2010.

Le renvoi de certaines affaires concernant des accusés de rang intermédiaire ou subalterne faisant partie de ce programme, une formation de renvoi, composée du juge Orić (Président) et des juges Kwon et Parker, a été nommée par le Président du Tribunal le 1^{er} décembre 2004. La Chambre des crimes de guerre de la Cour de Bosnie-Herzégovine a été inaugurée le 9 mars 2005. Le 17 mai, la Formation de renvoi a rendu sa première décision dans l'affaire Radovan Stanković, ordonnant le renvoi de l'accusé devant la Chambre des crimes de guerre. Au 31 juillet, une décision de renvoi avait été rendue dans quatre affaires

concernant huit accusés. Il a été interjeté appel contre les quatre décisions.

Pendant la période à l'examen, le Tribunal a continué de tirer le meilleur parti de ses salles d'audience et autres ressources en tenant simultanément six procès de 9 heures à 19 heures tous les jours ouvrables. Quatre accusés ont été condamnés à l'issue de trois procès en première instance et neuf autres à l'issue de cinq procès en appel. Aucun accusé n'a été acquitté de tous les chefs d'accusation. Dans le procès de Milošević, l'accusation a achevé la présentation de ses moyens et l'accusé a commencé à présenter sa défense.

Conscient de son rôle de pionnier dans le règlement des questions de fond comme des questions de procédure en droit international humanitaire et pénal, le Tribunal a engagé des discussions en vue de garantir son héritage. Sans préjudice des questions de confidentialité, il s'attache à assurer le plein accès à ses travaux, en particulier compte tenu de leur importance pour l'établissement des faits historiques et pour le processus de réconciliation dans l'ex-Yougoslavie.

Depuis sa création en décembre 2003, la base de données judiciaire du Tribunal s'est avérée être un outil de recherche extrêmement précieux, au service de tous les organes du Tribunal et des conseils de la défense. Elle comprend aujourd'hui, sous forme électronique, la plupart des documents liés à l'activité du Tribunal.

La liaison par satellite qui relie le Tribunal pénal international pour le Rwanda à Arusha et Kigali et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye continue d'être essentielle pour faciliter la communication entre les deux tribunaux. Elle a notamment permis d'interroger des témoins à distance et d'organiser des visioconférences.

À la trente et unième session plénière, qui s'est tenue en décembre 2004, les juges ont approuvé plusieurs amendements au Règlement de procédure et de preuve, dont le plus important concerne l'article 98 *bis*. Il vise à accélérer la procédure par laquelle une chambre de première instance prononce l'acquiescement de tout chef d'accusation pour lequel, à la fin de la présentation des moyens à charge, il n'y a pas d'éléments de preuve susceptibles de justifier une condamnation. À la trente-deuxième session plénière, qui s'est tenue en juillet 2005, le Comité du Règlement a en outre proposé un certain nombre d'amendements

au Règlement visant à accélérer la procédure sans entamer le droit des accusés à un procès équitable.

L'activité judiciaire des trois Chambres de première instance et de la Chambre d'appel (procès en première instance, appels de jugements, appels de décisions interlocutoires, procédures aux fins d'un dessaisissement en faveur du Tribunal et affaires d'outrage au Tribunal) est restée très intense, en particulier à cause du nombre de nouvelles affaires.

Le 10 octobre 2004, Ljubiša Beara a été transféré au Tribunal. Il est accusé de génocide, crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre. Le 11 novembre 2004, lors de sa nouvelle comparution initiale, il a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation.

Beqë Beqaj est accusé d'outrage pour pressions exercées sur des témoins potentiels dans le procès contre Fatmir Limaj, Isak Musliu et Haradin Bala. Le 4 novembre, Beqë Beqaj a été transféré au Tribunal.

La comparution initiale de Miroslav Bralo a eu lieu le 15 novembre. Sont retenus contre lui 21 chefs de crimes de guerre et de violations des lois ou coutumes de la guerre. Le 14 décembre, il a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation. Le 19 juillet 2005, pendant une conférence de mise en état, il a plaidé coupable des huit chefs d'accusation figurant dans l'acte d'accusation modifié.

Dragomir Milošević a été transféré au Tribunal le 3 décembre 2004. Sont retenus contre lui trois chefs de violations des lois ou coutumes de la guerre et quatre chefs de crimes contre l'humanité pour lesquels il a plaidé non coupable le 7 décembre.

Nebojša Pavković, Vladimir Lazarević, Vlastimir Đorđević et Sreten Lukić sont conjointement accusés de crimes contre l'humanité et de violations des lois ou coutumes de la guerre. Ils sont poursuivis sur le fondement de leur responsabilité pénale directe, en vertu de l'article 7 1) du Statut, et sur le fondement de leur responsabilité en leur qualité de supérieurs, en vertu de l'article 7 3). Trois des quatre accusés se sont livrés de leur plein gré et ont été transférés au Tribunal pendant la période à l'examen : Vladimir Lazarević est arrivé le 3 février 2005, Sreten Lukić le 4 avril et Nebojša Pavković le 25 avril. Vlastimir Đorđević est toujours en fuite. Le 7 février, à sa comparution initiale devant la Chambre de première instance II, Vladimir Lazarević a plaidé non coupable de tous les chefs

d'accusation. Sreten Lukić a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation lors d'une nouvelle comparution initiale le 4 mai. Nebojša Pavković a comparu initialement le 28 avril et a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation. Une requête de mise en liberté provisoire a été présentée par Vladimir Lazarević le 22 mars, et la libération provisoire a été accordée le 14 avril.

Zdravko Tolimir, Radivoje Miletić et Milan Gvero sont accusés de violations des lois ou coutumes de la guerre et de crimes contre l'humanité. Radivoje Miletić et Milan Gvero se sont rendus de leur plein gré et ont été transférés au Tribunal le 28 et le 24 février, respectivement. Le 2 mars, Milan Gvero a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation et le 14 avril Radivoje Miletić a fait de même.

Mis en accusation le 15 février, Rasim Delić est poursuivi sur le fondement de sa responsabilité de supérieur, en vertu de l'article 7 3) du Statut; sont retenus contre lui quatre chefs de violations des lois ou coutumes de la guerre. Après son transfert à La Haye le 28 février, la comparution initiale de l'accusé, à laquelle il a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation, a eu lieu le 3 mars.

Sont retenus contre Momčilo Perišić huit chefs de crimes contre l'humanité et cinq chefs de violations des lois ou coutumes de la guerre. Poursuivi sur le fondement de sa responsabilité pénale individuelle en vertu de l'article 7 1) du Statut, il l'est également sur le fondement de sa responsabilité de supérieur en vertu de l'article 7 3). Après son transfert au Tribunal le 7 mars, la comparution initiale de l'accusé, à laquelle il a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation, a eu lieu le 9 mars. Le 9 juin, la Chambre de première instance a accordé sa libération provisoire.

Ramush Haradinaj et Lahi Brahimaj se sont livrés au Tribunal le 9 mars. Idriz Balaj, qui purgeait une peine à la suite d'une condamnation en 2002, a également été transféré au Tribunal le 9 mars. Dans l'acte d'accusation confirmé le 4 mars, sont retenus contre eux 37 chefs de crimes contre l'humanité et de violations des lois ou coutumes de la guerre. À leur comparution initiale, tenue le 14 mars 2005, les accusés ont plaidé non coupable. Le 21 avril, le Conseil de Haradinaj a déposé une demande de mise en liberté provisoire, et la Chambre de première instance a accordé la libération provisoire le 6 juin.

Mičo Stanišić s'est livré et a été transféré au siège du Tribunal le 11 mars 2005. D'après l'acte d'accusation déposé le 24 février 2004, il serait responsable de crimes contre l'humanité et de violations des lois ou coutumes de la guerre. À sa comparution initiale le 17 mars 2005, Mičo Stanišić a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation. Sa libération provisoire a été accordée le 19 juillet.

Gojko Janković, officier de police à Foča, était en fuite depuis sa mise en accusation en 1996, mais il s'est finalement rendu le 14 mars 2005. À sa nouvelle comparution initiale, le 15 avril, il a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation. Sont retenus contre lui ainsi que Radovan Stanković et Dragan Zelenović (toujours en fuite) quatre chefs de crimes contre l'humanité et quatre chefs de violations des lois ou coutumes de la guerre.

Johan Tarčulovski a été transféré au Tribunal le 16 mars et Ljube Bošković le 24 mars. Tous deux sont accusés de violations des lois ou coutumes de la guerre. Johan Tarčulovski a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation le 18 avril et Ljube Bošković en a fait de même le 1^{er} avril.

Drago Nikolić a été mis en accusation en septembre 2002 pour sa participation présumée à une entreprise criminelle commune et individuellement pour génocide, complicité de génocide, crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre. Il s'est rendu le 15 mars 2005, à la suite de quoi il a été remis au Tribunal le 17 mars. À sa deuxième comparution initiale le 20 avril, il a plaidé non coupable des cinq chefs d'accusation.

Ljubomir Borovčanin a été transféré au Tribunal le 1^{er} avril. À sa nouvelle comparution initiale, le 5 mai, il a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation. Ljubomir Borovčanin est poursuivi pour complicité de génocide, crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre.

Vinko Pandurević a été transféré au siège du Tribunal le 23 mars et Milorad Trbić le 7 avril 2005. Vinko Pandurević est accusé de génocide, entente en vue de commettre le génocide, crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre. Milorad Trbić est poursuivi pour assassinat en tant que crime contre l'humanité. Le 3 mai, Vinko Pandurević a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation et le 11 mai Milorad Trbić en a fait de même.

L'acte d'accusation confirmé le 26 mars 2002 retient contre Vujadin Popović sur le fondement de sa responsabilité pénale individuelle (art. 7 1) du Statut un chef de génocide, quatre chefs de crime contre l'humanité et un chef de violation des lois ou coutumes de la guerre. L'accusé a été transféré au Tribunal le 14 avril 2005. À sa comparution initiale le 18 avril, il a plaidé non coupable de tous les chefs d'accusation.

Stjepan Šešelj et Domagoj Margetić ont été mis en accusation le 1^{er} février pour outrage au Tribunal dans l'affaire Tihomir Blaškić. Les accusés ont comparu initialement devant le Tribunal le 14 juin et ont tous deux plaidé coupable des deux chefs d'outrage au Tribunal figurant dans l'acte d'accusation.

Ivica Marijačić et Markica Rebić sont accusés d'outrage au Tribunal pour avoir publié dans l'hebdomadaire *Hrvastki List* des informations données par un témoin lors d'une audience à huis clos tenue dans l'affaire Blaškić. Lors de la comparution initiale, le 14 juin, ils ont tous deux plaidé non coupable.

Slobodan Milošević est accusé d'infractions graves aux Conventions de Genève de 1949, violations des lois ou coutumes de la guerre, génocide et complicité de génocide, et crimes contre l'humanité, soit au total 66 chefs d'accusation. La présentation des moyens à décharge (qui avait été reportée en raison du mauvais état de santé de l'accusé) a commencé le 31 août 2004 par sa déclaration liminaire. En raison d'interruptions fréquentes et de retards dus à la maladie chronique de l'accusé ainsi qu'à la décision de celui-ci d'assurer sa propre défense, la Chambre de première instance a décidé de réexaminer la procédure en ce qui concerne cette décision. Après le dépôt de nombreux mémoires, ainsi que d'évaluations médicales détaillées réalisées par des spécialistes indépendants, la Chambre de première instance a décidé qu'afin de préserver le droit de l'accusé à un procès équitable, il fallait commettre d'office un conseil pour l'assister dans sa défense.

Elle a ordonné que l'accusé dispose du même temps pour la présentation des moyens à décharge que celui utilisé par l'accusation pour la présentation des moyens à charge. Les parties ont indiqué qu'elles entendaient présenter des répliques et des dupliques à l'issue de la présentation des moyens à décharge.

Pendant toute la présentation des moyens à décharge jusqu'ici, la Chambre de première instance a rendu de nombreuses ordonnances et décisions

concernant les témoins et les pièces à conviction à décharge, la communication de pièces ou d'éléments de preuve, la recevabilité d'éléments de preuve, la durée de présentation des moyens à décharge et les questions de procédure extraordinaires soulevées par ce procès.

Le 1^{er} novembre 2004, la Chambre d'appel a rendu sa décision relative à l'appel interlocutoire interjeté par l'appelant dans l'affaire *Slobodan Milošević c. le Procureur*, contre la décision de la Chambre de première instance relative à la commission d'office de conseils de la défense en raison des interruptions fréquentes dues au mauvais état de santé du requérant. Elle a confirmé la décision de la Chambre de première instance sur certains points et l'a infirmée sur d'autres. La Chambre d'appel, comme la Chambre de première instance, a reconnu qu'un accusé est présumé avoir le droit d'assurer sa propre défense devant le Tribunal. La Chambre d'appel a toutefois ajouté que si le droit de l'accusé d'assurer sa propre défense était incontestable, il ne s'agissait nullement d'un droit absolu mais d'un droit relatif, de sorte qu'il appartenait à la Chambre de première instance de décider de commettre un conseil malgré l'opposition de l'accusé. La Chambre d'appel a infirmé la décision de la Chambre de première instance concernant les modalités, estimant qu'elle ne réservait à l'accusé qu'un rôle secondaire dans son procès. Elle a confirmé la décision de la Chambre de première instance mais a engagé cette dernière à fixer des règles de travail qui atténuent dans la pratique les effets de la commission d'office tout en préservant l'intérêt de la justice.

Le 20 septembre 2004, Ivan Čermak et Mladen Markač ont déposé une motion conjointe en autorisation d'interjeter appel de la décision de la Chambre de première instance rejetant leurs deuxièmes requêtes aux fins de mise en liberté provisoire, du 14 septembre, conformément à l'article 65 du Règlement de procédure et de preuve. Le 13 octobre, la Chambre d'appel a donné l'autorisation d'interjeter appel.

Les 26 et 22 octobre, respectivement, Čermak et Markač ont déposé des appels interlocutoires conformément à l'article 65 du Règlement de procédure et de preuve. Le 2 décembre, la Chambre d'appel a fait droit aux appels et a ordonné que Čermak et Markač soient mis en liberté provisoire sous réserve de certaines conditions.

Dans l'affaire *Le Procureur c. Jovica Stanišić et Franko Simatović*, la Chambre d'appel a rejeté, le 3 décembre, l'appel interjeté par l'accusation contre les décisions de la Chambre de première instance d'accorder la libération provisoire et a ordonné la remise en liberté des deux accusés.

Le 1^{er} septembre 2004, la Chambre de première instance II a rendu son jugement dans l'affaire *Le Procureur c. Radoslav Brđanin*. Étaient retenus dans l'acte d'accusation, sur le fondement des articles 7 1) et 7 3) du Statut, 12 chefs de génocide, complicité de génocide, infractions graves aux Conventions de Genève de 1949, violations des lois ou coutumes de la guerre et crimes contre l'humanité. La Chambre de première instance a reconnu l'accusé coupable de persécutions constituant un crime contre l'humanité, d'homicide intentionnel, de torture constituant une infraction grave aux Conventions de Genève de 1949, de destruction sans motif d'agglomérations, de villes et de villages non justifiée par des impératifs militaires et de destruction ou endommagement délibéré d'édifices consacrés à la religion constituant des violations des lois ou coutumes de la guerre. La Chambre de première instance a retenu la responsabilité de l'accusé pour avoir incité à commettre, ordonné et facilité les crimes dont il était reconnu coupable; elle n'a pas retenu sa responsabilité sur le fondement de l'article 7 3) ni sur celui de l'article 7 1) pour participation à une entreprise criminelle commune. La Chambre de première instance l'a acquitté notamment des chefs de génocide, de complicité de génocide et d'extermination. L'accusé a été condamné à une peine unique de 32 ans d'emprisonnement. L'accusation et la défense ont fait appel du jugement. L'appel est actuellement pendant devant la Chambre d'appel.

La décision du 5 mai 2005, par laquelle la Chambre d'appel a rejeté la requête que Radoslav Brđanin avait déposée le 15 février 2005 pour que soit rejeté le chef 1 du mémoire d'appel de l'accusation, estimant que la question soulevée par celle-ci, c'est-à-dire la question de savoir si, pour déterminer la responsabilité de la commission d'un crime en tant que participant à une entreprise criminelle commune, l'accusation devait prouver que les auteurs physiques étaient membres de cette entreprise, a une importance considérable pour la jurisprudence du Tribunal et la Chambre d'appel a invité l'Association des conseils de la défense du Tribunal international à déposer un mémoire d'*amicus curiae* concernant cette question.

Le même jour, le juge de la mise en état en appel a rendu une décision par laquelle il a accordé à Radoslav Brđanin une prorogation du délai de dépôt du mémoire de l'appelant jusqu'au 27 juin 2005 au plus tard.

Le 17 mai 2005, la Chambre d'appel a déposé une ordonnance portant modification des mesures de protection permettant, aux fins de l'enquête en cours, la communication au Procureur de la Chambre des crimes de guerre de Sarajevo des témoignages protégés de trois personnes ayant fait des dépositions dans les affaires Brđanin, Krajisnik et Milošević.

Après la dissolution de la Chambre de première instance saisie de l'affaire d'outrage au Tribunal de Milka Maglov, coconseil de l'accusé Radoslav Brđanin, une fois rendu son jugement dans l'affaire Radoslav Brđanin, l'affaire pour outrage a été confiée à la Chambre de première instance III, le 22 septembre 2004. Le 13 décembre, l'*amicus curiae* chargé des poursuites, avec l'appui de la défense, a demandé que les ordonnances à l'origine des poursuites engagées contre M^{me} Maglov soient annulées et qu'il soit mis fin au procès. La Chambre de première instance a fait droit à la requête.

Enver Hadžihasanović est accusé avec Amir Kubura, sur le fondement de l'article 7 3) du Statut, de porter la responsabilité du supérieur hiérarchique pour des crimes qui auraient été commis après une série d'attaques massives lancées par les unités du 3^e corps de l'Armée de Bosnie-Herzégovine. Le 27 septembre 2004, donnant suite aux demandes d'acquiescement déposées par la défense conformément à l'article 98 *bis* du Règlement, la Chambre de première instance a acquitté les deux accusés de plusieurs chefs d'accusation, mais elle a rejeté les autres points des demandes d'acquiescement. Compte tenu du fait que l'accusation a retiré deux chefs d'accusation, le procès se poursuit sur la base des autres chefs.

Le 11 mars 2005, la Chambre d'appel a rejeté l'appel d'Enver Hadžihasanović dirigé contre la décision du 27 septembre 2004 relative aux demandes d'acquiescement introduites en vertu de l'article 98 *bis* du Règlement.

Le 17 décembre 2004, la Chambre d'appel a rendu son arrêt dans l'affaire *Le Procureur c. Dario Kordić et Mario Čerkez*. Cet arrêt fait suite aux appels déposés par les deux appelants et le Procureur contre le jugement rendu et la peine imposée (25 et 15 ans d'emprisonnement, respectivement) le 26 février 2001.

S'agissant de Kordić, la Chambre d'appel a confirmé la plupart des déclarations de culpabilité de crimes de guerre et crimes contre l'humanité ainsi que la peine de 25 ans d'emprisonnement. En ce qui concerne Čerkez, la Chambre d'appel a accueilli plusieurs moyens d'appel contre les déclarations de culpabilité de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité et en a rejeté d'autres, prononçant une nouvelle peine de six ans d'emprisonnement.

Le 17 janvier 2005, la Chambre de première instance I a rendu son jugement dans le procès de Vidoje Blagojević et Dragan Jokić. Elle a acquitté Vidoje Blagojević d'un chef d'extermination constitutive de crime contre l'humanité mais l'a reconnu coupable, au titre de l'article 7 1), des autres chefs de complicité de génocide, crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre. Il a été condamné à 18 ans d'emprisonnement. Dragan Jokić a été acquitté d'un chef d'assassinat constitutif de crime contre l'humanité mais reconnu coupable des autres chefs d'accusation de crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre et condamné à neuf ans d'emprisonnement. Par la suite, les deux condamnés et le Procureur ont fait appel du jugement et de la peine.

Le 31 janvier 2005, la Chambre de première instance II a rendu son jugement dans le procès de Pavle Strugar. Elle a conclu qu'il n'a pas été établi que Pavle Strugar est responsable, au titre de l'article 7 1) du Statut, d'avoir ordonné ou aidé et encouragé le bombardement illégal de la vieille ville de Dubrovnik. Il a été reconnu coupable, en vertu de l'article 7 3) du Statut, de deux chefs d'attaque contre des civils et de destruction ou endommagement délibéré d'édifices consacrés à la religion, à la bienfaisance et à l'enseignement, aux arts et aux sciences, de monuments historiques, d'œuvres d'art et d'œuvres de caractère scientifique. L'accusé a été condamné à une peine unique de huit ans d'emprisonnement. Les recours de l'accusation et de la défense sont actuellement pendants devant la Chambre d'appel.

Le 4 février, la Chambre d'appel a rendu son jugement concernant le recours de Dragan Nikolić contre la peine requise à son encontre. Elle a accueilli, le juge Shahabuddeen étant en désaccord, le moyen d'appel soulevé par l'appelant selon lequel la Chambre de première instance a commis une erreur en prenant en compte la durée effective de sa détention. La Chambre d'appel a rejeté, pour le surplus, l'appel

interjeté par l'appelant contre les déclarations de culpabilité prononcées à son encontre bien qu'elle ait reconnu que la Chambre de première instance avait commis une erreur en qualifiant les brutalités sur lesquelles se fonde le chef de torture de « réunissant tous les éléments essentiels d'une tentative de meurtre de facto ». La Chambre d'appel a néanmoins considéré qu'il était raisonnable pour la Chambre de première instance de conclure, sur la base des éléments de preuve dont elle disposait, que « vu leur gravité et leur caractère particulièrement barbare », ces brutalités représentaient le degré le plus grave de la torture, constituant ainsi une circonstance aggravante, et, en conséquence, elle a rejeté cette partie des moyens d'appel de l'appelant. La Chambre d'appel, le juge Shahabuddeen étant en désaccord, a imposé une nouvelle peine de 20 ans d'emprisonnement.

Le 25 février, la Chambre d'appel a rendu son jugement dans l'affaire Miroslav Kvočka et consorts. Elle a noté le retrait du premier moyen d'appel de Kvočka. Elle a accueilli partiellement les quatrième et cinquième moyens d'appel de Kvočka et annulé la déclaration de culpabilité prononcée à son encontre pour certains chefs. Elle a confirmé la déclaration de culpabilité prononcée à son encontre sur la base de l'article 7 1) du Statut pour le chef 5 en ce qui concerne le meurtre de Mehmedalija Nasic et Bećir Medunjanin, et rejeté, pour le surplus, l'appel interjeté par Kvočka contre les déclarations de culpabilité prononcées à son encontre. En conséquence, la Chambre d'appel a confirmé la peine de sept années d'emprisonnement, telle qu'imposée par la Chambre de première instance. Pour ce qui est de l'appel interjeté par Žigić, la Chambre d'appel a accueilli les moyens d'appel qu'il avait soulevés concernant sa responsabilité pour les crimes commis au camp d'Omarska en général. Elle a confirmé la déclaration de culpabilité prononcée à son encontre sur la base de l'article 7 1) du Statut pour le chef 1, en ce qu'elle a trait aux crimes commis contre certaines victimes. Elle a annulé l'appel interjeté par Žigić contre les déclarations de culpabilité prononcées à son encontre et confirmé la peine de 25 années d'emprisonnement, telle qu'imposée par la Chambre de première instance. La Chambre d'appel a rejeté l'ensemble des moyens d'appel soulevés par Radić et Prcać et confirmé les peines de 20 et 5 années d'emprisonnement, telles qu'imposées respectivement par la Chambre de première instance.

Sur la requête de l'accusé Rasim Delić, la Chambre de première instance III a ordonné, le 10 mai, que le pouvoir d'examen de la décision du Greffe refusant de commettre le deuxième avocat de son choix sur le fondement d'un éventuel conflit d'intérêts le concernant soit précisément conféré au Président du Tribunal. Le 6 mai, l'accusé s'est vu accorder une mise en liberté provisoire.

Le 21 septembre 2004, le Procureur a présenté une requête aux fins du renvoi de l'affaire Radovan Stanković, en application de l'article 11 *bis* du Règlement. Après l'audience consacrée au renvoi de l'affaire, tenue le 4 mars 2005 avec les parties et le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine, la Formation de renvoi a décidé, le 17 mai, de renvoyer l'affaire Stanković à la Cour de Bosnie-Herzégovine à Sarajevo. Radovan Stanković a interjeté appel quant au fond tandis que le Procureur a fait appel de la partie de la décision dans laquelle il lui était ordonné de contrôler le procès à Sarajevo et de rendre compte régulièrement à la Formation de renvoi.

En décembre 2004, Milan Milutinović a déposé sa deuxième demande de mise en liberté provisoire, Dragoljub Ojdanić sa quatrième et Nikola Šainović sa troisième. À l'issue d'une audience, la Chambre de première instance III a accordé, le 14 avril 2005, la mise en liberté provisoire aux trois accusés, sous réserve d'un sursis à l'exécution dans l'attente d'un éventuel acte d'appel de l'accusation. Le 15 avril, l'accusation a informé la Chambre de première instance qu'elle ne ferait pas appel de la décision de la Chambre et les accusés ont alors été mis en liberté.

Le 19 avril, la Chambre d'appel a rendu sa décision concernant la demande d'autorisation d'interjeter appel dans laquelle elle a conclu que Mile Mrkšić avait manqué de présenter des motifs convaincants pour l'autorisation de faire appel de la décision concernant le rejet de sa demande aux fins de la mise en liberté provisoire. La Chambre d'appel a refusé l'autorisation de faire appel.

Dans l'affaire d'outrage au Tribunal contre Beqë Beqaj, le jugement a été rendu le 5 mai. La Chambre de première instance l'a reconnu coupable d'outrage mais elle l'a acquitté pour incitation à outrage et condamné à quatre mois d'emprisonnement, peine qu'il a déjà purgée en détention avant jugement. Il a été mis en liberté le lendemain.

Le 13 mai, la Chambre de première instance III a rendu sa décision dans l'affaire contre Kosta Bulatović, poursuivi pour outrage dans le procès de Slobodan Milošević. Elle a conclu qu'en méconnaissant délibérément une ordonnance de la Chambre l'enjoignant de répondre à des questions, le défendeur avait entravé « délibérément et sciemment » le cours de la justice en refusant de répondre aux questions malgré la demande qui lui en était faite par la Chambre. En conséquence, la Chambre de première instance a imposé une peine de quatre mois d'emprisonnement mais en a suspendu l'exécution pour une période de deux ans, de sorte que ladite peine ne prendra pas effet à moins que le défendeur ne commette, où que ce soit, pendant cette période, une autre infraction passible d'emprisonnement, y compris un outrage au Tribunal. La décision et la peine sont susceptibles d'appel.

Dans l'affaire *Le Procureur c. Momčilo Krajišnik*, le conseil de la défense a déclaré à plusieurs reprises qu'il n'avait pas disposé de suffisamment de temps pour préparer sa cause et a demandé plusieurs fois la suspension du procès. La Chambre de première instance a accordé des pauses plus courtes afin de tenir compte de la requête de la défense, qui continue de demander que plus de temps lui soit accordé pour préparer le dossier. En mai 2005, l'accusé a indiqué qu'il souhaitait assurer lui-même sa défense. La Chambre de première instance l'a provisoirement autorisé à interroger directement les témoins après que le conseil de la défense aurait terminé le contre-interrogatoire.

Dans l'affaire *Le Procureur c. Naser Orić*, la Chambre de première instance II a rendu oralement sa décision le 8 juin, en vertu de l'article 98 *bis*. Elle a acquitté l'accusé des deux chefs d'accusation de pillage de biens publics ou privés et ordonné la poursuite du procès pour les autres chefs figurant dans l'acte d'accusation. La présentation des moyens à décharge commencera le 4 juillet.

Le 18 juillet, la Chambre d'appel a statué à l'unanimité dans l'affaire *Le Procureur c. Milan Babić* que la Chambre de première instance s'était trompée concernant les circonstances atténuantes. Elle a conclu néanmoins qu'au bout du compte, cette erreur n'avait eu aucun impact sur la peine. Elle a donc confirmé la peine de 13 années d'emprisonnement imposée par la Chambre de première instance.

Dans l'affaire *Le Procureur c. Miroslav Deronjić*, la Chambre d'appel a rendu son arrêt le 20 juillet. Elle a rejeté à l'unanimité tous les moyens d'appel de l'appelant et a confirmé la peine de 10 années d'emprisonnement imposée par la Chambre de première instance.

Le Président Meron a fait droit aux demandes de libération anticipée de Miroslav Deronjić le 3 novembre 2004, de Miroslav Kvočka le 30 mars 2005 et de Stevan Todorović le 22 juin. Ces trois détenus avaient purgé au moins les deux tiers de leur peine. Le 8 février, il a rejeté la demande de libération anticipée d'Esad Landzo.

Le Tribunal compte actuellement 25 juges au total. Ses chambres sont composées de 16 juges permanents, 2 juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda siégeant à la Chambre d'appel [les juges Mehmet Güney (Turquie), et Inés Mónica Weinberg de Roca (Argentine)] et 9 juges *ad litem* au maximum. La juge Andresia Vaz (Sénégal) a été affectée le 15 juillet 2005 à la Chambre d'appel en remplacement de la juge Weinberg de Roca pour siéger dans des affaires du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le remplacement prendra effet le 15 août 2005.

Les 16 juges permanents, dont 14 ont été réélus en novembre 2004, sont Theodor Meron (Président, États-Unis d'Amérique), Fausto Pocar (Vice-Président, Italie), Patrick Lipton Robinson (Président de chambre, Jamaïque), Carmel A. Agius (Président de chambre, Malte), Liu Daqun (Président de chambre, Chine), Mohamed Shahabuddeen (Guyana), Florence Ndepele Mwachande Mumba (Zambie), Mehmet Güney (Turquie), Mohamed Amin El Mahdi (Égypte), Alphonsus Martinus Maria Orié (Pays-Bas), Wolfgang Schomburg (Allemagne), O-gon Kwon (République de Corée), Inés Mónica Weinberg de Roca (Argentine), Jean-Claude Antonetti (France), Kevin Parker (Australie) et Iain Bonomy (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Le juge El Mahdi n'a pas été réélu juge permanent et la juge Mumba n'était pas candidate à une réélection; ils seront remplacés en novembre 2005 par la juge Christine Van Den Wyngaert (Belgique) et le juge Bakone Melema Moloto (Afrique du Sud) qui siègent actuellement en tant que juges *ad litem*.

Les juges *ad litem* au cours de la période à l'examen ont été Ivana Janu (République tchèque),

Chikako Taya (Japon), Volodymyr Vassylenko (Ukraine), Carmen Maria Argibay (Argentine), Joaquín Martín Canivell (Espagne), Vonimbolana Rasoazanany (Madagascar), Bert Swart (Pays-Bas), Krister Thelin (Suède), Christine Van Den Wyngaert (Belgique), Hans Henrik Brydensholt (Danemark), Albin Eser (Allemagne), Claude Hanoteau (France) et Görgy Szénási (Hongrie).

Au cours de la période à l'examen, le Bureau du Procureur a continué de s'employer à respecter les délais de la stratégie d'achèvement des travaux en s'intéressant particulièrement à la poursuite de responsables de haut niveau accusés des crimes les plus graves tandis qu'il envisageait de renvoyer les affaires concernant des accusés de rang intermédiaire ou subalterne devant les tribunaux locaux ou nationaux.

En 2004, le Bureau a achevé toutes les enquêtes en suspens et déposé tous les actes d'accusation s'y rapportant. Grâce à ces enquêtes, sept mises en accusation concernant 12 accusés ont été confirmées. Six de ces sept accusés ont été placés sous la garde du Tribunal tandis que le dernier, Rasim Delić, a été mis en liberté provisoire.

En novembre 2004, le projet « règles de conduite », financé par un fonds d'affectation spéciale indépendant, s'est achevé. Dans le cadre de ce projet important, le Bureau a examiné les dossiers d'accusation constitués par les procureurs. Après avoir examiné 1 072 dossiers d'accusation concernant 3 360 suspects, il a transféré la fonction d'examen au Procureur général de Bosnie-Herzégovine, à compter du 1^{er} octobre 2004.

L'achèvement des travaux du Tribunal dépend plus que jamais de la coopération sans réserve des États et, en premier lieu, de l'arrestation sans délai des fugitifs. Comme toutes les années précédentes, le Procureur s'est employé à travailler avec les gouvernements, les incitant et les encourageant à s'acquitter de leurs obligations en ce qui concerne les demandes d'assistance et d'information et surtout l'arrestation des accusés. La conjugaison de ces efforts et de la pression internationale a fait que, pendant la période à l'examen, 24 accusés se sont livrés au Tribunal de leur plein gré ou ont été arrêtés et transférés au quartier pénitentiaire. Cependant, le fait que certains fugitifs notables n'ont pas été arrêtés, notamment Radovan Karadžić, Ratko Mladić et Ante

Gotovina, malgré la pression de la communauté internationale, reste très préoccupant pour le Tribunal. Au moment de l'élaboration de ce rapport, 10 inculpés étaient toujours en fuite.

Le Greffe du Tribunal, sous la direction de M. Hans Holthuis, a continué d'exercer ses fonctions, qui consistent à gérer et seconder le Tribunal et à assister les Chambres et le Bureau du Procureur. Il s'est notamment occupé des questions liées aux victimes et aux témoins, du quartier pénitentiaire, du système d'aide juridictionnelle du Tribunal, de l'administration des Chambres, des fonctions administratives, d'un service des communications et d'un service juridique.

Pour la Section des services d'information et le Programme de sensibilisation, la période à l'examen comprend deux phases : la première, du 1^{er} août 2004 au 31 janvier 2005, pendant laquelle les deux sections ont fonctionné séparément, et la deuxième, à compter du 1^{er} février 2005, pendant laquelle elles ont fusionné pour créer le Service des communications. Pendant toute la période à l'examen, le Tribunal a continué de susciter un intérêt considérable. Au 31 juillet 2005, la Section des services d'information, puis le Service des communications, avaient publié 120 communiqués de presse, organisé plusieurs centaines d'entretiens et tenu 42 conférences de presse à intervalles réguliers. Plus de 5 500 visiteurs s'étaient rendus au Tribunal, plus de 8 700 demandes de documentation avaient été satisfaites et, enfin, le site Web du Tribunal avait été consulté 18 067 009 fois. Le Service des communications est également chargé d'actualiser le portail Web officiel du Tribunal, TRIBUNET, qui permet la diffusion de l'information en interne et fournit des services en ligne aux membres du personnel. TRIBUNET a obtenu le prix ONU 21 pour 2005 dans la catégorie « Application des technologies de l'information ».

Au cours de la période considérée, en tant qu'organe du Tribunal chargé de l'information, le Programme de sensibilisation a considérablement intensifié ses activités en vue d'améliorer la capacité des juridictions nationales à juger des crimes de guerre; il a ainsi contribué à l'amélioration des compétences des avocats, procureurs et autres juristes de l'ex-Yougoslavie en organisant divers programmes de formation, d'information et de conseils à La Haye et dans la région. Une autre activité importante menée par le Programme a consisté à tisser des liens avec les

populations les plus touchées par les crimes relevant de la compétence du Tribunal. D'octobre 2004 à juin 2005, avec le concours de la Fédération internationale Helsinki pour les droits de l'homme en Republika Srpska, le Programme a organisé une série de manifestations ambitieuses visant à rapprocher le Tribunal et les populations de Bosnie-Herzégovine les plus touchées par les crimes jugés à La Haye. Ces manifestations ont eu lieu à Foča, Konjic, Srebrenica et Prijedor et des centaines de personnes issues des collectivités locales y ont participé directement.

Pendant toute la période à l'examen, le Programme a mené diverses activités de relations publiques, élaborant de nombreuses publications dans les langues de l'ex-Yougoslavie et collaborant avec une société indépendante chargée de diffuser les audiences sur Internet. Le public peut suivre les procès en anglais, en français, en bosniaque, en croate, en serbe, et pour les affaires qui intéressent le Kosovo, en albanais.

Soucieux de s'attaquer à l'image négative et déplorable du Tribunal dans la région, que l'on présente comme lointain, coupé des réalités et apathique, le Programme a organisé nombre de séminaires, de tables rondes et d'ateliers dans toute la région. Il a notamment permis à de nombreuses personnes et à de nombreux groupes de l'ex-Yougoslavie de se rendre au siège du Tribunal à La Haye afin de rencontrer des responsables du Tribunal et d'assister en personne aux audiences. Bien que considéré comme un élément central du Tribunal, depuis sa création en septembre 1999, ce programme est financé exclusivement au moyen de contributions volontaires. Pendant la période considérée, l'Union européenne lui a offert un appui généreux.

En décembre 2004, John Hocking a pris ses fonctions de greffier adjoint à la tête de la Division des services d'appui judiciaire. Hans Holthuis a été reconduit au poste de greffier pour un deuxième mandat de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2005.

En février 2005, les greffiers des deux tribunaux et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone se sont entretenus à Arusha dans le cadre du projet de coopération entre les tribunaux, lorsqu'ils ont fait le bilan des progrès accomplis pour un certain nombre de projets communs. Le Greffier de la Cour pénale internationale a également participé à ces consultations, qui ont essentiellement porté sur les

meilleures pratiques mises en place dans chaque organisation, et les greffiers ont constaté qu'il fallait promouvoir les échanges. Les débats ont également porté sur plusieurs questions essentielles au bon fonctionnement et à l'efficacité des tribunaux.

Il a été fourni un appui juridique à différents États aux fins de négociations sur l'application des peines et le changement du lieu de résidence de témoins. Plusieurs États ont fait savoir qu'ils étaient disposés à conclure un accord à ce sujet avec le Tribunal. Le 29 septembre 2004, le onzième échange de lettres a été signé par le Greffier du Tribunal et le Ministre de l'intérieur d'un État Membre en vue de la réinstallation, aux fins de leur protection, de témoins qui avaient comparu ou devaient comparaître au Tribunal et, le cas échéant, des membres de leur famille proche.

Pendant la période considérée, trois inculpés ont été transférés à l'État où leur peine serait exécutée. Darko Mrđa a été transféré en Espagne le 23 novembre. En application du dernier accord d'exécution des peines conclu avec le Royaume-Uni le 11 mars 2004, Radislav Krstić a été transféré le 20 décembre 2004 au Royaume-Uni. Ranko Češić a été transféré au Danemark le 11 avril 2005.

Au cours de la période à l'examen, le Greffier s'est rendu plusieurs fois en visite officielle en ex-Yougoslavie. En octobre 2004, le Greffier s'est rendu à l'antenne locale du Tribunal et au Tribunal spécial à Belgrade, où il a tenu des réunions sur diverses questions d'ordre opérationnel et administratif. Il a également fait un exposé lors d'une conférence sans précédent organisée par le Humanitarian Law Center, dirigé par Natasa Kandic, financé par le Conseil de l'Europe.

Les 28 et 29 octobre 2004, dans le cadre d'un programme mis en place par le Ministère croate de la justice, avec l'appui du Programme de sensibilisation du Tribunal, s'est rendu en Croatie, où il a participé à un important programme de formation à l'intention des juges et procureurs croates s'occupant d'affaires de crimes de guerre.

À la fin du mois de juin 2005, le Greffier s'est rendu à Prijedor où, le 25 juin, il a participé à une manifestation visant à rapprocher le Tribunal et les populations locales. Le 26 juin, il a représenté le Tribunal à deux manifestations organisées en souvenir

des victimes des crimes commis dans la région de Prijedor.

Du 28 juin au 1^{er} juillet, le Greffier s'est rendu au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Cette visite avait principalement pour objet de discuter de questions concernant la préservation de l'œuvre du Tribunal, et en particulier la meilleure façon de conserver les archives de celui-ci. Le 23 décembre 2004, dans sa résolution 59/274, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire au compte spécial du Tribunal un crédit d'un montant brut de 329 317 900 dollars des États-Unis (montant net : 298 437 000 dollars) pour l'exercice biennal 2004-2005 comprenant les ressources prévues pour 2005 au titre des postes et des voyages de la Division des enquêtes. L'Assemblée a également approuvé les propositions de redéploiement ainsi que des ajustements aux paramètres monétaires et inflationnistes utilisés aux fins du budget.

Le montant révisé, qui traduit une augmentation nette de 26,8 millions de dollars par rapport au montant initial pour 2004-2005, est réparti comme suit : a) 13 millions de dollars au titre des dépenses supplémentaires pour la Division des enquêtes en 2005; b) 20,5 millions de dollars au titre des dépenses supplémentaires pour les variations de l'inflation, du taux de change et des coûts salariaux standard utilisés dans le calcul du montant initial; c) réduction des dépenses de 6,7 millions liée aux économies réalisées grâce aux mesures prises en 2004.

Le tableau d'effectifs approuvé pour le Tribunal en 2005 comprend au total 999 postes inscrits au budget ordinaire, soit une réduction nette de 49 postes par rapport à 2004. En juillet 2005, les effectifs de la Division des enquêtes ont été encore réduits de 12 postes d'administrateur, ce qui représente une réduction nette totale de 61 postes en 2005.

Chapitre 5

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda

Le Comité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda a été chargé par le Conseil de sécurité de suivre l'application des dispositions des résolutions 918 (1994) et 1011 (1995) concernant l'embargo sur les armes institué contre le Rwanda.

En 2004, le Bureau du Comité se composait de son président, Abdallah Baali (Algérie), et de deux Vice-Présidents, les représentants du Bénin et de l'Espagne. Pour 2005, Abdallah Baali (Algérie) est resté président, les deux Vice-Présidents étant les représentants du Bénin et de la Grèce.

Le 4 février 2005, le Comité a adopté son rapport au Conseil de sécurité pour 2004 (S/2005/76).

Chapitre 6

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

Les Chambres de première instance du Tribunal pénal international pour le Rwanda connaissent aujourd'hui un niveau d'activité record, le nombre de procès en cours ayant atteint un nouveau sommet. Fortes des neuf juges *ad litem* qui unissent leurs efforts à ceux des neuf juges permanents et grâce à la quatrième salle d'audience financée par les Gouvernements norvégien et britannique, elles traitent de plus en plus d'affaires. Vingt-cinq accusés ont été jugés; 25 autres le sont à l'heure actuelle. Dans deux procès, qui concernent 10 accusés, la défense est en train de présenter ses moyens de preuve. Dans un autre procès, qui concerne quatre accusés, le Procureur a convoqué tous les témoins. Seize détenus sont en attente de procès. Leurs causes seront entendues par les chambres de première instance dès que possible. La rationalisation des procédures se poursuit grâce à l'aménagement des règles, à des mesures judiciaires et administratives et à d'autres mesures d'ordre pratique.

Au cours de la période considérée, la Chambre d'appel a rendu trois arrêts concernant quatre accusés ainsi que de nombreuses décisions interlocutoires.

Le Bureau du Procureur a clôturé son information judiciaire sur les autres personnes recherchées pour génocide. Les derniers actes d'accusation pour génocide, au nombre de huit, ont déjà été soumis aux Chambres d'accusation, qui en ont confirmé sept. Les travaux se poursuivent quant au huitième acte d'accusation. Le renvoi des affaires aux juridictions nationales a commencé : en février, le Procureur a transmis au Gouvernement rwandais 15 dossiers qui avaient été instruits. En juillet, il a transmis 10 autres dossiers aux autorités rwandaises. Des efforts plus importants sont faits pour trouver et appréhender les personnes recherchées. Le Groupe du renseignement du Bureau du Procureur a été réorganisé et renforcé. Son mode de fonctionnement a été revu aussi. Un programme actif a été mis en œuvre pour améliorer la coopération avec les États grâce aux contacts que le Procureur a pris auprès des autorités de divers pays.

Le Greffe veille sans discontinuer au bon fonctionnement de la justice en apportant quotidiennement son concours aux autres organes du Tribunal et à la défense. Il recueille aussi le soutien d'États ou d'organisations internationales pour assurer le bon déroulement des audiences. Des accords ont été conclus avec des États et des institutions pour financer des activités non inscrites au budget ordinaire, en vue d'assurer le déplacement des témoins et leur sécurité et de trouver des lieux où les personnes condamnées par le Tribunal purgeront leur peine.

Chapitre 7

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone

Le Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone a été chargé par le Conseil de sécurité de suivre l'application des dispositions de la résolution 1171 (1998), concernant notamment un embargo sur les armements à l'encontre des forces non gouvernementales en Sierra Leone ainsi que des restrictions aux voyages de membres de l'ancienne junte militaire et du Revolutionary United Front identifiés par le Comité. L'embargo frappant les importations de diamants bruts de la Sierra Leone sans certificat d'origine valable, institué par la résolution 1306 (2000) et prorogé par des résolutions ultérieures, a expiré le 5 juin 2003.

En 2004, le Bureau du Comité se composait de son président, Ronaldo Mota Sardenberg (Brésil), et de deux Vice-Présidents, les représentants de l'Algérie et du Pakistan. Au cours de la partie de 2005 visée par le présent rapport, Ronaldo Mota Sardenberg (Brésil) a exercé les fonctions de président, les deux Vice-Présidents étant les représentants de l'Algérie et de l'Argentine.

Au cours de la période considérée, le Comité a tenu une séance officieuse pour examiner diverses questions ayant trait au régime de sanctions.

Pendant les consultations officieuses qu'il a tenues le 10 septembre 2004, le Comité a examiné la lettre envoyée à l'ONU par le Représentant permanent de la Sierra Leone et datée du 28 juillet 2004, et le 20 septembre 2004, il a décidé de supprimer les noms de 16 personnes de la liste des personnes visées par l'interdiction de voyager imposée en application du paragraphe 5 de la résolution 1171 (1998). Le 20 septembre, le Comité a publié une liste révisée, qui a été communiquée à tous les États par note verbale et est parue en tant que communiqué de presse du Conseil de sécurité. La liste révisée peut également être consultée sur le site Web du Comité. Dans une lettre datée du 30 septembre, le Président a informé le Représentant permanent de la Sierra Leone que le Comité avait décidé de supprimer les noms des 16 personnes de sa liste des personnes visées par l'interdiction de voyager et lui a indiqué que le Comité prendrait connaissance avec intérêt de toute autre information ou recommandation que le Gouvernement sierra-léonais souhaiterait lui transmettre concernant la liste ou les personnes dont le nom y figurait.

Le 5 novembre, le Comité a adopté des directives révisées pour la conduite de ses travaux, qui ont par la suite été affichées sur le site Web du Comité.

Le 25 janvier 2005, le Comité a adopté son rapport pour 2004 destiné au Conseil de sécurité (S/2005/44).

Chapitre 8

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées

Le Comité créé par la résolution 1267 (1999) a été chargé par le Conseil de sécurité de superviser la mise en œuvre des sanctions, consistant en un gel des avoirs, une interdiction de voyager et un embargo sur les armes à l'encontre des personnes et des entités appartenant ou associées à Al-Qaida et aux Taliban, prévues dans les résolutions 1267 (1999), 1363 (2001), 1373 (2001), 1452 (2002), 1455 (2003) et 1526 (2004).

En 2004, le Bureau du Comité comprenait Heraldo Muñoz (Chili) en qualité de président et les représentants de l'Espagne et de la Roumanie en qualité de vice-présidents. En janvier 2005, César Mayoral (Argentine) a été élu Président du Comité par le Conseil, les Vice-Présidents étant les représentants de la Grèce et de la Roumanie. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu sept séances officielles et une quarantaine de séances officieuses.

Conformément au paragraphe 10 de la résolution 1526 (2004), le Président a fait trois voyages. Du 4 au 14 octobre, il a visité les Philippines, la Thaïlande, le Cambodge et l'Australie et du 4 au 10 décembre, il s'est rendu en Jamahiriya arabe libyenne, en République islamique d'Iran et en Suisse. Du 29 avril au 9 mai 2005, il a visité l'Allemagne, les institutions de l'Union européenne à Bruxelles, la Turquie et la République arabe syrienne. À la suite de ces visites, le Président a pu communiquer des informations utiles sur la mise en œuvre des sanctions, tant au Comité qu'au Conseil de sécurité, dès son retour.

Le 23 août 2004, le Président du Comité a transmis au Président du Conseil de sécurité le premier rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions (S/2004/679), créée en application de la résolution 1526 (2004). Le 14 février 2005, il a transmis le deuxième rapport de l'Équipe de surveillance (S/2005/83).

Conformément au paragraphe 12 de la résolution 1526 (2004), le Président du Comité a fait quatre comptes rendus oraux trimestriels (13 septembre et 17 décembre 2004, 25 avril et 20 juillet 2005). Le

Président a ainsi renseigné le Conseil sur les travaux du Comité et de l'Équipe de surveillance ainsi que sur la mise en œuvre des sanctions prises par les États.

Au paragraphe 11 de sa résolution 1526 (2004), le Conseil de sécurité a prié le Comité de suivre la situation avec les États en ce qui concerne l'application effective des sanctions et d'offrir aux États la possibilité d'engager des discussions plus approfondies sur des questions pertinentes allant au-delà du processus d'établissement de rapports. Durant la période considérée, le Comité a reçu des informations des délégations des États-Unis d'Amérique (11 janvier 2005), du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (13 mai), des Pays-Bas (1^{er} juillet) et de l'Australie (5 juillet). Il a également reçu des informations du Coordonnateur de l'Union européenne pour la lutte antiterroriste (24 juin).

Au 31 juillet 2005, 141 États avaient présenté leur rapport sur la mise en œuvre des sanctions conformément au paragraphe 6 de la résolution 1455 (2003).

L'Équipe de surveillance a visité diverses régions pour discuter de la mise en œuvre des sanctions. Et elle s'est réunie régulièrement avec des experts de la Direction du Comité contre le terrorisme.

Conformément aux mesures de transparence énoncées par le Président du Conseil de sécurité dans sa note en date du 29 mars 1995 (S/1995/234), le 31 décembre 2004 le Président du Comité a présenté le rapport annuel sur les travaux du Comité en 2004 (S/2004/1039).

Durant la période considérée, le Comité a ajouté les noms de 12 personnes et six entités à la section Al-Qaida de la liste récapitulative des sanctions et rayé le nom d'une personne de la liste. On peut consulter la liste des sanctions sur le site Web du Comité à l'adresse suivante <<http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267Template.htm>>.

Chapitre 9

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001), connu sous le nom de Comité

contre le terrorisme, est chargé de surveiller la mise en œuvre de ladite résolution. Celle-ci prévoit une grande diversité d'activités destinées à contrer le terrorisme et à traduire en justice les terroristes, ainsi que ceux qui leur offrent un abri, les aident et les soutiennent. Elle fait obligation aussi à tous les États de coopérer dans des domaines très divers – en allant de la répression du financement du terrorisme à l'alerte rapide en passant par la coopération aux enquêtes criminelles et l'échange de renseignements concernant d'éventuels actes terroristes. Tous les États sont tenus de faire rapport au Comité sur la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001).

Au 31 juillet 2005, le Comité avait reçu 612 rapports des États Membres et autres entités, à savoir 191 premiers rapports d'États Membres, 168 deuxièmes rapports d'États Membres, 130 troisièmes rapports d'États Membres, 97 quatrièmes rapports d'États Membres et 17 cinquièmes rapports d'États Membres, ainsi que 9 rapports provenant d'autres entités.

Le 3 août 2004, la présidence du Comité est passée d'Alexander V. Konuzin, Chargé d'affaires par intérim de la Fédération de Russie, à Andrey I. Denisov, nouveau Représentant permanent de la Fédération de Russie, qui est resté Président jusqu'au 31 mars 2005. Le 1^{er} avril, Ellen Margrethe Løj, Représentante permanente du Danemark, a pris la présidence. Au cours de la période allant du 1^{er} août au 31 décembre 2004, les représentants de l'Algérie, de l'Angola et du Brésil ont été Vice-Présidents. Les représentants de l'Algérie, du Brésil et de la Grèce sont les Vice-Présidents actuels.

Comme il est indiqué dans son deuxième programme de travail (S/2002/67), le Comité a créé trois sous-comités, comprenant chacun cinq de ses membres et présidés par un des vice-présidents du Comité. Les membres de ces sous-comités et les experts étaient chargés de procéder à un premier examen des différents rapports afin d'arrêter la réponse du Comité auxdits rapports. Les sous-comités intéressés ont invité des représentants des États concernés à assister à une partie des débats consacrés aux rapports.

Au cours de la période allant du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005, le Comité a tenu 35 séances officielles plénières et 23 séances de ses sous-comités (18 séances avec des experts et 5 séances avec les États Membres).

Lors de la séance du Conseil de sécurité du 25 avril, pour la première fois, le Comité contre le terrorisme s'est joint au Comité créé par la résolution 1267 (1999) et au Comité créé par la résolution 1540 (2004) pour faire des comptes rendus de leurs travaux au Conseil. La séance tenue le 20 juillet s'est déroulée d'une manière similaire.

Lors d'une réunion spéciale tenue le 6 mars 2003, le Comité contre le terrorisme s'est réuni avec 57 organisations internationales, régionales et infrarégionales pour réfléchir aux moyens d'accroître leur coopération avec lui dans le cadre de l'effort mondial contre le terrorisme. Depuis lors, le Comité a tenu trois réunions de suivi. La quatrième réunion spéciale du Comité avec des organisations internationales, régionales et infrarégionales s'est tenue à Almaty les 26 et 27 janvier 2005. Cette réunion, à laquelle ont assisté 40 organisations internationales ainsi que 36 États Membres, a été organisée de concert avec la Communauté d'États indépendants.

Le Conseil de sécurité, par sa résolution 1535 (2004), a décidé que le Comité serait à l'avenir secondé par la Direction du Comité contre le terrorisme, qui œuvrerait sous sa direction générale pendant une période initiale se terminant le 31 décembre 2007. Le Directeur, Javier Rupérez, conformément à la résolution 1535 (2004), a soumis au Comité pour approbation un plan d'organisation (après avoir consulté le Secrétaire général et par l'intermédiaire de celui-ci). Le Président du Comité a par la suite présenté le plan d'organisation (S/2004/642) au Conseil de sécurité, qui l'a approuvé le 11 août 2004. Depuis lors, la Direction procède au recrutement et pourra bientôt être considérée comme pleinement opérationnelle.

Outre la mise en route de la revitalisation du Comité, notamment par la création de la Direction, la résolution 1535 (2004) pose les jalons de l'amélioration de l'interaction du Comité avec les États Membres. Sur la base de cette résolution et d'autres, spécialement la résolution 1566 (2004), le Comité a amorcé le renforcement de son dialogue avec les États Membres, notamment en visitant quatre pays, en instaurant de nouvelles méthodes servant à déterminer les besoins en matière d'assistance technique, en lançant des travaux sur un ensemble de pratiques exemplaires relatives aux mesures à l'encontre du financement du terrorisme, en abordant la question de

la présentation tardive des rapports et en renforçant sa coopération avec les organisations internationales, régionales et infrarégionales afin d'améliorer la mise en œuvre, par les États Membres, de la résolution 1373 (2001). Le Comité a continué aussi à réfléchir aux moyens d'améliorer la coopération et la coordination entre les organes subsidiaires du Conseil de sécurité en matière de lutte contre le terrorisme ainsi qu'entre leurs groupes d'experts.

Jusqu'ici, le Comité a visité le Maroc (en mars 2005), le Kenya (en mai 2005), l'Albanie (en juin 2005) et la Thaïlande (en juin 2005). Lorsqu'il a organisé ces visites, le Comité a invité diverses organisations internationales, régionales et infrarégionales ainsi que d'autres organismes des Nations Unies, afin de faciliter le déroulement de sa mission.

Le Comité a continué de souligner l'importance qu'il accorde à la transparence de ses travaux, notamment en tenant des réunions avec les États Membres, en se servant de son site Web et en mettant en œuvre une politique de communication en amont. Le Président du Comité, avec les Présidents du Comité créé par la résolution 1267 (1999) et du Comité créé par la résolution 1540 (2004), a fait un compte rendu aux États Membres le 24 février 2005. Le Président a fait un nouveau compte rendu aux membres le 29 mars et un compte rendu à la presse le 19 janvier. Le Comité continue également de faire paraître ses programmes de travail trimestriels (S/2004/541, S/2004/820, S/2005/22, S/2005/266 et S/2005/421).

Le Comité possède un site Web que l'on peut consulter à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/Docs/sc/committees/1373/>>.

Chapitre 10

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)

Le Comité créé par la résolution 1518 (2003) est chargé par le Conseil de sécurité de continuer à recenser, en application des paragraphes 19 et 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et les entités dont les fonds ou autres avoirs financiers ou ressources économiques devraient être gelés et transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Comme le dispose le paragraphe 23 de la résolution 1483, les personnes et les entités visées par les sanctions

financières sont les hauts responsables de l'ancien régime iraquien et les membres de leur famille proche, y compris les entités appartenant à ces personnes ou à d'autres personnes agissant en leur nom ou selon leurs instructions, ou se trouvant sous leur contrôle direct ou indirect.

En 2004, le bureau du Comité comptait un président, M. Mihnea Ioan Motoc (Roumanie), et deux vice-présidents (Pakistan et Philippines). En 2005, la présidence est restée inchangée tandis que les représentants du Brésil et du Danemark étaient les Vice-Présidents.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu cinq séances officielles pour examiner diverses questions concernant le régime de sanctions, notamment la question des radiations de la liste.

Lors de ses séances officielles tenues les 16 et 30 novembre 2004 et les 8 et 18 février 2005, le Comité a examiné une communication lui demandant de rayer le nom d'un particulier et d'une société de la liste des personnes et entités visées par les sanctions financières.

Le Comité a invité le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, à sa demande, à sa séance officielle tenue le 20 décembre 2004 pour examiner des questions ayant trait à la mission du Comité.

Pendant la période considérée, le Président a reçu deux réponses à sa note verbale aux États Membres en date du 23 février 2004, où, notamment, il leur rappelait leurs obligations au titre du paragraphe 23 de la résolution 1483 (2003).

Durant la période à l'examen, le Comité a ajouté sept noms à sa liste des personnes. La liste actualisée des personnes et entités visées par les sanctions financières est consultable à l'adresse <<http://www.un.org/Docs/sc/committees/1518/1518SanctionsCommEng.htm>>.

Le 31 décembre 2004, le Comité a présenté son rapport sur ses travaux en 2004 (S/2004/1036).

Chapitre 11

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria

Le Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria est chargé par le Conseil de sécurité de superviser l'application du régime de sanctions imposé par les résolutions 1521 (2003) et 1532 (2004). Le régime de sanctions prévoit un embargo sur les armes; l'interdiction d'importer des diamants bruts, du bois rond et du bois d'œuvre en provenance du Libéria, ainsi que la restriction des déplacements et le gel des avoirs de personnes désignées par le Comité selon les critères énoncés dans les résolutions 1521 (2003) et 1532 (2004). Les listes des personnes visées par une interdiction de voyager et de celles frappées par le gel des avoirs, établies par le Comité, peuvent être consultées sur le site Web du Comité à l'adresse <http://www.un.org/Docs/sc/committees/Liberia3Template.htm>.

En 2004, le Bureau du Comité était composé du Président, M. Munir Akram (Pakistan), la vice-présidence étant assurée par l'Angola et les Philippines. Pendant la période de 2005 visée par le présent rapport, Ellen Margrethe Løj (Danemark) a fait office de Présidente, la vice-présidence étant assurée par le Japon et les Philippines.

Durant la période considérée, le Comité a tenu trois séances officielles et plusieurs consultations officieuses pour examiner diverses questions relatives au régime de sanctions.

Durant la période considérée, dans le cadre des examens périodiques de ses listes des personnes visées par une interdiction de voyager ou le gel des avoirs, menés en septembre et décembre 2004 puis en mars et juin 2005, le Comité a examiné neuf demandes de dérogation à l'interdiction de voyager au titre de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la résolution 1521 (2003), et en a approuvé quatre. Il a également examiné 12 demandes dans lesquelles il était prié de rayer des noms de la liste des personnes dont les déplacements faisaient l'objet de restrictions, mais n'en a approuvé aucune. Il a en outre examiné quatre demandes dans lesquelles il était prié de supprimer des noms de la liste des personnes visées par le gel des avoirs, mais n'en a approuvé aucune. Pendant la période en question, le Comité a ajouté huit noms à sa

liste des personnes visées par une interdiction de voyager et trois noms à celle des personnes visées par le gel des avoirs.

Pendant la période à l'examen, le Comité a reçu et approuvé une demande portant sur la fourniture d'armes ou d'une assistance technique destinées uniquement à appuyer un programme international de formation et de réforme des forces armées et des forces de police libériennes ou à être utilisées dans le cadre d'un tel programme, en application de l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1521 (2003). Le Comité a reçu et accordé deux demandes portant sur la fourniture de matériel militaire non meurtrier destiné uniquement à des fins humanitaires ou à des fins de protection, en application de l'alinéa f) du paragraphe 2 de la résolution 1521 (2003).

Les 17 et 29 septembre 2004, le Comité a examiné le rapport préliminaire présenté par le Groupe d'experts sur le Libéria (S/2004/752) en application du paragraphe 2 de la résolution 1549 (2004). Le 7 octobre, le Président a lu au Conseil de sécurité une déclaration récapitulant les discussions du Comité sur les progrès accomplis en vue de réunir les conditions fixées par le Conseil pour la levée des sanctions pesant sur les diamants et le bois.

Les 30 novembre et 10 décembre, le Comité a examiné le rapport du Groupe d'experts sur le Libéria (S/2004/955). Le 21 décembre, le Président a lu au Conseil, lors de l'examen par celui-ci des sanctions, une déclaration récapitulant les discussions du Comité portant sur le rapport et les recommandations du Groupe d'experts.

Le 30 décembre, le Comité a adopté son rapport pour 2004 (S/2004/1025).

À sa 5^e séance, le 4 février 2005, le Comité s'est entretenu avec les membres du Groupe d'experts, que le Conseil de sécurité avait rétabli par la résolution 1579 (2004), pour permettre au Président du Comité de préciser certaines des tâches auxquelles le Comité pourrait s'atteler au début de 2005.

Durant des consultations officieuses tenues le 23 février, le Comité a entendu un compte rendu du Département des opérations de maintien de la paix sur le rôle de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) dans le suivi de l'application des sanctions. Le Comité a également examiné un tableau comparatif faisant état de disparités entre la liste des personnes

visées par une interdiction de voyager et la liste des personnes visées par le gel des avoirs. Le 9 mars, le Comité a poursuivi ses discussions sur l'harmonisation des renseignements figurant sur l'une et l'autre liste. Le 2 mai, le Comité a décidé d'harmoniser le contenu des deux listes et d'y ajouter un complément d'information sur l'identité de certaines personnes dont les noms figuraient sur les listes, afin que tous les renseignements sur leur identité soient les mêmes sur l'une et l'autre liste.

En prévision de l'examen par le Conseil de la mise en œuvre de l'interdiction d'importer des diamants bruts, le Comité a pris connaissance, le 9 mars, d'un compte rendu du Président du Processus de Kimberley et, le 16 mars, il a examiné – en mettant l'accent sur les mesures relatives aux diamants – le rapport préliminaire du Groupe d'experts (S/2005/176). Le 29 mars, lors de l'examen par le Conseil du régime de sanctions appliquées à l'importation de diamants, le Président a rendu compte au Conseil des débats du Comité.

Les 8 et 15 juin, le Comité a examiné le dernier rapport en date du Groupe d'experts (S/2005/360). Le 16 juin, dans le cadre de l'examen du régime de sanctions par le Conseil, le Président a lu au Conseil une déclaration récapitulant les discussions du Comité portant sur le rapport et les recommandations du Groupe d'experts.

Les 29 septembre et 30 novembre 2004, et le 15 juin 2005, le Comité a entendu des exposés de représentants de l'Initiative pour les forêts du Libéria, partenariat de donateurs destiné à aider les Libériens à créer des conditions propices à la levée des sanctions en reconstruisant le secteur forestier du pays sur une base légale et viable.

Chapitre 12

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo

Le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo a été chargé par le Conseil de sécurité, le 12 mars 2004, de superviser et d'évaluer l'application des dispositions du paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003), par

laquelle le Conseil a imposé un embargo sur les armes visant tous les groupes armés et milices étrangers et congolais opérant dans le territoire du Nord et du Sud-Kivu et de l'Ituri, et aux groupes qui ne sont pas parties à l'Accord global et inclusif, en République démocratique du Congo. Par sa résolution 1552 (2004), le Conseil de sécurité a prorogé l'embargo. Par sa résolution 1596 (2005), le Conseil a étendu l'application de l'embargo sur les armes à tout destinataire en République démocratique du Congo, à l'exclusion des unités de l'armée et de la police nationales, pourvu que les conditions énoncées aux paragraphes 2 et 4 de la résolution soient réunies.

En outre, par sa résolution 1596 (2005), le Conseil a imposé une interdiction de voyager aux personnes dont il aurait été établi par le Comité qu'elles agissent en violation de l'embargo sur les armes, ainsi que le gel de leurs avoirs, et a en outre décidé de charger le Comité d'examiner les demandes de dérogation et de se prononcer à leur sujet.

Pour 2004, le Conseil de sécurité s'est entendu pour élire M. Abdallah Baali (Algérie) comme Président du Comité, les deux Vice-Présidents, les représentants du Bénin et des Philippines. Pour 2005, la composition du Bureau du Comité est demeurée inchangée.

Durant la période visée par le présent rapport, le Comité a convoqué deux séances officielles et 12 séances officieuses pour examiner différentes questions relatives au régime de sanctions.

Le 8 septembre 2004, le Comité s'est réuni avec le Groupe d'experts rétabli conformément à la résolution 1552 (2004) pour superviser l'application de l'embargo sur les armes reconduit par ladite résolution. Lors de consultations officieuses tenues les 12, 19 et 24 janvier et le 2 février, le Comité a examiné le rapport du Groupe d'experts (S/2005/30). À sa séance informelle du 27 mai, le Comité a rencontré le Groupe d'experts rétabli conformément à la résolution 1596 (2005) pour superviser l'application de l'embargo sur les armes, conformément au mandat énoncé dans ladite résolution.

À ses séances informelles des 27 et 31 janvier, 1^{er} février et 27 juin, le Comité a procédé à un échange de vues avec des représentants de l'Afrique du Sud, du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, au sujet de l'embargo sur les armes et du travail du Groupe d'experts.

À ses 2^e et 3^e séances, les 20 et 25 juillet, respectivement, le Comité a rencontré le Groupe d'experts pour examiner ses activités et ses recommandations ainsi que le rapport du Groupe (S/2005/436), présenté en application du paragraphe 22 de la résolution 1596 (2005).

Le 5 mai 2004, le Comité a adressé une note verbale à tous les États, ainsi que, le 14 mai, une lettre aux États voisins de la République démocratique du Congo, pour leur rappeler, notamment, les dispositions pertinentes de la résolution 1533 (2004), ainsi que l'obligation qu'ils avaient de présenter des rapports en application du paragraphe 9 de ladite résolution. Le Comité a adressé, le 11 mai 2005, une autre note verbale à tous les États et, le 20 mai, une autre lettre aux États voisins de la République démocratique du Congo, pour leur rappeler, notamment, les dispositions pertinentes de la résolution 1596 (2005), ainsi que l'obligation qu'ils avaient de présenter des rapports en application du paragraphe 20 de ladite résolution. Durant la période visée par le présent rapport, le Comité a reçu 11 réponses.

Pendant la période à l'étude, le Comité a reçu huit notifications de dérogation à l'embargo sur les armes de la part d'États Membres, conformément à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution 1533 (2004), ainsi qu'à l'alinéa c) du paragraphe 2 et au paragraphe 4 de la résolution 1596 (2005).

Le 10 février 2005, le Comité a adopté son rapport au Conseil de sécurité pour 2004 (S/2005/81).

Chapitre 13

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Le 28 avril 2004, le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a adopté la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes de destruction massive, par laquelle il a décidé notamment de créer, pour une période ne dépassant pas deux ans, un comité qui, en faisant appel, le cas échéant, à d'autres compétences, examinerait les rapports des États Membres concernant les mesures qu'ils auraient prises ou qu'ils envisageaient de prendre pour mettre en œuvre la résolution.

Depuis son établissement, le Comité créé par la résolution 1540 (2004) a poursuivi ses efforts pour devenir pleinement opérationnel et entamer l'examen des rapports nationaux soumis par les États Membres. Le 13 août 2004, le Comité a adopté des directives régissant ses travaux, ainsi que des directives régissant l'élaboration de rapports nationaux devant lui être soumis. Le 26 septembre, il a adopté des directives pour le recrutement d'experts.

Le 30 septembre, à la suite de consultations entre membres, le Conseil de sécurité s'est entendu pour élire deux autres vice-présidents du Comité – le Bénin et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Ces nominations supplémentaires sont venues s'ajouter à la décision précédemment prise par le Conseil d'élire M. Mihnea Ioan Motoc (Roumanie) Président, ainsi que les Philippines à la vice-présidence, complétant ainsi le Bureau pour 2005.

Le 22 octobre, le Comité a décidé d'établir trois sous-comités, chacun présidé par un des vice-présidents. Conformément à la résolution 1540 (2004), qui disposait que le Comité pourrait faire appel, le cas échéant, à des compétences extérieures, le Secrétaire général a nommé huit experts représentant différentes régions géographiques pour qu'ils aident le Comité à examiner les rapports nationaux (voir S/2005/11 et S/2005/299).

Au paragraphe 4 de la résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a demandé aux États de présenter un premier rapport avant le 28 octobre 2004. À cette date, le Comité avait reçu 51 rapports nationaux. Au 31 juillet 2005, 120 rapports nationaux avaient été reçus. Un rapport a également été reçu de l'Union européenne.

Entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005, le Comité a tenu 8 séances officielles et 23 séances officieuses. Les sous-comités ont tenu 21 séances.

À sa 4^e séance, le 13 avril 2005, le Comité a entendu les exposés du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), M. Rogelio Pfirter, et du représentant du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Gustavo Zlauvinen.

À sa 6^e séance, le 6 juin, le Comité a approuvé le premier lot de sept projets de lettres rédigés en réponse à de nouveaux rapports nationaux. Au 31 juillet, le

Comité avait approuvé 39 projets de lettres rédigés en réponse à de nouveaux rapports nationaux.

Le Comité a fait rapport au Conseil de sécurité sur l'état d'avancement de ses travaux, le 9 décembre 2004 et les 25 avril et 20 juillet 2005. La séance du 25 avril était la première au cours de laquelle les trois comités s'occupant de divers aspects liés au terrorisme – le Comité créé par la résolution 1267 (1999), le Comité créé par la résolution 1373 (2001) et le Comité créé par la résolution 1540 (2004) – rendaient compte au Conseil à la même occasion. La séance du 20 juillet s'est déroulée d'une manière similaire. À la séance du 9 décembre, le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004) a présenté au Conseil de sécurité le premier rapport sur les travaux du Comité (S/2004/958 et Corr.1). Il a présenté au Conseil les premier et deuxième programmes de travail du Comité lors des séances du 25 avril et du 20 juillet, respectivement.

Le Comité a continué d'insister sur le fait que la transparence de ses travaux était un objectif important. Le Président a fait une présentation devant les États Membres le 16 septembre et, à nouveau – conjointement avec les Présidents du Comité créé par la résolution 1267 (1999) et du Comité contre le terrorisme – le 24 février 2005. Il a également tenu une séance d'information pour la presse le 27 septembre 2004. Le Comité entend nouer, en tant que de besoin, des relations de travail avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, afin de faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). Il continuera d'informer les organisations n'appartenant pas au système des Nations Unies de ses activités en participant aux réunions et conférences pertinentes. Il compte maintenir une collaboration étroite avec le Comité contre le terrorisme et le Comité concernant Al-Qaida et les Taliban, ainsi que le prévoit la résolution 1566 (2004). Il tient également un site Web qui peut être consulté à l'adresse suivante : <http://disarmament2.un.org/Committee1540/index.html>.

Chapitre 14

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire

Le Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire est chargé par le Conseil de sécurité de superviser l'application du régime de sanctions imposé par ladite résolution. Le régime de sanctions prévoit un embargo sur les armes; la restriction des déplacements de personnes, désignées par le Comité, qui font peser une menace sur le processus de paix et de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, notamment celles qui entravent l'application des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III, de toute autre personne qui serait reconnue responsable de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire sur la base d'informations en la matière, de toute autre personne qui incite publiquement à la haine et à la violence, ainsi que de toute autre personne dont le Comité aurait établi qu'elle agit en violation de l'embargo sur les armes; ainsi que le gel des fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques de personnes et d'entités désignées par le Comité. Le Comité n'a pas encore établi de liste des personnes contre lesquelles de telles mesures s'appliquent.

En 2004, la présidence du Bureau du Comité a été assurée par Gunther Pleuger (Allemagne) du 6 au 31 décembre. Pendant la période de 2005 visée par le présent rapport, M. Adamantios Vassilakis (Grèce) a fait office de Président, les deux vice-présidences étant occupées par le Danemark et la République-Unie de Tanzanie.

Au cours de la période à l'étude, le Comité a tenu six séances officielles et plusieurs consultations officieuses pour examiner diverses questions relatives au régime de sanctions.

Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 8 de la résolution 1572 (2004), le Comité a reçu et approuvé une demande portant sur les fournitures d'armes et de matériel connexe et sur la formation et l'assistance technique destinées exclusivement à appuyer le processus de restructuration des forces de défense et de sécurité ou à être utilisées pour ce processus, conformément à l'alinéa f) de l'article 3 de l'Accord de Linas-Marcoussis.

À sa 1^{re} séance, le 6 décembre 2004, le Comité a examiné un projet de communiqué de presse annonçant l'établissement du Comité et l'élaboration de communications à l'intention des États Membres. Le communiqué de presse est paru le même jour.

À sa 2^e séance, le 26 janvier 2005, le Comité a fait le bilan des travaux qu'il avait entrepris lors de sa brève existence en 2004 et a examiné son programme pour 2005.

La 3^e séance du Comité a été convoquée le 23 février pour donner suite aux rapports sur l'application des mesures soumis par les États Membres conformément au paragraphe 15 de la résolution 1572 (2004) et au paragraphe 13 de la résolution 1584 (2005).

Lors de ses consultations officieuses tenues le 19 avril, le Comité s'est entretenu avec les membres du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire, créé en vertu du paragraphe 7 de la résolution 1584 (2005).

À sa 4^e séance, le 19 mai, le Comité a examiné l'état des réponses à une lettre adressée aux États Membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à une note verbale adressée à tous les États Membres concernant l'application des résolutions 1572 (2004) et 1584 (2005).

Au cours de plusieurs consultations officieuses et à sa 4^e séance, le Comité a examiné le projet de directives devant régir ses travaux, adopté le 13 juin, et consultable sur le site Web du Comité à l'adresse : <<http://www.un.org/Docs/sc/committees/CITemplate.htm>>.

La 5^e séance du Comité, le 5 juillet, a été convoquée pour examiner l'état des réponses à une lettre adressée aux États Membres de la CEDEAO et à une note verbale adressée à tous les États Membres concernant l'application des résolutions 1572 (2004) et 1584 (2005). Au 31 juillet 2005, 35 États Membres avaient répondu à la note verbale.

À sa 6^e séance, le 18 juillet, le Comité a examiné le rapport de situation du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire (S/2005/470) et décidé de publier un communiqué de presse pour annoncer que les rapports de surveillance des médias établis par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire conformément à la résolution 1572 (2004) seraient soumis au Comité tous

les mois et non tous les trimestres, à compter de juillet 2005.

Chapitre 15

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan

Le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan est chargé par le Conseil de sécurité de suivre l'application des mesures visées au paragraphe 7 de ladite résolution, qui impose un embargo sur les armes à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et à tout autre belligérant dans les États soudanais du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest. Le Comité est également chargé de surveiller l'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs imposés en vertu des alinéas d) et e) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005) et, notamment, de désigner les personnes devant faire l'objet de telles mesures.

Le 29 avril 2005, le Conseil de sécurité s'est entendu pour élire M. Adamantios Th. Vassilakis (Grèce) Président du Comité et, le 4 mai, a élu les délégations de l'Argentine et des Philippines pour assurer les deux vice-présidences.

Depuis sa création le 29 mars 2005 jusqu'à la fin de la période visée par le présent rapport à savoir, le 31 juillet, le Comité a convoqué trois séances officielles et deux consultations officieuses pour examiner différentes questions relatives au régime de sanctions.

À ses 1^{re} et 2^e séances, les 5 et 11 mai, le Comité a examiné un projet de note verbale destinée à tous les États et un projet de lettre à adresser aux États de la région du Soudan. Ces communications ont été envoyées après avoir été approuvées par le Comité. Dans l'une et l'autre de ces communications, le Comité rappelait les dispositions pertinentes des résolutions 1556 (2004) et 1591 (2005), et demandait aux États des renseignements sur les mesures qu'ils avaient prises pour appliquer l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs. À la fin de la période considérée, le Comité avait reçu 10 réponses à ces demandes.

Conformément à l'alinéa b) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005), le Secrétaire général a nommé, le 30 juin 2005, un groupe d'experts (voir S/2005/428), à qui il a confié les tâches énoncées dans la résolution, notamment celle d'aider le Comité à suivre l'application des mesures visées aux alinéas d) et e) du paragraphe 3 et au paragraphe 7 de la résolution 1591 (2005) ainsi qu'aux paragraphes 7 et 8 de la résolution 1556 (2004), et de coordonner, selon qu'il conviendra,

ses activités avec les opérations en cours de la Mission de l'Union africaine au Soudan.

À sa 3^e séance, le 19 juillet, le Comité a rencontré le Groupe d'experts pour examiner le programme de travail des experts. Il a également examiné le projet de déclaration du Président, qui a été communiqué au Conseil de sécurité le 22 juillet et qui tiendra lieu de premier rapport trimestriel présenté par le Comité au Conseil conformément à la résolution 1591 (2005).

Appendices

I **Liste des membres du Conseil de sécurité** **en 2004 et 2005**

2004	Algérie	2005	Algérie
	Allemagne		Argentine
	Angola		Bénin
	Bénin		Brésil
	Brésil		Chine
	Chili		Danemark
	Chine		États-Unis d'Amérique
	Espagne		Fédération de Russie
	États-Unis d'Amérique		France
	Fédération de Russie		Grèce
	France		Japon
	Pakistan		Philippines
	Philippines		République-Unie de Tanzanie
	Roumanie		Roumanie
	Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord		Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord

II

Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité

Les représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires dont les noms suivent ont représenté leur pays au Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005.

Algérie

M. Abdelaziz Belkhadem^a
(Ministre des affaires étrangères)

M. Abdallah Baali

M. Mourad Benmehidi

M. Larbi Katti

M. Larbi El-Hadj Ali

M. Mahieddine Djeffal

M. Larbi Djacta

M. Saad Maandi

M. Abdelouahab Osmane

M. Ali Hafrad

M^{me} Nadjeh Baaziz

Allemagne*

M. Joschka Fischerⁱ
(Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères)

M. Gunter Pleuger

M. Wolfgang Trautwein

M. Michael Freiherr von Ungern-Sternberg

M. Christian Walter Much

M. Heinrich Haupt

M. Detlev Wolter

M. Ulrich Seidenberger

M. Edgar A. Gansen

M. Dirk J. A. Rotenberg

M. Harald Braun

* Pays dont le mandat a pris fin le 31 décembre 2004.

** Pays dont le mandat a commencé le 1^{er} janvier 2005.

M^{me} Katja Wiesbrock

M^{me} Annette Priess

M. Georg Enzweiler

M. Martin Thümmel

M. Stefan Delfs

M^{me} Julia Gross

Angola*

M. João Bernardo de Miranda^b
(Ministre des relations extérieures)

M. Ismael Abraão Gaspar Martins

M. Julio Helder de Moura Lucas

M. Tete Antonio

Argentine**

M. Rafael Antonio Bielsa^c
(Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte)

M. César Mayoral

M. Alberto Pedro D'Alotto

M. Aníbal Gutiérrez

M. Roberto García Moritán

M. Martín García Moritán

M. Oscar Feito

M. Gustavo Eduardo Ainchil

M. Diego Desmoures

M^{me} María Fabiana Loguzzo

M^{me} Gabriela Martinic

M. Mateo Estremé

M. Guillermo Kendall

M. Marcelo Gabriel Suárez Salvia

M. Federico Alejandro Barttfeld

M^{me} María Josefina Martínez Gramuglia

M. Alejandro Torres Lepori

Bénin

M. Rogatien Biaou^d
(Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine)

M. Joël Wassi Adechi
M. Edouard Aho-Glele
M. Jean-Francis R. Zinsou
M^{me} Nicole Elisha
M. Bertin Anatole Babadoudou
M^{me} Fernande Houngbedji
M. Eric Saizonou
M. Thomas Guèdègbé
M. Nicolas Codjo
M. Karimou Z. Alfa
M. Ambroise Adanklounon
M. Denis Babaekpa
M. Albert Agossou
M. Théodore Loko
M. Thomas Adoumasse
M. Bienvenu Hougbedji

Brésil

M. Celso Luiz Nunes Amorim^c
(Ministre des relations extérieures)
M. Ronaldo Mota Sardenberg
M. Henrique Valle
M. Paulo Roberto Campos Tarrisse da Fontoura
M. Martín García Moritán
M^{me} Irene Vida Gala
M. Marcelo Baumbach
M^{me} Gilda Motta Santos-Neves
M. Marcelo Marotta Viegas
M. João Marcelo Galvão de Queiroz
M. Luis Guilherme Nascentes da Silva

Chili*

M^{me} Soledad Alvear Valenzuela^b
(Ministre des affaires étrangères)
M. Heraldo Muñoz
M. Cristián Maquieira

M. Jaime Acuña
M. Christian Rehren
M. Claudio Rojas
M. Armin Andereya
M. Fernando Zalaquett
M. Ignacio Llanos
M. Rodrigo Donoso
M. Andrés Landerretche
M^{me} Carla Serazzi
M. Marcos López
M. Pedro Bustos
M^{me} María Isabel Seguel
M^{me} Claudia Heiss

Chine

M. Wang Guangya
M. Zhang Yishan
M. Cheng Jingye
M. Li Junhua
M. Guan Jian
M. Li Song

Danemark**

M. Per Stig Møller^f
(Ministre des affaires étrangères)
M^{me} Ellen Margrethe Løj
M. Lars Faaborg-Andersen
M^{me} Pernille Kardel
M. Michael Starbaek Christensen

Espagne*

M. Miguel Angel Moratinos Cuyaubé¹
(Ministre des affaires étrangères et de la coopération)
M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo
M. Iñigo de Palacio España
M. Jorge Romeu Ramos
M. Alfonso Barnuevo Sebastián de Erice

M. Gonzalo Quintero Saravia

M. Javier Colomina Piriz

États-Unis d'Amérique

M. Roger Noriega^g
(Secrétaire d'État adjoint pour l'hémisphère occidental)

M. John C. Danforth

M. Stuart W. Holliday

M. Patrick Kennedy

M^{me} Anne W. Patterson

M. Sichan Siv

M. Reed J. Fendrick

M. Gordon Olson

M. Charles N. Rostow

M. Peter H. Vrooman

M^{me} Carolyn L. Willson

M. Richard Grenell

M. William Brencick

M. Gerald Scott

M. Frank C. Urbancic

Fédération de Russie

M. Andrey I. Denisov

M. Alexander V. Konuzin

M. Konstantin K. Dolgov

M. Sergey N. Karev

M. Nikolay V. Chulkov

M. Vadim S. Smirnov

M. Dmitry A. Lobach

M. Evgeny A. Stanislavov

M. Victor L. Vasiliev

M. Pavel R. Knyazev

M. Vitaliy A. Leplinskiy

M. Andrey A. Nikiforov

M. Ilya Y. Avdeev

M. Yuri M. Rudakov
M. Albert V. Sitnikov
M. Gleb F. Desyatnikov
M. Dmitry V. Feoktistov

France

M. Michel Barnier^b
(Ministre des affaires étrangères)
M. Renaud Muselier^g
(Secrétaire d'État aux affaires étrangères)
M. Pierre-André Wiltzer^h
(Haut Représentant pour la sécurité et la prévention des conflits)
M. Jean-Marc de La Sablière
M. Michel Duclos
M. Jean-Luc Florent
M. Jean Noël Poirier
M^{me} Brigitte Collet

Grèce**

M. Petros G. Molyviatisⁱ
(Ministre des affaires étrangères)
M. Adamantios Th. Vassilakis
M. Michael Daratzikis
M^{me} Alexandra Papadopoulou
M^{me} Maria Telalian
M. Ioannes Andreades
M. Vassilis Papadopoulos
M^{me} Eleftheria Yannakou
M. Georgios Koutsoulelos
M^{me} Anna-Maria-Eleni Boura
M. Nikolaos Pitsolis

Japon**

M. Itsunori Onodera^h
(Secrétaire parlementaire aux affaires étrangères)
M. Kenzo Oshima
M. Shinichi Kitaoka

M. Toshiro Ozawa
M. Koji Haneda
M. Takahisa Kawakami
M. Hiroshi Ishikawa
M. Hiroshi Matsuura

Pakistan*

M. Makhdum Khusro Bakhtyar^b
(Ministre d'État chargé des affaires étrangères)
M. Munir Akram
M. Masood Khalid
M. Aizaz Ahmad Chaudhry
M. Sohail Mahmood
M. Tariq Salim Chaudhry
M. Asim Iftikhar Ahmad
M. Khalil-ur-Rahman Hashmi
M. Syed Haider Shah
M. Imran Ahmed Siddiqui
M. Bilal Hayee

Philippines

M. Alberto Gatmaitan Romuloⁱ
(Secrétaire d'État aux affaires étrangères)
M. Jose De Venecia^k
(Président de la Chambre des représentants)
M. Lauro L. Baja, Jr.
M. Bayani S. Mercado
M. Leslie B. Gatan
M. Anacleto Rei A. Lacanilao III
M^{me} Maria Teresa L. Taguiang
M^{me} Maria Rosario Aguinaldo
M. Meynardo Montealegre
M. Patrick A. Chuasoto
M^{me} Marie Yvette L. Banzon
M. Elmer Cato

République-Unie de Tanzanie

M^{me} Asha-Rose Migiro^h
(Ministre du développement communautaire, de la condition féminine
et de l'enfance)

M. Augustine P. Mahiga

M. Tuvako N. Manongi

M^{me} Begum K. Taj

Roumanie

M. Mircea Geoana^b
(Ministre des affaires étrangères)

M. Mihnea Motoc

M. Gheorghe Dumitru

M. Marius Ioan Dragolea

M. Ionut Suseanu

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. Jack Straw, M. P.^b
(Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth)

M. Bill Rammell, M. P.^m
(Ministre adjoint des affaires étrangères et du Commonwealth)

Sir Emyr Jones Parry, KCMG

M. Adam Thomson

M. Julian King

M. John Grainger

M. David Boucher

M. Huw Llewellyn

M. Nick Carrick

M. Paul Johnston

M^{me} Vanessa Howe-Jones

M^{me} Catherine Brooker

M. Adam Bye

M. Christophe McBride

M. Ian Collard

M. Paddy Davie

M^{me} Rosemary Davis

M. Justin McKenzie Smith

M^{me} Anne Power

M^{me} Samantha Purdy

M. Simon Williams

M^{me} Ying Yee

M. Gavin Watson

Notes

^a A présidé la 5100^e séance, le 14 décembre 2004.

^b A participé à la 5041^e séance, le 22 septembre 2004.

^c A présidé les 5110^e et 5111^e séances, les 12 et 13 janvier 2005.

^d A présidé les 5129^e et 5131^e séances, les 23 et 25 février 2005.

^e A participé aux 5041^e et 5110^e séances, les 22 septembre 2004 et 12 janvier 2005.

^f A présidé les 5187^e et 5188^e séances, les 26 et 27 mai 2005.

^g A participé à la 5110^e séance, le 12 janvier 2005.

^h A participé à la 5129^e séance, le 23 février 2005.

ⁱ A participé aux 5041^e et 5043^e séances, les 22 et 24 septembre 2004.

^j A présidé la 5225^e séance, le 12 juillet 2005.

^k A participé à la 5052^e séance, le 6 octobre 2004.

^l A présidé les 5041^e et 5043^e séances, les 22 et 24 septembre 2004.

^m A présidé la 5052^e séance, le 6 octobre 2004.

III Présidents du Conseil de sécurité

Les représentants ci-après ont rempli les fonctions de président du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1^{er} août 2004 au 31 juillet 2005 :

Fédération de Russie

M. Andrey I. Denisov 1^{er}-31 août 2004

Espagne

M. Juan Antonio Yáñez-Barnuevo 1^{er}-30 septembre 2004^a

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Sir Emyr Jones Parry, KCMG 1^{er}-31 octobre 2004^b

États-Unis d'Amérique

M. John C. Danforth 1^{er}-30 novembre 2004

Algérie

M. Abdallah Baali 1^{er}-31 décembre 2004^c

Argentine

M. César Mayoral 1^{er}-31 janvier 2005^d

Bénin

M. Joël Wassi Adechi 1^{er}-28 février 2005^e

Brésil

M. Ronaldo Mota Sardenberg 1^{er}-31 mars 2005

Chine

M. Wang Guangya 1^{er}-30 avril 2005

Danemark

M^{me} Ellen Margrethe Løj 1^{er}-31 mai 2005^f

France

M. Jean-Marc de La Sablière 1^{er}-30 juin 2005

Grèce

M. Adamantios Th. Vassilakis 1^{er}-31 juillet 2005^g

^a M. Miguel Angel Moratinos Cuyaubé, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de l'Espagne, a présidé les 5041^e et 5043^e séances, les 22 et 24 septembre 2004.

^b M. Bill Rammell, Ministre adjoint des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, a présidé la 5052^e séance, le 6 octobre 2004.

^c M. Abdelaziz Belkhadem, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, a présidé la 5100^e séance, le 14 décembre 2004.

^d M. Rafael Antonio Bielsa, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte de l'Argentine, a présidé les 5110^e et 5111^e séances, les 12 et 13 janvier 2005.

^e M. Rogatien Biaou, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Bénin, a présidé les 5129^e et 5131^e séances, les 23 et 25 février 2005.

^f M. Per Stig Møller, Ministre des affaires étrangères du Danemark, a présidé les 5187^e et 5188^e séances, les 26 et 27 mai 2005.

^g M. Petros G. Molyviatis, Ministre des affaires étrangères de la Grèce, a présidé la 5225^e séance, le 12 juillet 2005.

IV Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1^{er} août 2004 et le 31 juillet 2005

Questions relatives à la situation dans l'ex-Yougoslavie

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

S/2004/649	13 août 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/655	17 août 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/732	13 septembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/799	6 octobre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/859	25 octobre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/932	17 novembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/937	30 novembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/20	10 janvier 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/241	11 avril 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/308	9 mai 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/332	20 mai 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/348	27 mai 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/364	27 mai 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/365	2 juin 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/420	28 juin 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

S/2004/754	21 septembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/9	6 janvier 2005	Lettres identiques du Secrétaire général au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité
S/2005/127	24 février 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/159	14 mars 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/236	11 avril 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/346	26 mai 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2005/371 7 juin 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/454 13 juillet 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation en Bosnie-Herzégovine

S/2004/654 17 août 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/709 2 septembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/731 13 septembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/784 1^{er} octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/807 8 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/889 8 novembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/936 30 novembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/66 2 février 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/67 2 février 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/156 10 mars 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/226 4 avril 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/440 7 juillet 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation en Côte d'Ivoire

S/2004/667 16 août 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/716 3 septembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/748 20 septembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/797 4 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/800 6 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/858 25 octobre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/878 29 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/886 6 novembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/944 2 décembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/16 14 décembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/976 16 décembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/17 11 janvier 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/82 10 février 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/133 25 février 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2005/134	2 mars 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/175	16 mars 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/211	29 mars 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/368	3 juin 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/395	15 juin 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/463	15 juillet 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/486	19 juillet 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/487	22 juillet 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

S/2004/809	5 octobre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/810	8 octobre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/306	6 mai 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/307	10 mai 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/432	28 juin 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/433	5 juillet 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation au Moyen-Orient

Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

S/2004/974	14 décembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/975	16 décembre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/203	24 mars 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/317	13 mai 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/318	17 mai 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/331	23 mai 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/393	16 juin 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage

S/2004/809	5 octobre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/810	8 octobre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

S/2004/809	5 octobre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/810	8 octobre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2005/216 29 mars 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/217 31 mars 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation entre l'Iraq et le Koweït*

S/2004/764 21 septembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/765 1^{er} octobre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/786 1^{er} octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/831 25 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/929 30 novembre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/12 7 janvier 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/243 13 avril 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation au Burundi

S/2004/711 31 août 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/712 3 septembre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/821 15 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/891 8 novembre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/158 11 mars 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation en Somalie

S/2004/676 23 août 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/229 6 avril 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/279 27 avril 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/280 29 avril 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation au Timor-Leste

S/2005/96 11 janvier 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/97 26 janvier 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/104 17 février 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/356 27 mai 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/357 1^{er} juin 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/458 24 juin 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/459 14 juillet 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

* Voir la note du Président du Conseil de sécurité en date du 18 avril 2005 (S/2005/251).

La situation en Afghanistan

S/2004/785	1 ^{er} octobre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/131	28 février 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/230	6 avril 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/431	1 ^{er} juillet 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Menaces à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes

S/2004/642	11 août 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/759	24 septembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/914	15 novembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

S/2004/812	4 octobre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/60	31 janvier 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/413	24 juin 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/428	30 juin 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La question concernant Haïti

S/2004/735	13 septembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/736	15 septembre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/941	29 novembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/942	2 décembre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/220	31 mars 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/235	11 avril 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation au Libéria

S/2004/797	4 octobre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/858	25 octobre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/16	14 décembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/976	16 décembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/18	6 janvier 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/17	11 janvier 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/19	11 janvier 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/35	17 janvier 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2005/464 13 juillet 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/465 18 juillet 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/480 22 juillet 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation en Sierra Leone

S/2004/797 4 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/858 25 octobre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/16 14 décembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/976 16 décembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/17 11 janvier 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/350 26 mai 2005 Lettres identiques du Secrétaire général au Président de
l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité

La situation concernant la République démocratique du Congo

S/2004/677 24 août 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/715 3 septembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/750 21 septembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/821 15 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/891 8 novembre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/79 9 février 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/151 4 mars 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/152 4 mars 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/322 17 mai 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

La situation dans la région des Grands Lacs

S/2004/891 8 novembre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2004/904 11 novembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/905 16 novembre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation en République centrafricaine

S/2004/874 18 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/875 28 octobre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation concernant le Sahara occidental

S/2005/497 25 juillet 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2005/498 28 juillet 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité

La situation en Guinée-Bissau

S/2004/713 1^{er} septembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/714 3 septembre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2004/797 4 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/858 25 octobre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2005/16 14 décembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2005/17 11 janvier 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Mission du Conseil de sécurité

S/2004/891 8 novembre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2005/220 31 mars 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2005/235 11 avril 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Non-prolifération des armes de destruction massive

S/2004/985 20 décembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2005/11 7 janvier 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2005/299 6 mai 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

Armes légères

S/2004/797 4 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/858 25 octobre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2005/16 14 décembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2005/17 11 janvier 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest

S/2004/797 4 octobre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2004/858 25 octobre 2004 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

S/2005/16 14 décembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2005/976 16 décembre 2004 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2005/17 11 janvier 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation concernant l'Iraq*

S/2005/333	19 mai 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/334	23 mai 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/384	13 juin 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/406	20 juin 2005	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2005/407	24 juin 2005	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Lettre datée du 31 mars 1998, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Papouasie-Nouvelle-Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies

S/2004/1015	21 décembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/1016	23 décembre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La question indo-pakistanaise

S/2004/695	24 août 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/696	27 août 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Communications concernant la situation en Afrique

S/2004/1019	22 décembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/1020	22 décembre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994

S/2004/621	3 août 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
------------	-------------	--

Communications concernant les relations entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda

S/2004/891	8 novembre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
------------	-----------------	--

La situation concernant le Rwanda

S/2004/891	8 novembre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
------------	-----------------	--

Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2004/797	4 octobre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité
S/2004/858	25 octobre 2004	Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général
S/2005/16	14 décembre 2004	Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

* Voir la note du Président du Conseil de sécurité en date du 18 avril 2005 (S/2005/251).

S/2005/17 11 janvier 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

La situation au Tadjikistan et sur la frontière tadjiko-afghane

S/2005/323 10 mai 2005 Lettre du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité

S/2005/324 18 mai 2005 Lettre du Président du Conseil de sécurité au Secrétaire général

05-51748 (F) 041005 061005

